

CPIA Detailed Report

Pays: Mali

Année de l'exercice: CPIA Exercise 2023

Currency: West African CFA Franc (XOF)

Ville: Bamako

Groupe de revenu: Low income

Catégorie de prêt: IDA

Score CPIA final: 3.744

(A) Economic Management

Score du cluster: 4.167

01. Fiscal Policy

Score du critère: 4.5

1. Fiscal Policy

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.5
Score révisé	4.5
Score de deuxième brouillon	4.5
Score final	4.5

Notes du pays:

Le déficit budgétaire s'est creusé en 2022. Il est passé de 4,9% du PIB en 2021 à 5,0% en 2022, en raison d'une diminution des recettes de 9,23% (pertes de recettes fiscales de 190,076 milliards de FCFA)

au titre de la subvention aux produits pétroliers et non pétroliers importés, et à la faible exécution des dons à 45,3%) plus forte que la réduction des dépenses de 3,68% (baisse des dépenses en capital de 18,24%, avec un taux d'exécution de 77,5% contre 101,9% pour les dépenses courantes) (DGB, 2023b). Le besoin de financement de l'économie (1348,0 milliards de FCFA en 2022) a été pris en charge en recourant principalement au financement intérieur (83,8% du besoin de financement), surtout en provenance du marché financier de l'UMOA (96,8% du financement intérieur) (DGB, 2022). Cependant, à cause des sanctions de la CEDEAO et de l'UEMOA, le Trésor public n'a pu atteindre qu'à 71,9% de ses objectifs de mobilisation de ressources sur ce marché, soit 785,7 milliards de FCFA en 2022, contre 1092,9 milliards recherchés (DNTCP, 2023a), soulevant des préoccupations par rapport à la prise en charge du besoin de financement.

Le déficit budgétaire devrait baisser à 4,8% du PIB en 2023 et 4,1% en 2024 en raison de la poursuite des réformes et de la rationalisation des dépenses. La loi de finances rectificative 2023, adoptée en août 2023, prévoit une hausse des recettes (+4,75%) plus grande que celle des dépenses (+3,40%). La poursuite des réformes fiscales devrait améliorer la performance des recettes fiscales à 14,6% du PIB en 2023 et 15,5% en 2024 (contre 13,5% en 2022) (DGB, 2023a et 2022), avec **(i)** la promulgation d'un Code minier et d'une loi sur le contenu local dans le secteur minier qui devrait accroître l'impact du secteur minier sur le budget de l'Etat (+500 milliards de FCFA par an au minimum), **(ii)** l'adoption attendue de la Loi portant modification de la Loi portant Code général des Impôts et de la Loi portant Livre de procédures fiscales, **(iii)** la promulgation d'un Code des douanes, **(iv)** la promulgation de la Loi portant modification du décret de création de la Direction générale des douanes, **(v)** l'augmentation et l'extension des taux d'accises sur certains produits, **(vi)** la rationalisation des dépenses fiscales (le FMI relève des progrès notables en matière de mesure, de déclaration et de publication des dépenses fiscales), **(vii)** la sécurisation des recettes (opérationnalisation du Système interconnecté de gestion des marchandises en transit (SIGMAT), opérationnalisation de la digitalisation des déclarations et paiements d'impôts, institution de la facture normalisée, immatriculation en cours des contribuables en ligne), et **(viii)** les perspectives d'imposition du secteur informel (orpillage, agriculture, commerce électronique et transferts de fonds via le téléphone mobile (La Banque a soutenu cette réforme à travers le financement et la réalisation d'une étude intitulée « *Imposition des opérations de transferts de fonds via le téléphone mobile : Radioscopie des effets potentiels* »). Pour les recettes non fiscales, le Gouvernement prépare des réformes au titre des participations de l'Etat dans les sociétés. La politique de rationalisation des dépenses avec une baisse continue du train de vie de l'Etat comme suggéré lors du débat d'orientation budgétaire 2023, et la mise en place du Système intégré de gestion des agents de la fonction publique, combinées à la création du Conseil national du dialogue social (CNDS) et à la signature officielle du Pacte de stabilité sociale et de croissance qui devrait réduire l'ampleur des revendications syndicales de hausse des salaires, pourraient induire une baisse des dépenses courantes, avec un recul de la masse salariale à 52,6% des recettes fiscales en 2023 et 49,8% en 2024 (contre 56,5% en 2022).

Le besoin de financement du déficit budgétaire en 2023 (1480,6 milliards de FCFA) devrait être pris en charge par un recours prioritaire au financement intérieur (93,9% du besoin de financement) principalement en provenance du marché financier régional (97,3% du financement intérieur). Toutefois, le resserrement actuel de la crise de liquidité sur le marché financier régional se traduit par des difficultés de mobilisation de ressources sur ce marché. En effet, au premier semestre 2023, le Trésor public a mobilisé 607,8 milliards de FCFA sur ce marché, sur le programme annuel initial de 1409 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 43,1% (contre 71,9% au second semestre 2022), soulèvent des préoccupations par rapport à la prise en charge du besoin de financement en 2023. Ces perspectives dépendent de risques liés à une persistance des revendications syndicales, à la vulnérabilité financière des entreprises publiques, et à l'absence d'appuis budgétaires.

Au titre des recettes, les orientations de la politique budgétaire 2023 se déclinent comme suit. Les orientations de la loi de finances de 2023 accentuent les efforts de mobilisation des recettes fiscales à

travers : (i) l'élargissement de l'assiette fiscale dans le secteur informel dont les contributions actuelles aux recettes fiscales restent limitées ; (ii) l'augmentation des taux d'accises sur certains produits qui sont taxés en dessous des plafonds de l'UEMOA et son extension à d'autres produits ; (iii) l'imposition du commerce électronique ; (iv) l'introduction de la facture normalisée ; (v) le déploiement de la téléprocédure ; (vi) la poursuite des réformes pour l'amélioration de l'efficacité de l'administration fiscale et des douanes avec comme objectif l'augmentation durable des recettes de l'Etat et la promotion du civisme fiscal.

Au titre des dépenses, les orientations de la politique budgétaire 2023 se déclinent comme suit. En matière de dépenses, le Cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable (CREDD) 2019-2023, demeure la référence du Gouvernement en matière d'allocation des ressources budgétaires. Il est complété par les mesures inscrites dans le Plan d'actions prioritaires du Gouvernement de transition (PAPGT) 2022-2024 du Cadre stratégique de la refondation de l'Etat. Les actions prioritaires du PAPGT s'articulent notamment autour du renforcement de la sécurité et de l'organisation des élections.

Le renchérissement continu des conditions de financement du déficit budgétaire, en lien avec la poursuite de la politique monétaire restrictive, est un risque contre les perspectives du déficit budgétaire.

02. Monetary Policy

Score du critère: 4.5

2. Monetary Policy

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.5
Score révisé	4.5
Score de deuxième brouillon	4.5
Score final	4.5

Notes du pays:

La politique monétaire de la BCEAO a contribué à réduire le niveau de l'inflation en 2023 (2,6% en 2023 contre 9,7% en 2022 et 3,9% en 2021). En effet, dans un contexte mondial marqué par des tensions inflationnistes causées par la guerre entre la Russie et l'Ukraine, le Comité de politique monétaire (CPM) de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a décidé, à l'issue de sa réunion ordinaire tenue le 06 septembre 2023, de relever de 25 points de base les taux directeurs de la Banque centrale, faisant ainsi passer le principal taux directeur auquel la Banque Centrale prête ses ressources aux banques (taux minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres d'injection de liquidité) de 3,00% à 3,25% et son taux du guichet de prêt marginal (de 5% à 5,25%), à compter du 16 septembre

2023.

Auparavant, le CPM de la BCEAO a décidé, à l'issue de sa réunion tenue le 1er mars 2023, de relever de 25 points de base le principal taux directeur auquel la Banque Centrale prête ses ressources aux banques pour le porter de 2,75% à 3,00%, et son taux d'intérêt sur le guichet de prêt marginal est passé de 4,75% à 5,00%, à compter du 16 mars 2023. A l'issue de sa réunion tenue le 07 juin 2023, le CPM de la BCEAO a décidé, de maintenir inchangés le principal taux directeur auquel la Banque Centrale prête ses ressources aux banques à 3,00%, ainsi que le taux d'intérêt sur le guichet de prêt marginal à 5,00%, niveaux en vigueur depuis le 16 mars 2023. Dans le cadre de la normalisation progressive de la politique monétaire visant à ramener l'inflation dans l'intervalle cible (1% à 3%) sur le moyen terme, la BCEAO a adopté cette politique monétaire expansionniste depuis l'année 2022 au cours de laquelle elle avait opéré trois relèvements successifs (en juin 2022, septembre 2022 et décembre 2022), de 25 points de base, de ses taux directeurs, pour ramener l'inflation dans l'intervalle cible (1% à 3%) (à compter du 16 décembre 2022, le taux minimum de soumission aux appels d'offres d'injection de liquidité est de 2,75%, et le taux du guichet de prêt marginal est de 4,75%).

03. Debt Policy

Score du critère: 3.5

3. Debt Policy

Type de score	Valeur
Score de brouillon	3.5
Score révisé	3.5
Score de deuxième brouillon	3.5
Score final	3.5

Notes du pays:

La dette publique est largement en deçà du seuil régional de 70% du PIB au sein de l'UEMOA.

Dominée par la dette extérieure (28,5% du PIB en 2022, contre 21,9% pour la dette intérieure), la dette publique a baissé (50,4% du PIB en 2022, contre 52,0% en 2021) en raison de la suspension des émissions de titres publics du pays sur le marché financier régional durant tout le premier semestre 2022, du fait de l'embargo de la CEDEAO et de l'UEMOA, se traduisant par un niveau de l'encours de la dette intérieure largement inférieur aux prévisions. Le Mali a épongé ses arriérés de paiement du service de la dette intérieure (347,85 milliards de FCFA) et extérieure (85,1 milliards de FCFA) accumulés durant les sanctions en 2022, et les intérêts de retard payés aux investisseurs sur les impayés de la dette de marché (6,65 milliards de FCFA), ce qui a amené Moody's à maintenir la notation de la dette publique du pays, en septembre 2022, à Caa2 (risque de crédit très élevé), mais avec une perspective d'amélioration qui est passée de « négative » à « stable ».

La dette publique devrait augmenter en 2023 (53,4% du PIB). Les perspectives d'endettement semblent induire divers types de risques : **(i)** risque sur la soutenabilité de la dette en lien avec le taux d'accroissement de la dette intérieure plus élevé que celui de la dette extérieure (+8,20% et +3,77% au premier semestre 2023, respectivement) ; **(ii)** effet d'éviction sur le crédit aux entreprises privées à partir de 2023 où la dette intérieure (27,6% du PIB) devrait dépasser la dette extérieure (25,8% du PIB) ; **(iii)** risque de concentration élevée de la maturité de la dette intérieure (68% des encours arrivent à échéance entre 2023 et 2027). Toutefois, le risque de surendettement public reste modéré (FMI, 2023) : **(i)** dans le scénario de base, le ratio VA de la dette publique/PIB devrait être inférieur au seuil indicatif de 55% tout au long de la période de projection 2022-2032 ; **(ii)** dans le scénario défavorable par défaut d'un choc sur les prix des produits de base, le ratio VA de la dette publique/PIB divergerait pour suivre une trajectoire croissante et franchirait le seuil de 55 % en 2025 ; **(iii)** dans le scénario historique, le ratio VA de la dette publique/PIB aussi divergerait pour suivre une trajectoire croissante et franchirait le seuil de 55 % en 2031 ; et **(iv)** dans un scénario adapté avec des ajustements stock-flux, le ratio dette publique/PIB suit une trajectoire haussière et franchirait le seuil en 2032.

(B) Structural Policy

Score du cluster: 3.611

04. Policies and Institutions for Economic Cooperation, RI and Trade

Score du critère: 3.667

4.a. Regional Integration and Economic Cooperation

Type de score	Valeur
Score de brouillon	3.5
Score révisé	3.5
Score de deuxième brouillon	3.5
Score final	3.5

Notes du pays:

Les performances en matière d'intégration régionale sont mitigées. Selon l'Indice d'intégration régionale en Afrique (IIRA) 2020, le Mali fait partie des pays à performance moyenne, occupant la 6ème place sur 15 pays de la CEDEAO, avec un score de 0,45 sur 1. Les progrès du Mali sont notés dans la dimension « libre circulation des personnes » où le pays est classé 1er sur les 15 pays de la CEDEAO avec un score de 1, et dans la dimension « intégration commerciale » avec une performance forte de 0,52. Le Mali a une performance moyenne pour la dimension « intégration des infrastructures », avec un

score de 0,29. Par contre, le pays est en retard dans les dimensions « intégration productive » et « intégration macroéconomique », avec une faible performance de 0,10 et 0,38, respectivement.

La bonne performance sur le plan commercial est aussi confirmée par l'agence de notation indépendante *Bloom Consulting* qui a classé le Mali comme étant le 1^{er} pays le plus attractif en matière de commerce dans l'UEMOA, 3^{ème} dans la CEDEAO, 15^{ème} en Afrique et 104^{ème} au monde, en 2022-2023. Cette bonne performance commerciale est en rapport avec les réformes engagées qui apportent plus de prévisibilité dans les opérations d'import-export, notamment **(i)** les procédures de plus en plus transparentes et digitalisées comme le « Trade portal » et le guichet unique de la Direction générale du commerce, de la consommation et de la concurrence (DGCC), et de l'Agence pour la promotion des investissements (API) ; **(ii)** l'adoption en cours de plusieurs mesures de facilitation des échanges ; **(iii)** l'interconnexion des systèmes informatiques DGCC-Direction générale des douanes (DGD)-Direction générale des impôts (DGI) ; **(iv)** le Système interconnecté de gestion des marchandises en transit (SIGMAT) que le Mali a rejoint sous l'impulsion de la CEDEAO, dans le cadre de son extension à d'autres pays de la sous-région pour sécuriser, simplifier et accélérer le flux de marchandises en transit, en particulier pour celles en provenance des ports maritimes à destination des pays enclavés.

Le commerce génère une faible valeur ajoutée dans l'économie en raison d'une diversification et d'une industrialisation insuffisantes. Les principaux pays de destination des exportations en 2021 sont l'Afrique du Sud (33,6% des exportations), l'Australie (7,4%), les Emirats arabes unis (6%), le Sénégal (4,7%), et la Côte d'Ivoire (2,7%), tandis que les importations en 2021 proviennent surtout du Sénégal (20,3% des importations), de la Côte d'Ivoire (16,9%), de la Chine (15,1%), de la France (6,5%), de l'Inde (4,2%). Le Mali exporte principalement de l'or (76,4% des exportations) et du coton (11,5%) en 2022, et importe essentiellement des produits énergétiques (40,4%), des machines et véhicules (16,8%), et des produits alimentaires (16%). Cependant, les produits exportés sont commercialisés à l'état brut, sans être transformés, et les importations sont dominées par des biens de consommation finale, au point que le commerce génère une faible valeur ajoutée dans l'activité. Les contraintes au développement du commerce sont liées aux mesures non tarifaires (normes techniques, obstacles procéduraux, délai trop long des formalités douanières et administratives, les tracasseries routières), le déficit d'infrastructure de transport, les obstacles tarifaires (taxes et redevances).

Les sanctions diplomatiques, économiques et financières de la CEDEAO et de l'UEMOA combinées à l'invasion de l'Ukraine par la Russie ont affecté le commerce extérieur du Mali au premier semestre de l'année 2022. En effet, les exportations ont baissé de 7,1% et les importations de 21,5% au premier semestre 2022. Mais, globalement, en 2022, les exportations ont augmenté de 16,8% en 2022, de même que les importations.

Un certain nombre de mesures ont été mises en place : **(i)** plan d'actions 2022-2025 de la Stratégie nationale de développement des exportations visant à augmenter ces dernières de 25% à l'horizon 2025, **(ii)** suspension jusqu'à nouvel ordre de l'importation de la farine de blé et des pâtes alimentaires, **(iii)** décision du Gouvernement indien d'interdire l'exportation du riz brisé, réduisant les importations de riz du Mali, **(iv)** opération spéciale d'importation de sucre pour anticiper d'éventuelles pénuries sur les marchés nationaux, **(v)** décision du gouvernement de suspendre jusqu'à nouvel ordre l'exportation et la réexportation des céréales.

La ZLECAf constitue une opportunité majeure pour promouvoir le commerce régional. Toutefois, après avoir signé l'Accord ZLECAf en mars 2018, puis l'avoir ratifié en janvier 2019, le Mali a déposé au Secrétariat de la ZLECAf ses instruments de ratification le 01 février 2019, lui conférant ainsi le statut d'Etat Partie. Depuis lors, il s'est acquitté de certaines obligations dont **(i)** la préparation des rencontres biennuelles du Conseil des ministres et celles des hauts responsables des ministères du commerce, et **(ii)** la production de la liste des concessions tarifaires, à travers la CEDEAO, conformément au schéma de libéralisation convenu dans le cadre de la ZLECAf pour les pays les moins avancés (PMA). Ainsi, 90% des lignes tarifaires seront linéairement libéralisées à l'horizon 2030 pour les produits non sensibles (catégorie A), 7% à l'horizon 2033 pour les produits sensibles (catégorie B) et 3% des lignes concernent les produits exclus de l'accord. Les activités restantes pour l'opérationnalisation de la ZLECAf sont : **(i)** le renforcement des capacités de la douane sur les règles d'origine ; **(ii)** la désignation des autorités chargées de délivrer les certificats d'origine ; **(iii)** la création et l'opérationnalisation du Comité national de facilitation des échanges avec désignation d'un facilitateur de commerce ; **(iv)** la nomination d'un certain nombre de points focaux en charge des barrières non tarifaires, des barrières techniques au commerce et des mesures sanitaires et phytosanitaires ; **(v)** l'établissement d'un comité national de suivi des entraves au commerce avec renforcement des capacités dudit comité ; et **(vi)** la désignation d'un transitaire en vue de préparer les documents de transit des marchandises.

Par ailleurs, le Mali a initié l'élaboration d'une Stratégie nationale de mise en œuvre de la ZLECAf (SN-ZLECAf) afin de permettre au pays de tirer le maximum de bénéfices économiques et sociaux de son adhésion à cet Accord. La SN-ZLECAf s'articule autour de 6 axes stratégiques : **(i)** l'appropriation nationale de l'Accord sur la ZLECAf ; **(ii)** la réforme fiscale et la mobilisation de ressources intérieures ; **(iii)** l'exploitation des avantages comparatifs et compétitifs et l'intégration dans les chaînes de valeur régionales ; **(iv)** la transformation industrielle et la diversification de l'économie ; **(v)** la promotion de la participation des femmes et des jeunes au commerce ; et **(vi)** le renforcement des capacités de mise en œuvre et de coordination de l'administration. Le coût total de la SN-ZLECAf est estimé 207,625 milliards de FCFA repartis entre l'Etat (41%), le secteur privé (53%) et les partenaires techniques et financiers (PTF) (6%). L'atelier national de validation de la SN-ZLECAf s'est tenu en août 2022 et le document final est en instance d'approbation par le Conseil des ministres.

4.b. Trade restrictiveness

Type de score	Valeur
Score de brouillon	3.5
Score révisé	3.5
Score de deuxième brouillon	3.5
Score final	3.5

Notes du pays:

Les sanctions diplomatiques, économiques et financières de la CEDEAO et de l'UEMOA, qui ont consisté entre autres en une fermeture des frontières terrestres et aériennes des pays de la CEDEAO vis-à-vis du Mali, se sont traduites par des restrictions sur les exportations et les importations du Mali au premier

semestre de l'année 2022, durant lequel les exportations ont baissé de 7,1% et les importations de 21,5%. Mais, globalement, en 2022, les exportations ont augmenté de 16,8% en 2022, de même que les importations.

En plus de ces restrictions issues de l'embargo de la CEDEAO, un certain nombre de mesures de restrictions ont été prises, notamment : **(i)** la suspension jusqu'à nouvel ordre de l'importation de la farine de blé et des pâtes alimentaires pour soutenir l'offre domestique et promouvoir le développement industriel, **(ii)** la suspension jusqu'à nouvel ordre de l'exportation et de la réexportation des céréales pour assurer un approvisionnement correct du pays en céréales. Le Mali a également subi des restrictions commerciales internationales, avec la décision du gouvernement indien d'interdire l'exportation du riz brisé, réduisant les importations de riz du Mali.

Mesures tarifaires : Le Mali appartient aux Unions douanières préconisées par la CEDEAO et l'UEMOA et applique depuis janvier 2015 le tarif extérieur commun (TEC) de la CEDEAO qui a remplacé celui de l'UEMOA entré en vigueur en 2000. Dans le souci de promouvoir les exportations, les opérations d'exportation ne sont soumises à aucune restriction en volume et en valeur. De manière générale, les importations ne sont également soumises à aucune restriction quantitative. Le TEC de la CEDEAO s'applique aux produits non originaires de l'espace. En réalité, dans l'espace CEDEAO, les douanes exigent des certificats d'origine des produits. Si un opérateur fournit un certificat d'origine crédible prouvant que des biens donnés sont produits dans l'espace CEDEAO, alors les douanes maliennes lui font bénéficier un tarif préférentiel. Par contre, si un opérateur ne fournit pas de certificats d'origine, alors les douanes lui font appliquer le TEC. En ce qui concerne les exportations, elles sont exonérées au Mali sauf pour les exportations d'or et de produits miniers qui sont assujetties à l'impôt spécial sur certains produits (ISCP) dont le taux est de 3% ad valorem. Les codes des impôts et de l'investissement offrent aussi des avantages aux entreprises exportatrices qui sont admises en zone franche lorsque la part des exportations dans leur chiffre d'affaires est supérieure à 80% et leur investissement supérieur 12,5 millions de FCFA.

l'enquête sur les Mesures non tarifaires : montre que 56% des entreprises maliennes importatrices et exportatrices font face à des obstacles non tarifaires (CCI, 2018). Au niveau du Mali et au sein de la CEDEAO, les opérateurs sont essentiellement confrontés aux obstacles procéduraux comme le coût (taxes et redevances), l'absence de transparence et le délai trop long des formalités douanières et administratives, y compris les tracasseries routières, le nombre important de structures intervenant, et la non reconnaissance de certains documents officiels au niveau des postes de contrôle. Par rapport aux autres destinations (UE, Etats-Unis, etc.), les opérateurs maliens sont plutôt confrontés à des obstacles réglementaires, notamment les exigences techniques relatives à la traçabilité, aux tests et contrôles des produits.

La mise en oeuvre des initiatives régionales (CEDEAO-UEMOA) sur la libre circulation des marchandises et sur la concurrence n'est pas encore effective à 100% en raison des tracasseries douanières, surtout au niveau des frontières terrestres. La plupart des commerçants des autres pays de la CEDEAO ou de l'UEMOA se plaignent de ces tracasseries.

4.c. Customs/trade facilitation

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.0
Score révisé	4.0
Score de deuxième brouillon	4.0
Score final	4.0

Notes du pays:

Le Mali a enregistré une bonne performance sur le plan commercial, confirmée par l'agence de notation indépendante *Bloom Consulting* qui a classé le Mali comme étant le 1er pays le plus attractif en matière de commerce dans l'UEMOA, 3ème dans la CEDEAO, 15ème en Afrique et 104ème au monde, en 2022-2023. Cette bonne performance commerciale est en rapport avec des mesures de facilitation commerciale engagées qui apportent plus de prévisibilité dans les opérations d'import-export, notamment **(i)** les procédures de plus en plus transparentes et digitalisées comme le « Trade portal » et le guichet unique de la Direction générale du commerce, de la consommation et de la concurrence (DGCC), et de l'Agence pour la promotion des investissements (API) ; **(ii)** l'adoption en cours de plusieurs mesures de facilitation des échanges ; **(iii)** l'interconnexion des systèmes informatiques DGCC-Direction générale des douanes (DGD)-Direction générale des impôts (DGI) ; **(iv)** le Système interconnecté de gestion des marchandises en transit (SIGMAT) que le Mali a rejoint sous l'impulsion de la CEDEAO, dans le cadre de son extension à d'autres pays de la sous-région pour sécuriser, simplifier et accélérer le flux de marchandises en transit, en particulier pour celles en provenance des ports maritimes à destination des pays enclavés.

05. Financial Sector Development

Score du critère: 3.333

5.a. Financial stability

Type de score	Valeur
Score de brouillon	3.5
Score révisé	3.5
Score de deuxième brouillon	3.5
Score final	3.5

Notes du pays:

Système bancaire. Au second semestre de l'année 2023, la qualité du portefeuille du système bancaire s'est détériorée, avec une hausse du taux de dégradation net qui est passée de 5,5% en février 2023 à 6,7% en juin 2023. Cependant, en dépit des sanctions économiques et financières de la CEDEAO et de l'UEMOA contre le Mali durant tout le premier semestre de l'année 2022, l'activité du système bancaire a été marquée par une amélioration de la qualité du portefeuille en 2022, avec un taux de dégradation net qui est passé de 4,7% en janvier 2022 à 4,2% en décembre 2022. De plus, la résilience du système bancaire a également été notée en 2021, étant donné que sur les 17 établissements de crédit que compte le Mali, les 15 sont conformes au dispositif prudentiel au 31 décembre 2021. Cette dynamique de conformité du système bancaire au respect du dispositif prudentiel devrait se poursuivre en 2022 et 2023.

Systèmes financiers décentralisés (SFD). L'activité des SFD a été résiliente en 2021 puisque, tous les 18 SFD que compte le Mali sont conformes au dispositif prudentiel, et cette conformité devrait se poursuivre en 2022 et en 2023.

Marché financier de l'UMOA. Le marché financier régional de l'UMOA est frappé par une crise de liquidité en 2023. Avec le renchérissement des conditions de financement mondiales, en liaison avec la politique monétaire restrictive des Banques centrales pour endiguer l'inflation, les pays de l'UMOA émetteurs d'eurobonds sur le marché financier international ont temporairement suspendu leurs émissions d'eurobonds et se sont retournés vers le marché financier régional de l'UMOA, induisant une forte demande de liquidité, se traduisant par un rétrécissement de la liquidité sur ce marché.

5.b. Sector's efficiency, depth, and resource mobilization strength

Type de score	Valeur
Score de brouillon	3.0
Score révisé	3.0
Score de deuxième brouillon	3.0
Score final	3.0

Notes du pays:

La faible utilisation des services financiers et la faible connaissance du marché financier régional de l'UEMOA limitent l'efficacité du système financier. Selon le tableau de bord de l'inclusion financière dans l'UEMOA au titre de l'année 2021, publié par la BCEAO en juillet 2022, (i) le taux global d'utilisation des services financiers, corrigé de la multibancarité ou taux d'inclusion financière est encore faible (54,9% en 2021 contre 67,2% pour la moyenne dans l'UEMOA), et (ii) le taux de bancarisation est de 30,8% en 2021 (contre 42,4% pour la moyenne dans l'UEMOA).

Le système bancaire au Mali compte, à fin mars 2023, 17 établissements de crédit (14 banques et 3 établissements financiers à caractère bancaire). Parmi les 14 banques, 7 sont des banques sous-régionales et 7 des banques internationales, alors que dans les 3 établissements financiers à caractère bancaire, 2 sont des établissements sous-régionaux et 1 est un établissement international. Le total du bilan a augmenté de 14,1% en 2021, passant de 5629,6 milliards de FCFA en 2020 à 6421,4 milliards en 2021. Le système bancaire malien compte pour 11,6% de part de marché dans l'UEMOA en 2021. Les crédits à la clientèle ont augmenté de 8,3% en 2022 (1783,3 milliards de FCFA contre 1647,3 milliards en 2021). Les dépôts ont baissé de 7,6% en 2022 (787,9 milliards de FCFA contre 852,4 milliards en 2021), uniquement en rapport avec des dépôts à terme (100% des dépôts). La concentration de crédit au sein du secteur bancaire est à un niveau moyen et a baissé en 2021, avec un indice d'Herfindahl-Hirschmann de 1115 (contre 1156 en 2020).

La performance de l'activité d'intermédiation financière des Systèmes financiers décentralisés (SFD) est mitigée. Le paysage de la microfinance compte 18 SFD en 2021, avec un total du bilan qui a augmenté de 4,7% en 2021, en passant de 222,361 milliards de FCFA en 2020 à 232,8 milliards en 2021. Au 31 mars 2023, la situation du secteur de la microfinance est marquée par une hausse de l'encours des dépôts collectés (+5,7 milliards de FCFA, +3,9%), mais par une baisse de l'encours des crédits octroyés (-4,532,5 milliards de FCFA, -2,3%), comparée à la situation de ce secteur au 31 mars 2022.

Le marché financier régional de l'UMOA est frappé par une crise de liquidité. Avec le renchérissement des conditions de financement mondiales, en liaison avec la politique monétaire restrictive des Banques centrales pour endiguer l'inflation, les pays de l'UMOA émetteurs d'eurobonds sur le marché financier international ont temporairement suspendu leurs émissions d'eurobonds et se sont retournés vers le marché financier régional de l'UMOA, induisant une forte demande de liquidité, se traduisant par un rétrécissement de la liquidité sur ce marché. Le Mali, qui n'a jamais émis d'eurobonds, en a subi les conséquences. En effet, au premier semestre 2023, le Trésor public du Mali a mobilisé 607,8 milliards de FCFA sur le marché financier régional, sur le programme annuel initial de 1409 milliards de FCFA, soit un taux de mobilisation de 43,1% (contre 71,9% au second semestre 2022).

5.c. Access to financial services

Type de score	Valeur
Score de brouillon	3.5
Score révisé	3.5
Score de deuxième brouillon	3.5
Score final	3.5

Notes du pays:

En dépit de sa forte progression, le taux global d'utilisation des services financiers est encore faible au Mali. Le taux global d'utilisation des services financiers, corrigé de la multibancarité ou taux d'inclusion financière est passé de 20,5% en 2011 à 54,9% en 2021 (contre 67,2% pour la moyenne dans l'UEMOA). Le taux de bancarisation est passé de 21,9% en 2011 à 30,8% en 2021 (contre 42,4% pour la

moyenne dans l'UEMOA).

Pour renforcer l'inclusion financière, le Mali a mis en place une stratégie nationale d'inclusion financière (SNIF 2021-2025). Cette stratégie, qui vise à accroître l'accès aux services et produits financiers, a été adoptée en avril 2021 et est en cours de mise en œuvre. Elle s'inscrit dans le cadre de la stratégie régionale d'intégration financière (SRIF 2021-2025) initiée par la BCEAO.

Avec un repli des taux débiteurs de 11 points de base en 2022 (7,48% contre 7,59% en 2021), les crédits à la clientèle ont augmenté de 8,3% en 2022 (1783,3 milliards de FCFA contre 1647,3 milliards en 2021), principalement destinés au financement : **(i)** d'entreprises privées du secteur productif (64,3% des crédits), contre des particuliers (19,4%), des sociétés d'Etat (10,3%), et moins de 5% pour les autres catégories de la clientèle ; **(ii)** de la trésorerie (26,2% des crédits), des autres objets économiques (23,5%), de l'équipement (20,2%), et de la consommation (20,2%), contre l'immobilier (9,8%) et l'exportation (0,1%) ; **(iii)** d'activités de court terme (79,7% des crédits), contre celles de moyen terme (18,9%) et seulement 1,4% pour celles de long terme, impliquant que ces crédits ont très peu financé l'investissement. Le secteur bancaire a appuyé l'État dans le cadre de sa stratégie de réponse aux sanctions de la CEDEAO et de l'UEMOA en 2022, étant donné que les crédits à l'État ont quasiment doublé au premier semestre 2022 (pendant la période des sanctions), passant de 82,2 milliards de FCFA en janvier 2022 à 161,5 milliards en juin 2022, avant de connaître une évolution moins rapide au second semestre 2022 (après les sanctions) où les crédits à l'État se sont établis à 177,1 milliards en décembre 2022 contre 159,1 milliards en juillet 2022.

Globalement, en dépit du Fonds de garantie pour le secteur privé (FGSP) mis en place par l'Etat et l'appui des partenaires techniques et financiers (PTF) par le biais de lignes de crédit au système bancaire, l'accès au crédit demeure une préoccupation majeure pour le secteur privé, particulièrement les Petites et moyennes entreprises (PME), en raison d'un manque de garantie, de coûts élevés de l'emprunt, et de la frilosité des banques dans un climat d'incertitude causé par la triple crise sécuritaire, politique et sanitaire.

06. Business Regulatory Environment

Score du critère: 3.833

6.a. Regulations affecting entry, exit, and competition

Type de score	Valeur
Score de brouillon	3.5
Score révisé	3.5
Score de deuxième brouillon	3.5
Score final	3.5

Notes du pays:

Le Mali a élaboré un nouveau Plan Stratégique et Opérationnel (PSO 2023-2026) de la Cellule technique des réformes du climat des affaires dont l'objectif est d'améliorer la pratique réelle des affaires à travers la modernisation et la simplification des procédures administratives et la promotion d'un environnement transparent et attractif pour le développement du secteur privé. Il s'articule autour de trois axes stratégiques : (i) Simplification et modernisation des procédures pour l'obtention des licences administratives ; (ii) Amélioration de la pratique réelle des affaires ; (iii) Renforcement du cadre institutionnel du climat des affaires et mise en œuvre des réformes structurelles.

Les premières activités de ce plan visent à améliorer les procédures de création d'entreprises. Pour ce faire, le Plan préconise : (i) Poursuivre le développement du module de création d'entreprise en ligne ; (ii) Mettre à disposition des statuts de société types au sein du Guichet unique ou en ligne sur son site internet ; (iii) Poursuivre l'extension de l'application NINA au Tribunal du commerce ; (iv) Opérationnaliser le projet d'informatisation du Registre de Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) ; (v) Diffuser l'avis de constitution d'entreprise sur le site de l'API ; (vi) Instaurer la permanence notariale au Guichet Unique ; et (vii) Mise en place du régime de l'entrepreneur pour la formalisation des entreprises informelles à travers la mise en œuvre du statut de l'Entrepreneur, créé en vertu de l'Acte Uniforme sur le Droit Commercial Général (AUDCG) réformé, combiné à une politique volontariste d'incitations fiscales. La Banque soutient la mise en œuvre du PSO 2023-2026 à travers le Projet d'Appui à la Compétitivité de l'Economie Malienne (PACEM), notamment l'opérationnalisation du Guichet Electronique du Commerce Extérieur et des Transports (GUECET). Toutefois, il n'y a pas d'avancées significatives en matière de création d'entreprises (le nombre de jours nécessaires demeurent à 3 jours depuis plus de dix ans).

Concernant la promotion des investissements privés en 2022, on note (i) l'opérationnalisation des antennes régionales du guichet unique de Kayes, Sikasso et Ségou ; (ii) la baisse du nombre d'entreprises créées à 17 134 contre 22 449 entreprises ; et (iii) la baisse des intentions d'investissements de 172 milliards de FCFA en 2021 à 156 milliards de FCFA en 2022. Toutefois, le montant des investissements prévisionnels à travers les agréments au Code des investissements délivrés s'élève à plus de 156 milliards de FCFA en 2022 contre 92 milliards de FCFA en 2021.

Dans la même veine, le Ministère de l'entrepreneuriat national, de l'emploi et de la formation professionnelle et le Conseil national du patronat du Mali (CNPM) ont signé, le 04 août 2023, une convention de partenariat pour **(i)** renforcer l'implication du secteur privé dans le développement des compétences en matière d'emploi et de formation professionnelle, **(ii)** mettre en œuvre un partenariat public-privé en termes d'emplois et de formation professionnelle, et **(iii)** voir la possibilité d'instaurer une taxe sur la formation professionnelle tout en optimisant la taxation sur l'emploi afin de permettre aux entreprises de continuer à créer des emplois et à maintenir les emplois existants ». Pour rappel, en 2018, la taxe de formation professionnelle (TFP) et la taxe emploi jeune (TEJ) ont été supprimées. Toutefois, le Ministre de l'entrepreneuriat national, de l'emploi et de la formation professionnelle a annoncé, en août 2023, qu'un Comité de travail CNT-Ministère est à pied d'œuvre pour rétablir ces deux taxes.

6.b. Regulations of ongoing business operations

Type de score	Valeur
---------------	--------

Score de brouillon	3.5
Score révisé	3.5
Score de deuxième brouillon	3.5
Score final	3.5

Notes du pays:

Le Mali a élaboré un nouveau Plan Stratégique et Opérationnel (PSO 2023-2026) de la Cellule technique des réformes du climat des affaires dont l'objectif est d'améliorer la pratique réelle des affaires à travers la modernisation et la simplification des procédures administratives et la promotion d'un environnement transparent et attractif pour le développement du secteur privé. Il s'articule autour de trois axes stratégiques : (i) Simplification et modernisation des procédures pour l'obtention des licences administratives ; (ii) Amélioration de la pratique réelle des affaires ; (iii) Renforcement du cadre institutionnel du climat des affaires et mise en œuvre des réformes structurelles.

Les premières activités de ce plan visent à améliorer les procédures de création d'entreprises. Pour ce faire, le Plan préconise : (i) Poursuivre le développement du module de création d'entreprise en ligne ; (ii) Mettre à disposition des statuts de société types au sein du Guichet unique ou en ligne sur son site internet ; (iii) Poursuivre l'extension de l'application NINA au Tribunal du commerce ; (iv) Opérationnaliser le projet d'informatisation du Registre de Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) ; (v) Diffuser l'avis de constitution d'entreprise sur le site de l'API ; (vi) Instaurer la permanence notariale au Guichet Unique ; et (vii) Mise en place du régime de l'entrepreneur pour la formalisation des entreprises informelles à travers la mise en œuvre du statut de l'Entrepreneur, créé en vertu de l'Acte Uniforme sur le Droit Commercial Général (AUDCG) réformé, combiné à une politique volontariste d'incitations fiscales. La Banque soutient la mise en œuvre du PSO 2023-2026 à travers le Projet d'Appui à la Compétitivité de l'Economie Malienne (PACEM), notamment l'opérationnalisation du Guichet Electronique du Commerce Extérieur et des Transports (GUECET). Toutefois, il n'y a pas d'avancées significatives en matière de création d'entreprises (le nombre de jours nécessaires demeurent à 3 jours depuis plus de dix ans).

Concernant la promotion des investissements privés en 2022, on note (i) l'opérationnalisation des antennes régionales du guichet unique de Kayes, Sikasso et Ségou ; (ii) la baisse du nombre d'entreprises créées à 17 134 contre 22 449 entreprises ; et (iii) la baisse des intentions d'investissements de 172 milliards de FCFA en 2021 à 156 milliards de FCFA en 2022. Toutefois, le montant des investissements prévisionnels à travers les agréments au Code des investissements délivrés s'élève à plus de 156 milliards de FCFA en 2022 contre 92 milliards de FCFA en 2021.

De plus, l'Agence pour la promotion des investissements (API-Mali) a mis en place le guichet unique de la diaspora dénommé « *Tunkarake Ka Faso Djo Blon* » et officiellement lancé le 18 mai 2023 pour améliorer l'impact de la diaspora sur le développement du secteur privé et de l'entrepreneuriat local.

Dans la même veine, le Ministère de l'entrepreneuriat national, de l'emploi et de la formation professionnelle et le Conseil national du patronat du Mali (CNPM) ont signé, le 04 août 2023, une convention de partenariat pour **(i)** renforcer l'implication du secteur privé dans le développement des compétences en matière d'emploi et de formation professionnelle, **(ii)** mettre en œuvre un partenariat

public-privé en termes d'emplois et de formation professionnelle, et (iii) voir la possibilité d'instaurer une taxe sur la formation professionnelle tout en optimisant la taxation sur l'emploi afin de permettre aux entreprises de continuer à créer des emplois et à maintenir les emplois existants ». Pour rappel, en 2018, la taxe de formation professionnelle (TFP) et la taxe emploi jeune (TEJ) ont été supprimées. Toutefois, le Ministre de l'entrepreneuriat national, de l'emploi et de la formation professionnelle a annoncé, en août 2023, qu'un Comité de travail CNT-Ministère est à pied d'œuvre pour rétablir ces deux taxes.

6.c. Regulations of factor markets (labor and land)

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.5
Score révisé	4.5
Score de deuxième brouillon	4.5
Score final	4.5

Notes du pays:

Le développement du capital humain est un des axes stratégiques du CREDD (2019-2023), ce qui constitue une innovation majeure par rapport aux précédentes stratégies de développement. A travers cet axe, le CREDD vise à mieux valoriser le capital humain et ainsi capter le dividende démographique. De plus, le Mali a adopté en 2019 la deuxième génération du Programme décennal de développement de l'éducation et de la formation professionnelle (PRODEC II) couvrant la période 2019-2028. Cet engagement politique est reflété au niveau budgétaire : les dépenses allouées au secteur de l'éducation devraient s'établir à 17,40% des dépenses totales en 2023 (soit le 2ème plus grand poste de dépenses du budget, après les services généraux des administrations publiques) contre 16,80% en 2022 et 16,38% en 2021.

En dépit de cet engagement, la disponibilité d'une main d'œuvre qualifiée et en quantité demeure une problématique importante, notamment pour le secteur privé. En effet, le pays est marqué par un faible niveau de qualification et par l'inadéquation entre l'offre de formation et les besoins du marché du travail en termes de formations technique et professionnelle et sur les nouvelles technologies. Dans ce cadre, le Ministre de l'entrepreneuriat, de l'emploi et de la formation professionnelle a informé le Conseil des ministres du lancement de la 13ème promotion du Programme de stage de formation professionnelle qui devrait bénéficier à 2000 jeunes diplômés âgés de 15 à 40 ans. Depuis son lancement en 2005 et son institutionnalisation en 2008, ce programme a bénéficié à 42 266 jeunes diplômés (dont 51% de femmes). En outre, le Ministère de l'entrepreneuriat national, de l'emploi et de la formation professionnelle a organisé, les 21 et 22 mars 2023, un atelier de validation du document de Stratégie nationale de transformation digitale du système de l'enseignement, de la formation professionnelle et technique et du développement des compétences au Mali. Cette stratégie préconise le renforcement de l'implication du secteur privé en vue d'améliorer l'offre de formation et permettre aux apprenants de développer des compétences digitales clés afin de saisir les opportunités génératrices de revenus et d'emplois. Le marché du travail, régi par le Code du travail de 1992, est relativement rigide et orienté vers la protection des salariés avec un rôle prépondérant des syndicats des travailleurs.

En rapport avec l'accès à la terre, une Loi domaniale et foncière, permettant un accès sécurisé au foncier, une réduction des actes de propriété et des acteurs impliqués et une simplification des procédures (introduction d'un guichet unique du foncier, réduction de la durée de publication en matière d'immatriculation), a été adoptée en 2021. La réglementation sur le foncier n'a pas évolué entre 2021 et 2023.

(C) Policies for Social Inclusion/Equity

Score du cluster: 3.553

07. Gender Equality

Score du critère: 3

7.a. Promotion of equal access for men and women to human capital development opportunities

Type de score	Valeur
Score de brouillon	2.5
Score révisé	2.5
Score de deuxième brouillon	2.5
Score final	2.5

Notes du pays:

2023), ce qui constitue une innovation majeure par rapport aux précédentes stratégies de développement du Mali. A ce titre, un accent particulier est mis sur la promotion de l'équité et l'égalité de genre (objectif global 5.3 du CREDD).

Dans le secteur de l'éducation, le taux d'alphabétisation est plus faible pour les femmes (23,9% contre 35,9% pour les hommes en 2022) et la proportion de jeunes femmes non scolarisées et sans emploi, ni formation est plus élevée (43,2% contre 17,1% pour les hommes en 2022).

Dans le domaine de la santé, les femmes ne bénéficient pas de services en charge appropriés, manquent souvent de moyens pour accéder à ces services et sont victimes de plusieurs pratiques traditionnelles préjudiciables à leur état de santé, notamment en milieu rural. Elles sont plus exposées aux problèmes de santé. L'indice synthétique de fécondité est de 5,9 par femmes en 2022, contre 4,9 en Afrique de l'Ouest et 4,2 en Afrique. Entre 2011 et 2021, la proportion de naissances assistées par un prestataire de santé

qualifié est passé de 67,3%, contre 55,8 en Afrique de l'Ouest et 67,6% en Afrique. La proportion de femmes utilisant des méthodes de contraception modernes est de 19,8% en 2022, contre 42,5% en Afrique de l'Ouest et 38,4% en Afrique. L'espérance de vie des femmes à la naissance est de 60,8 ans en 2022, contre 58,4 ans en Afrique de l'Ouest et 64,6 ans en Afrique.

7.b. Promotion of equal access for men and women to productive and economic resources

Type de score	Valeur
Score de brouillon	3.0
Score révisé	3.0
Score de deuxième brouillon	3.0
Score final	3.0

Notes du pays:

L'indice d'autonomisation des femmes (WEI) est de 0,400 en 2022.

Sur le marché du travail, le pays est confronté à une inégalité de salaires (la rémunération horaire moyenne des hommes fixée à 384,9 FCFA par heure est deux fois supérieure à celle des femmes estimée à 161,9 FCFA en 2022) et une inégalité de revenus (le revenu national brut des hommes est de 2770 \$US en 2021 contre 1483 \$US pour les femmes), un taux chômage plus élevé chez les femmes (8% en 2022 contre 4,6% pour les hommes) et un taux d'activité plus faible chez les femmes (50,4% contre 80,3% pour les hommes), une inégalité dans l'accès aux emplois créés (30,7% des emplois créés en 2022 sont occupés par les femmes contre 69,3% pour les hommes) (la proportion de cadres supérieurs femmes a augmenté à 16% en 2022 contre 13,4% en 2018).

En termes d'accès à des opportunités, 5,6% des femmes sont propriétaires d'une entreprise en 2022 contre 12,3% des hommes (entrepreneuriat non-agricole), 7,5% des femmes sont propriétaires d'au moins une parcelle agricole en 2022 contre 36,2% pour les hommes, 1,5% des femmes sont propriétaires de terrains non agricoles en 2022 contre 12,7% chez les hommes, 80% du foncier sont détenus par les hommes.

Les Ministères chargés de l'entrepreneuriat national, de l'enseignement supérieur, et de la promotion de la femme ont signé, le mardi 08 novembre 2022, des conventions de partenariat définissant les modalités et conditions de collaboration interministérielle visant à créer des opportunités d'emplois en milieu urbain et rural et contribuer à l'apaisement du climat social. Ces conventions devraient permettre **(i)** la réalisation et la capitalisation d'études d'identification de métiers porteurs, **(ii)** la mise en place dans les universités, écoles et instituts de cellules d'incubation et de coaching des jeunes étudiants entrepreneurs ainsi que de cellules de suivi et d'insertion des diplômés, et **(iii)** la promotion de l'entrepreneuriat féminin avec notamment la formation et l'équipement de 50 000 femmes rurales en transformation et conservation de produits locaux.

7.c. Men and women equal status and protection under the law

Type de score	Valeur
Score de brouillon	3.5
Score révisé	3.5
Score de deuxième brouillon	3.5
Score final	3.5

Notes du pays:

Le Mali a ratifié la plupart des conventions et traités internationaux reconnaissant aux femmes et aux hommes l'égalité en droits et en devoirs, tels que la Déclaration universelle des droits de l'Homme, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et ses protocoles, la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples et son protocole relatif aux Droits des femmes en Afrique (Protocol de Maputo). Le pays a créé, depuis 1998, un département ministériel dédié à la lutte contre les inégalités de genre, à savoir le « Ministère de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille (MPFEF) qui existe aussi dans le nouveau gouvernement de transition formé le 01 juillet 2023.

Pour renforcer la prise en compte du genre dans le processus électoral et les réformes politiques et administratives, les Ministères en charge de l'administration territoriale et de la promotion de la femme ont organisé, du 28 février au 04 mars 2023, un séminaire de réflexion à l'issue duquel une Feuille de route a été élaborée pour la mise en œuvre des recommandations phares, dont : **(i)** la révision de la Politique nationale genre pour la prise en compte du contexte politique et sécuritaire ; **(ii)** l'intégration du genre dans les projets et programmes inscrits dans le Budget spécial d'investissement (BSI) en tant qu'investissement dans le capital humain et la création d'un Fonds national genre pour le Mali ; **(iii)** l'adoption de mesures concrètes pour l'application stricte de la loi 052 instituant des mesures pour promouvoir le genre dans l'accès aux fonctions nominatives et électives et des dispositions de la loi sur le foncier agricole et de la loi électorale en faveur de la promotion du genre.

La problématique du Genre demeure un défi majeur pour le Mali en raison de la détérioration des conditions sécuritaires, qui affectent davantage les femmes et les enfants, des pesanteurs socio-culturelles et des stéréotypes de genre. Le Mali est parmi les pays où le niveau d'égalité femmes-hommes est le plus bas au monde. L'indice de genre en Afrique (IGA) classe le Mali au 45ème rang sur 51 pays africains en 2019 (score de 0,329). Selon l'indice d'inégalité de genre (GII), le Mali est à la 155ème place sur 170 pays en 2021 (score de 0,613). L'indice global de parité de genre (GGPI) et l'indice d'autonomisation des femmes (WEI) du Mali sont de 0,579 et 0,400 en 2022, respectivement.

08. Equity of Public Resource Use

Score du critère: 4.167

8.a. Poverty Measurement

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.5
Score révisé	4.5
Score de deuxième brouillon	4.5
Score final	4.5

Notes du pays:

Le CREDD (2019-2023) s'appuie sur un mécanisme de suivi et évaluation relativement clair avec deux niveaux de gouvernance : un Comité national d'orientation stratégique présidé par le Premier Ministre et un Comité de pilotage présidé par le Ministre de l'Economie et des Finances s'assurent de la prise en compte des recommandations de la revue du CREDD dans les arbitrages budgétaires. Son rôle de coordination des politiques a été renforcé par l'adoption du budget programme depuis janvier 2018 qui permet d'articuler les allocations budgétaires autour des orientations stratégiques du CREDD.

Le niveau de la pauvreté a augmenté en 2022. Le taux de pauvreté a augmenté à 45,5% en 2022 (contre 44,6% en 2021 et 41,9% en 2020) en raison de l'inflation élevée. La croissance du PIB réel n'a pas été suffisamment inclusive, d'autant plus qu'elle n'a pas été portée par l'investissement privé dont la croissance s'est même décélérée (-3,7% en 2022) et que la persistance de la crise sécuritaire a accru les inégalités, avec un indice de Gini qui est resté faible à 0,33 en 2022 (contre 0,42 en 2021 et 0,38 en 2018), surtout dans les zones de conflits caractérisées par une fragilité aiguë. Les inégalités demeurent, en effet, élevées car la pauvreté est particulièrement élevée en milieu rural à 54,9% en 2022, contre 26,2% en milieu urbain autre que Bamako, et 16,4% à Bamako. Le nombre de personnes ayant besoin d'une assistance humanitaire a augmenté de 17,3% en 2022 (représentant 8,8 millions de personnes ou 39,3% de la population, contre 7,5 millions en 2021 ou 34,2% de la population). L'indice de la faim dans le monde (IFM) a fait état d'une sévérité préoccupante de l'insécurité alimentaire, classant le Mali à la 93ème place sur 121 pays en 2022. L'indice de développement humain (IDH) classe le Mali à la 186ème sur 191 pays en 2021 (contre la 184ème position sur 189 pays en 2020), avec un score de 0,428, maintenant le Mali dans la catégorie des pays à faible développement humain. L'indice ODD (Objectifs de développement durable) classe le Mali à la 131ème place (score de 57,98) sur 166 pays en 2022 (contre le 152ème rang sur 162 pays en 2019).

Les perspectives de pauvreté ne sont pas rassurantes, étant donné que **(i)** plus de 1,2 million de personnes seraient affectées par une sévérité de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle passant de la phase crise à celle pire sur la période juin- août 2023, **(ii)** la FAO et le PAM ont élevé, le 29 mai 2023, leur niveau de préoccupation sur la sévérité de l'insécurité alimentaire en plaçant le Mali « en alerte maximale », avec 1 262 078 personnes dans une phase « crise et pire » d'insécurité alimentaire (5,6% de la population), 4 090 567 personnes sous-pression d'insécurité alimentaire (18,4% de la population), et un déficit d'aide alimentaire et nutritionnelle d'urgence de 86% des besoins totaux, entre juin et septembre 2023 (PAM, 2023). En réponse, la loi portant création du Centre de l'office des produits agricoles du Mali, qui vise à contribuer à la mise en œuvre de la politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle, a été adoptée en août 2023.

8.b. Public Expenditures: Priorities and strategies

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.5
Score révisé	4.5
Score de deuxième brouillon	4.5
Score final	4.5

Notes du pays:

L'adoption du Budget en mode programme depuis 2018 a contribué à renforcer cet alignement avec la présentation du budget par politiques publiques, d'une part, et en adjoignant à la loi des finances des documents de programmation pluriannuelle, d'autre part. Le projet de Budget comprend ainsi un Document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP) et un Document de programmation pluriannuelle des dépenses – et Projet annuel de performance consolidé en un seul document (DPPD – PAP). Ces documents couvrent une période de trois ans glissants et permettent ainsi de faire la jonction entre la loi des finances élaborée chaque année et les objectifs stratégiques du CREDD (2019-2023). Ils prennent en compte les recommandations des revues annuelles du CREDD en vue d'un meilleur alignement du Budget sur les axes stratégiques du CREDD (2019-2023).

En matière de dépenses, le Cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable (CREDD) 2019-2023, demeure la référence du Gouvernement en matière d'allocation des ressources budgétaires. Il est complété par les mesures inscrites dans le Plan d'actions prioritaires du gouvernement de transition (PAPGT) 2022-2024 du Cadre stratégique de la refondation de l'Etat (CSRE) 2022-2031. Les actions prioritaires du PAPGT s'articulent notamment autour du renforcement de la sécurité et de l'organisation des élections.

Selon le récent rapport pays du FMI de mai 2023, le déficit budgétaire de l'État, qui se situe juste en dessous de 5 % du PIB en 2022, reflète une augmentation rapide des dépenses de sécurité, des salaires de la fonction publique et de la facture des intérêts (ces 3 dépenses combinées représentent 80% des recettes fiscales en 2022), qui évincent les dépenses favorables à la croissance, notamment celles liées au dispositif de protection sociale et aux investissements en capital.

Le renforcement de la défense et de la sécurité devrait se poursuivre en 2023, atteignant 811,343 milliards de FCFA en 2023 (soit 27,1% des dépenses totales), contre 708,502 milliards en 2022 (26,77% des dépenses totales), et 544,273 milliards en 2021 (19,15% des dépenses totales).

8.c. Regressive Tax

Type de score	Valeur
Score de brouillon	3.5

Score révisé	3.5
Score de deuxième brouillon	3.5
Score final	3.5

Notes du pays:

Le CREDD (2019-2023), à travers son axe stratégique 3 « Croissance inclusive et transformation structurelle de l'économie », met l'accent sur le renforcement de la mobilisation des ressources pour financer le développement économique et social du pays. Pour ce faire, il préconise, entre autres, l'amélioration de la mobilisation des ressources internes.

La poursuite des réformes fiscales devrait améliorer la performance des recettes fiscales à 14,6% du PIB en 2023 (contre 13,5% en 2022, et 15,5% du PIB en 2021), avec **(i)** la promulgation d'un Code minier et d'une loi sur le contenu local dans le secteur minier qui devrait accroître l'impact du secteur minier sur le budget de l'Etat (+500 milliards de FCFA par an au minimum), **(ii)** l'adoption attendue de la Loi portant modification de la Loi portant Code général des Impôts et de la Loi portant Livre de procédures fiscales, **(iii)** la promulgation d'un Code des douanes, **(iv)** la promulgation de la Loi portant modification du décret de création de la Direction générale des douanes, **(v)** l'augmentation et l'extension des taux d'accises sur certains produits, **(vi)** la rationalisation des dépenses fiscales (le récent rapport pays 2023 du FMI relève des progrès notables en matière de mesure, de déclaration et de publication des dépenses fiscales), **(vii)** la sécurisation des recettes (opérationnalisation du Système interconnecté de gestion des marchandises en transit (SIGMAT), opérationnalisation de la digitalisation des déclarations et paiements d'impôts, institution de la facture normalisée, immatriculation en cours des contribuables en ligne), et **(viii)** les perspectives d'imposition du secteur informel (orpaillage, agriculture, commerce électronique et transferts de fonds via le téléphone mobile). Pour les recettes non fiscales, le Gouvernement prépare des réformes au titre des participations de l'Etat dans les sociétés.

Les taux applicables au revenu imposable sont progressifs, permettant de favoriser les couches sociales les plus pauvres/vulnérables. Déterminés par le Code des impôts, ces taux varient de 0% pour la tranche de revenu de 0 à 330 000 FCFA à 37% réservé à la tranche de revenu supérieure à 3 494 130 FCFA.

09. Building Human Resources

Score du critère: 3

9.a. Health and nutrition services

Type de score	Valeur
Score de brouillon	3.5
Score révisé	3.5

Score de deuxième brouillon	3.5
Score final	3.5

Notes du pays:

La performance du système de santé demeure préoccupante. La capacité du système de santé à faire face à une épidémie reste faible car *Global Health Security Index (GHSI)* classe le Mali à la 144ème place en 2021 sur 195 pays, avec un score de 29,0 (contre le 147ème rang sur 195 pays en 2019).

L'offre de santé ne couvre pas la demande, au regard des faits stylisés suivants : **(i)** 12,1 médecins pour 100 000 habitants entre 2010-2019 (contre 29,4 en Afrique de l'Ouest et 38,1 en Afrique) ; **(ii)** 41,3 infirmières et sages-femmes pour 100 000 habitants entre 2010-2019 (contre 88,8 en Afrique de l'Ouest et 106,5 en Afrique) ; **(iii)** hausse de la prévalence de la malnutrition, avec 9,8% de la population affectées en 2020 (contre 6,3% en 2017) ; **(iv)** niveau encore faible du taux d'accessibilité géographique aux services sanitaires dans un rayon de 5 km à 58,66% en 2022 (contre 57% en 2018) ; **(v)** baisse du taux de médicalisation des centres de santé communautaire (CSCOM) à 26% en 2022 (contre 34% en 2018).

9.b. Education, ECD, training and literacy programs

Type de score	Valeur
Score de brouillon	2.0
Score révisé	2.0
Score de deuxième brouillon	2.0
Score final	2.0

Notes du pays:

Selon la Banque mondiale, 67% de la population ont moins de 25 ans en 2022, dont une grande partie n'est pas scolarisée et est sans emploi, ni formation (31,5% des jeunes de 15 à 24 ans).

Le secteur de l'éducation est affecté par la détérioration de l'insécurité, avec la fermeture de 20% des écoles (1958 écoles fermées en 2022, contre 1 632 en 2021), se traduisant ainsi par la baisse du taux brut d'accès de 76% en 2018-2019 à 69% en 2021-2022.

Globalement, malgré des dépenses publiques d'éducation faibles mais supérieures par comparaison aux pays pairs (4,4% du PIB en 2011-2021, contre 1,7% en Afrique de l'Ouest et 3,9% en Afrique), la performance du secteur de l'éducation est encore faible dans la mesure où : **(i)** le taux brut de scolarisation est de 75,6% au primaire (contre 90,8% en Afrique de l'Ouest et 103,0% en Afrique) et de

41,0% au secondaire (contre 46,3% en Afrique de l'Ouest et 53,0% en Afrique) en 2011-2021 ; **(ii)** le taux d'alphabétisme des adultes est de 30,8% en 2011-2021 (contre 60,2% en Afrique de l'Ouest et 69,7% en Afrique).

9.c. Prevention and treatment of HIV/AIDS, tuberculosis, and malaria

Type de score	Valeur
Score de brouillon	3.5
Score révisé	3.5
Score de deuxième brouillon	3.5
Score final	3.5

Notes du pays:

Dans le cadre de la lutte contre le VIH/SIDA, le Mali a fait d'importants progrès qui ont été réalisés grâce à l'engagement politique du Gouvernement et l'accompagnement constant des partenaires techniques et financiers. Le taux de prévalence du VIH/Sida parmi la population âgée de 15 à 49 ans s'est amélioré, passant de 1,4% en 2018 à 0,8% en 2021, contre 1,2% en Afrique de l'Ouest et 2,7% en Afrique.

L'incidence de la tuberculose s'est aussi améliorée, passant de 53 pour 100 000 en 2018 à 50 pour 100 000 en 2021, contre 167,3 en Afrique de l'Ouest et 185,8% en Afrique.

La proportion des enfants vaccinés contre la tuberculose est restée constante à 83% entre 2018 et 2021, contre 82% en Afrique de l'Ouest et 79% en Afrique.

10. Social Protection and Labor

Score du critère: 3.1

10.a. Social safety net programs

Type de score	Valeur
Score de brouillon	3.0
Score révisé	3.0
Score de deuxième brouillon	3.0

Notes du pays:

La protection sociale englobe à la fois les régimes contributifs (régimes auxquels les bénéficiaires contribuent en partie, tels que les systèmes de sécurité sociale liés à l'emploi, les systèmes d'assurance sociale et/ou mutuelles de santé) et les régimes non contributifs (à travers lesquels les transferts sociaux, en espèces ou en nature, sont octroyés aux bénéficiaires sans contrepartie de leur part). Elle agit surtout sur la demande, à travers des mécanismes qui cherchent à renforcer les capacités des individus et des groupes à faire face aux besoins de la vie et de briser les barrières, tant économiques que sociales, qui limitent leur accès aux services et aux bénéfices du développement.

Le Mali, qui dispose d'une Politique nationale de protection sociale adoptée le 12 octobre 2016, ambitionne de construire progressivement un système de protection contre les risques sociaux de tous les citoyens en général et des couches défavorisées en particulier. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette Politique nationale de protection sociale, des Plans d'Actions National d'Extension de la Protection Sociale (PAN-EPS) sont mis en place afin de renforcer les systèmes existants et de réaliser une extension progressive des champs d'application des mécanismes contributifs et non contributifs de la protection sociale au Mali.

Au regard de la transversalité de la thématique, un Conseil National d'Orientation Stratégique de la Protection Sociale (CNOS-PS) a été créé suivant le Décret 2016 – 677/PM RM du 5 septembre 2016. La mise en place de ce comité d'orientation stratégique au sein des CROCSAD et CLOCSAD et CCOCSAD est en cours dans la plupart des régions, districts et communes en vue de coordonner toutes les interventions en matière de protection sociale au niveau régional et subrégional. Par ailleurs, pour accélérer le développement du secteur informel, le Gouvernement a adopté le 15 février 2016 la Politique Nationale de Promotion de l'Economie Sociale et Solidaire et son Plan d'actions (2015-2019) suivant le Décret n°2016-0066/P-RM portant approbation de documents de politique nationale après la délibération du Conseil des ministres du 09 octobre 2014 sous l'impulsion à l'époque du Ministère en charge de l'Economie Sociale et Solidaire.

L'ensemble des garanties élémentaires de sécurité sociale définies à l'échelle nationale qui assurent une protection visant à prévenir la vulnérabilité et l'exclusion sociale définit le socle de protection sociale au Mali. Il s'agit d'un paquet minimum de services pour assurer la protection et la promotion des ménages et des personnes qui sont les plus vulnérables afin de répondre aux besoins prioritaires identifiés dans le profil des risques et de la vulnérabilité.

Dans le cadre de l'opérationnalisation du Régime d'assurance maladie universelle, plusieurs actions ont été réalisées courant 2022, notamment la création d'un « groupe restreint » chargé d'accélérer le processus d'opérationnalisation en appui au « groupe d'experts » créée depuis 2017. Le bilan se présente comme suit : (i) l'adoption du décret n°2022-0018/PT-RM du 28 janvier 2022 fixant les modalités d'application de certaines dispositions de la loi n°2018-074 du 31 décembre 2018 portant institution du RAMU; (ii) l'adoption du projet de décret fixant les délais et les modalités de conclusion des conventions entre les prestataires de santé et la Caisse Nationale d'Assurance Maladie ; (iii) l'adoption du projet de décret fixant les principes de la tarification préférentielle des prestations de soins couvertes par le Régime d'Assurance Maladie Universelle ; (iv) l'adoption du projet de décret portant approbation des conventions-types de délégation de gestion dans le cadre du Régime d'Assurance Maladie Universelle ; (v) la réalisation de l'étude complémentaire sur le financement du régime d'assurance maladie universelle dont le rapport provisoire a été restitué ; (vi) Décret sur les conditions, délais et modalités de financement des contributions et de recouvrement des cotisations du RAMU ; (vii) Arrêté fixant la procédure de demande d'accord préalable dans le cadre du Régime d'Assurance Maladie Universelle ; (viii) Arrêté fixant les modalités, les conditions et les délais dans lesquels s'exerce le contrôle médical ; (ix) Arrêté fixant la liste des affections de longue durée ; (x) Loi portant création de la CANAM (nouvelle formule) ; (xi) Décret portant organisation et modalités de fonctionnement de la CANAM ; (xii) Décret d'application de la loi portant institution du Régime d'Assurance Maladie Universelle. En termes de statistiques, le nombre total de personnes couvertes par les trois dispositifs de prise en charge du RAMU (AMO, RAMED et mutuelles de santé) s'élevait en 2022 à 4 754 553 sur une cible de 21 697 000 (population totale du Mali en 2022 suivant Estimations RGPH 2009), ce qui correspond à un taux de 21,91%. Cette forte augmentation du taux par rapport à celui de 2021 (14,06%) est due à l'opération spéciale d'enrôlement massif de 3 000 000 d'indigents au RAMED en 2022.

Dans le cadre de l'Opérationnalisation du Registre Social Unifié (RSU), les efforts ont porté en 2022 sur : (i) l'adoption du Décret N° 2022- 0276/PT-RM du 09 mai 2022 instituant le Registre social unifié (RSU) ; (ii) le renforcement des capacités des administrateurs du RSU (membres du comité technique) avec l'appui du programme Jigisèmèjiri ; (iii) la réalisation d'une phase test de compilation de données pour le RSU dans les régions de Koulikoro et de Sikasso (Jigisèmèjiri) ; (iv) l'élaboration de la fiche d'identification (unique) et de codification des bénéficiaires du RSU (Jigisèmèjiri) ; (v) la réalisation de trois (3) missions d'évaluation des capacités des structures dans le cadre du déploiement du RSU au niveau local dans les régions de Sikasso, Koulikoro et Mopti. En termes de statistiques, la base RSU contenait au 31 décembre 2022, 1 339 424 ménages (source : UT-RSU). Ces ménages étaient composés des tranches d'âge suivantes : (i) Enfants de 0 – 5 ans = 13,7% ; Enfants de 6 – 18 ans = 32,1% ; 19 – 59 ans = 44,5% ; 60 ans et plus = 9,7%.

En ce qui concerne l'Assurance Maladie Obligatoire : il y a eu l'immatriculation de 121 428 nouveaux assurés (CMSS : 41 946, INPS : 79 482) portant ainsi le nombre total des personnes immatriculées au 31 décembre 2022 (y compris les ayants droits) à 1 697 938 (CMSS : 813 587, INPS : 884 351). Ce chiffre représente 46,03 % de la population cible (soit 97,77% de l'objectif annuel) et 7,83% de la population totale. Ce taux est en hausse comparé à celui de 2021 (7,46%). Cette hausse s'explique par une légère augmentation du nombre d'assurés immatriculés. Dans le domaine des prestations des soins, 40 conventions ont été signées avec les prestataires des secteurs public et privé portant ainsi le nombre total de structures conventionnées à 2 062.

Dans le domaine du Régime d'Assistance Médicale (RAMED), ce régime a enregistré 2 269 526 nouveaux immatriculés au cours de 2022 contre 1 14 074 en 2021. Cette performance s'explique par la mise en œuvre de l'opération exceptionnelle d'enrôlement de 3 000 000 d'indigents par l'ANAM en 2022. Par rapport à la prise en charge médicale de ses cibles, l'ANAM en a réalisé 56 274 sur une prévision de 100 000, ce qui représente un taux de 56,27%. Malgré la non-atteinte de la cible, ce taux est en nette progression par rapport à celui de 2021 qui était de 35,78%. Quelques facteurs pourraient expliquer la non-atteinte de la cible prévisionnelle parmi lesquels, notamment la réticence de certaines structures de santé et de pharmacie à prendre en charge les indigents en raison des difficultés de remboursement des prestations et le faible niveau de paiement de la quote-part des Collectivités Territoriales.

L'extension de la couverture sociale aux populations non couvertes par les régimes publics de protection sociale, s'est poursuivie avec l'adhésion de 4 625 nouveaux adhérents au régime de l'Assurance Volontaire de l'INPS qui est, du coup, passée de 36 353 en 2021 à 40 978 au 31 décembre 2022. L'engouement au sein du secteur informel pour bénéficier des prestations AMO explique en grande partie cette adhésion massive.

Les programmes de filets sociaux : Les transferts sociaux aux ménages pauvres et vulnérables ont touché 2 320 363 ménages contre 2 316 654 en 2021 pour un montant de 88 773 551 824 Francs CFA. Cette performance s'explique par la mise en œuvre par l'Etat et ses partenaires techniques et financiers des programmes de transferts sociaux d'urgence visant à réduire l'impact des chocs sur les populations et singulièrement celles pauvres et vulnérables. Les principaux acteurs de ces transferts sont : (i) DNPSES (dans le cadre du programme conjoint avec l'appui technique et financier de l'UNICEF) ; (ii) Jigisèmejiri (PGTMU) ; (iii) le HCR ; (iv) le Programme Alimentaire Mondiale (PAM) ; (v) les organisations membres du Cash Working Group, (vi) le Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA) dans le cadre du PRESA, (viii) WE WORLD-GVC (Mopti); (ix) Plan international Tombouctou; (x) Save the children (Albarka/BHA (Mopti, Tombouctou et Gao), etc.

Le Ministère de l'économie et des finances a tenu, le 08 décembre 2022, une conférence de presse pour faire le bilan des réalisations du programme de filets sociaux « Jigisemejeri » et du programme gouvernemental de transferts monétaires d'urgence (PGTMU) lié à la COVID-19. Le programme Jigisemejeri a mobilisé 70 milliards de FCFA (dont 85,7% provenant de la Banque mondiale) pour renforcer la résilience des ménages bénéficiaires à travers : **(i)** les transferts monétaires à 103 000 ménages pour un 40 milliards, **(ii)** les appuis conseils en matière de renforcement du capital humain pour 280 000 ménages, **(iii)** les distributions de paquets nutritionnels préventifs à 150 000 femmes allaitantes et enfants de moins de 05 ans, et **(iv)** le financement de la mise en place de 34 000 activités génératrices de revenus. Quant au PGTMU, **(i)** son coût global est de 100 milliards de FCFA financés sur ressources propres, **(ii)** il vise à fournir un soutien financier à 1 million de ménages, **(iii)** il a permis de mobiliser 41 milliards de FCFA au profit de 412 935 ménages.

Les principaux indicateurs de ce secteur ont favorablement évolué en 2022 :

ü Le nombre de ménages les plus démunis couverts par les programmes de transferts sociaux est passé de 2 316 654 à 2 320 363 entre 2021 et 2022, contre une cible initiale de 1 206 726 ménages en 2022. Les différentes crises que le pays a connues (pauvreté chronique, déplacements massifs des populations à cause de l'insécurité) expliquent en grande partie cette hausse.

ü Le pourcentage de la population couverte par les institutions de sécurité sociale est passé de 20,37% en 2021 à 28,09% en 2022 ; ce qui est très en deçà de l'objectif du dispositif décrit ci-dessus qui est d'atteindre la couverture de 78% de la population.

ü Le pourcentage de la population couverte par les mutuelles de santé a connu une légère hausse en 2022 (2,90%) comparativement à 2021 (2,77%).

ü Globalement, selon les autorités maliennes, 2,5 millions de personnes (11,5% de la population) n'ont pas accès à une couverture sanitaire, et 78% de la population manquent de prise en charge sociale.

Pour les perspectives, des préoccupations subsistent, en lien avec **(i)** l'efficacité des dépenses en protection sociale en termes de ciblage des personnes les plus vulnérables (en l'occurrence les femmes et les jeunes qui constituent la majorité de la population), **(ii)** la faiblesse de la couverture relative à la sécurité sociale, et **(iii)** la nécessité de réviser le salaire minimum garanti fixé à 40 000 FCFA au Mali depuis 2016. Ainsi, le Ministère de la santé et du développement social a procédé, le 12 avril 2023, au lancement du Dialogue national de la protection sociale qui vise à définir le socle de la protection sociale au Mali à travers une meilleure appropriation des textes régissant ce secteur et l'élaboration d'une nouvelle Feuille de route.

10.b. Protection of basic labour standards

Type de score	Valeur
Score de brouillon	3.0
Score révisé	3.0
Score de deuxième brouillon	3.0
Score final	3.0

Notes du pays:

Au plan national, le cadre légal et réglementaire en matière de protection et normes du travail est encadré par : Code du travail, Code pénal, Code de protection de l'enfant, et les textes d'application. L'Assemblée nationale a délibéré et adopté en séance du 18 août 1992, la loi numéro 92 – 020 portant code du travail en République du Mali qui régit les normes fondamentales du travail. En principe les employés maliens travaillant pour le privé sont régis par l'Institut National de Prévoyance Social (INPS), tandis que la Caisse Nationale de Sécurité Sociale gère les fonctionnaires, les pensionnaires et les retraités de la fonction publique. De manière générale, les protections des normes ne sont pas toujours respectées surtout pour la majorité de la population malienne vivant et travaillant dans le secteur informel qui ne bénéficient d'aucune protection sociale incluant la norme fondamentale du travail en code malien et aussi celle érigée par l'Organisation Internationale du Travail (OIT), spécifiquement l'ODD8 (travail et emploi décent) selon les normes internationales.

Dans le cadre de l'amélioration des conditions de vie des enfants, et d'abolir le travail et le trafic des enfants, les actions du Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille se complètent avec celles initiées par la société civile, en particulier les ONG. Les actions menées ont eu un impact significatif sur la perception du phénomène et favorisé une meilleure connaissance de la situation des enfants travailleurs (au niveau des mines d'or). Par ailleurs, le Gouvernement du Mali a ratifié les conventions internationales relatives au travail des enfants, notamment la Convention internationale des droits de l'enfant adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 20 novembre 1989. Toutefois le conflit, l'insécurité, la pandémie de Covid-19 et la détérioration des conditions économiques entraînent une augmentation de la traite des enfants, du travail forcé et du recrutement forcé par des groupes armés au Mali, mettent en garde les organisations de défense des droits de l'Homme et des enfants.

Les autorités ont organisé, en octobre 2022, la conférence sociale dans le domaine du travail dans le but d'identifier les moyens et les mécanismes permettant d'aboutir à une stabilité durable. Cette conférence a porté sur trois thèmes : (i) la politique salariale de l'Etat ; (ii) la liberté syndicale et l'exercice du droit de grève ; et (iii) le dialogue social. Elle visait entre autres (i) de faire un diagnostic clair des causes réelles de la détérioration constante du climat social ; (ii) d'identifier les inégalités salariales et leurs causes pour plus d'équité et de justice sociale ; (iii) d'identifier les besoins de renforcement des capacités des acteurs tripartites ; et (iv) de favoriser l'élaboration et la signature d'un pacte de stabilité sociale, sécuritaire et de croissance qui constitue l'un des objectifs majeurs de la transition inscrit dans le Programme d'action du gouvernement. Cette conférence a été l'occasion de discuter des défis liés à l'amélioration des conditions de travail et à la protection des droits des travailleurs comme le droit de grève. Elle a abouti à la signature, le 25 août 2023, du Pacte de stabilité sociale et de croissance qui a reçu l'adhésion de 17 centrales et organisations syndicales.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre du Cadre stratégique de la refondation de l'Etat (CSRE 2022-2031), le Gouvernement prévoit (i) le regroupement en un seul ministère, les départements en charge de la fonction publique, du travail, et de la sécurité sociale et (ii) Intégration des stratégies, mesures et des budgets dans les politiques d'autonomisation économique et du travail pour faciliter l'accès au travail et à l'emploi des personnes vivant avec un handicap.

10.c. Labour market regulations

Type de score	Valeur
Score de brouillon	3.0
Score révisé	3.0
Score de deuxième brouillon	3.0
Score final	3.0

Notes du pays:

Les normes fondamentales du travail sont régies par la loi numéro 92 – 020 portant code du travail en République du Mali. Ce code, adopté en août 1992, n'a pas connu de modification majeure.

D'une manière générale, la réglementation du marché du travail au Mali est rigide dans le secteur formel. Les syndicats sont relativement puissants. Le code du marché du travail malien met davantage l'accent sur le droit et la protection du salarié. Ainsi, cette rigidité se manifeste par une profusion de règles et de formalités sur l'embauche et le licenciement dont les procédures sont particulièrement contraignantes pour les employeurs. Dans ce contexte, les institutions (Agence nationale pour l'emploi, Agence pour l'emploi des jeunes, Fonds d'appui à la formation professionnelle et d'apprentissage, Fonds auto-renouvelable pour l'emploi) et les politiques actives du marché du travail (Programme décennal de développement de la formation professionnelle pour l'emploi) poursuivent leur rôle d'amélioration du fonctionnement du marché du travail et visent à rapprocher l'offre et la demande d'emploi.

La Caisse malienne de sécurité sociale (CMSS) et l'Institut national de sécurité sociale (INPS) gèrent respectivement le régime de pensions pour les fonctionnaires et le régime de pensions, d'assurance contre les accidents de travail et d'allocations familiales pour les employés du secteur privé. La couverture des populations par les Institutions de sécurité sociale a augmenté de près de 08 points de pourcentage en 2022 pour s'établir à 28,09% contre 20,37% en 2021.

La mise en œuvre des programmes et projets visant à promouvoir l'accès à l'emploi (Fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage, Agence pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes, Projet de promotion à l'accès de l'entrepreneuriat et de l'emploi au Mali) a produit quelques résultats en 2022. Le nombre de nouveaux emplois nets créés par les secteurs public et privé passe de 52 903 en 2021 à 59 416 en 2022, soit une hausse de 6 513 emplois. Le nombre de nouveaux emplois créés a augmenté en passant de 55 595 en 2021 à 61 719 en 2022. A cela s'ajoute la formation de 4 052 personnes en 2022 contre 5 543 personnes en 2021.

10.d. Community driven initiatives

Type de score	Valeur
Score de brouillon	3.5
Score révisé	3.5
Score de deuxième brouillon	3.5
Score final	3.5

Notes du pays:

Il existe une multitude d'initiatives à base communautaire formelles et informelles sur l'ensemble du territoire malien dans presque toutes les régions menées par des associations à base communautaire, des groupements villageois, des OSC, des ONG locales et internationales, des partenaires au développement, des initiatives menées directement par les collectivités territoriales décentralisées sous le contrôle de la direction générales des collectivités territoriales (DGCT).

Le Document cadre de la Politique nationale de décentralisation (DCPND) 2015-2024 traduit les orientations fortes du Gouvernement en matière de renforcement de la décentralisation "fondée sur la régionalisation, mettant le développement régional au centre de la gouvernance, de la croissance et de la solidarité nationale, tout en garantissant le respect des diversités culturelles et territoriales, en préservant l'unité et l'intégrité nationales". Ces orientations trouvent leurs fondements dans les conclusions et les recommandations des Etats généraux de la décentralisation et l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger, signé les 15 mai et 20 juin 2015 à Bamako.

La mise en œuvre du DCPND est assurée à travers les Programmes nationaux d'appui aux collectivités territoriales (PNACT), en lien avec le Programme de réforme de l'Administration et le Programme de développement institutionnel qui met surtout l'accent sur la déconcentration des services centraux.

Les initiatives communautaires ont essentiellement visé le rétablissement de la paix et de la sécurité ainsi que la lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme. Le rapport de la revue 2022 du CREDD relève les activités ci-dessous :

En vue d'éliminer toutes les conditions propices au développement du terrorisme, de la radicalisation et de l'extrémisme violent, les capacités de résilience des populations locales ont été renforcées à Bamako, Ségou, Koutiala, Yorosso et Nara à travers les campagnes de sensibilisation contre l'extrémisme violent et le terrorisme avec les groupes de femmes, de jeunes et de leaders religieux et communautaires.

Des dialogues intercommunautaires ont été organisés dans les districts de Niono et Macina (région de Ségou) pour régler les conflits entre Peuls et Dozo, ce qui a facilité le retour volontaire de personnes déplacées. Des sessions de formation à l'endroit des ERAR et des CCR sur les termes de : la médiation et gestion des conflits, la consolidation de la paix, la méthodologie pour les séances de suivi et coaching, l'identification des facteurs de risque de conflits avec proposition de micro-projets fédérateurs, les techniques de plaidoyer, l'utilisation du manuel de médiation, l'analyse des conflits, le lobbying, leadership et communication, l'implication des femmes dans le processus de paix, l'Agenda Femme-Paix et Sécurité

ont été organisées.

La résilience des populations face aux discours radicaux a été renforcé à travers l'élaboration et la validation et la vulgarisation d'un guide de conciliation des prêches et sermons religieux par les leaders chrétiens et musulmans qui se sont engagés à son application. Un vivier d'expertise féminine composé de 25 femmes âgées de 25 à 40 ans issues de la société civile a été mis en place.

Par ailleurs des messages de paix dans sept langues nationales (fulfulde, songhaï, bamanakan, soninké, dogon, arabe, tamashek) et en français ont été conçus et diffusés sur 52 radios locales. Aussi des missions d'apaisement du climat social ont été réalisées par le ministre en charge de la réconciliation dans les régions de Mopti (Moura et Dialassagou), Gao, Ménaka, Tombouctou, Kidal.

Enfin, le Gouvernement a approuvé par le Décret n°2022-0536/PT-RM du 09 septembre 2022 la Stratégie de Stabilisation des Régions du Centre (SSC) et son Plan d'Actions (2022-2024). Cette stratégie traduit la volonté des Autorités de la Transition d'avoir une approche holistique de la stabilisation des régions du Centre, avec pour vision : « faire du Centre une zone stable et prospère où les communautés sont réconciliées entre elles-mêmes et vivent en harmonie ».

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre du Cadre stratégique de la refondation de l'Etat (CSRE 2022-2031), le Gouvernement prévoit (i) la restauration durable de la paix, renforcement de la cohésion sociale et promotion du dialogue communautaire avec le concours des ONG internationales (2000 rencontres de dialogue intercommunautaires sont prévues avant 2026) ; (ii) l'instauration des journées de travaux communautaires en vue d'entretenir les lieux avec en tête de file les autorités politiques et administratives ; et (iii) l'augmentation de l'impact des ressources minières sur l'économie communautaire et nationale à travers la construction d'infrastructures de base: route, école, centre de santé, électricité. Concernant ce dernier aspect, un nouveau Code minier et une Loi sur le contenu local dans le secteur minier ont été promulgués en août 2023.

10.e. Pension and old age savings programs

Type de score	Valeur
Score de brouillon	3.0
Score révisé	3.0
Score de deuxième brouillon	3.0
Score final	3.0

Notes du pays:

Le système de pensions et de retraite au Mali est un système de redistribution basé sur la Caisse malienne de sécurité sociale (CMSS) et l'Institut national de sécurité sociale (INPS). Le système privé d'assurance pour les pensions et de programmes d'épargne n'est pas développé. Le nombre de

bénéficiaires de pension avoisine celui des fonctionnaires en activité. Une réforme a été mise en place pour pérenniser le système de protection sociale du Mali y compris pour le troisième âge en renforçant la viabilité financière à long terme des deux structures qui s'en occupent. Par ailleurs, il est attendu l'adoption d'un code des pensions par l'Assemblée nationale.

Un suivi mensuel est organisé dans toutes les régions à l'endroit des personnes les plus âgées retenues dans le cadre du mois de la solidarité. En plus de ce suivi mensuel, des Consultations médicales gratuites sont organisées à l'endroit de l'ensemble des Personnes Âgées au cours du mois de la solidarité et de lutte contre l'exclusion et durant toute l'année par la Direction nationale du développement social et l'IERGG (en médecine générale Ophtalmologie, Urologie, Cardiologie, Diabète, Prostate, Maladie de Parkinson)..

A l'exception des activités réalisées dans le cadre du mois de la solidarité (en octobre chaque année), les programmes spécifiques en faveur des personnes âgées sont rares au Mali. Notons toutefois l'augmentation de l'âge de la retraite des salariés relevant du Code du Travail conformément aux dispositions de la Loi N°2019-025 du 05 juillet 2019 qui fixe l'âge de départ à la retraite comme suit :

Pour les employés des établissements publics à caractère administratifs (EPA), des établissements publics à caractère scientifique, technologique ou culturel (EPSTC), des établissements publics hospitaliers (EPH), des établissements publics à caractère social (EPS) et des établissements publics à caractères industriel et commercial (EPIC)

ü Catégorie A : 65 ans,

ü Catégorie B : 62 ans

ü Catégories C, D & E : 58 ans

Pour les travailleurs contractuels de l'Etat et des Collectivités territoriales

ü Catégorie A ou équivalent : 60 ans

ü Catégories B, C, D & E ou équivalent : 58 ans.

Pour les salariés ou conventionnaires du secteur privé

ü Catégorie A ou équivalent : 60 ans

ü Catégories B, C, D & E : 58 ans.

Pour les salariés du secteur privé, classés à la catégorie A ou équivalent, les relations de travail pourront se poursuivre, d'accord-parties, pendant une période qui ne pourra dépasser l'âge de 62 ans du salarié.

Pour les salariés du secteur privé, classés aux catégories B, C, D, et E, les relations de travail pourront se poursuivre, d'accord-parties, pendant une période qui ne pourra dépasser l'âge de 60 ans du salarié.

Cependant, cette prorogation volontaire n'ouvre pas droit au cumul des années d'assurance pour retraites.

11. Environmental Policies and Regulations

Score du critère: 4.5

11. Environmental Policies and Regulations

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.5
Score révisé	4.5
Score de deuxième brouillon	4.5
Score final	4.5

Notes du pays:

Malgré sa faible contribution aux émissions mondiales de gaz à effet de serre (0,06%), le Mali est l'un des pays les plus vulnérables aux changements climatiques au monde, en raison de la prédominance de l'agriculture, de l'élevage et des activités extractives. Selon l'indice de performance environnementale, le Mali occupe la 159ème place sur 180 pays en 2022 (score de 28,5) (Wolf et al, 2022). D'après Notre Dame Global Adaptation Initiative (ND GAIN), en 2021, le Mali est classé au 175ème rang sur les 185 pays les plus vulnérables aux changements climatiques au monde (score de 0,596) et à la 159ème position sur les 192 pays les moins préparés au monde (score de 0,288).

Conscient de cette menace, le Mali a érigé la protection de l'environnement et le renforcement de la résilience aux changements climatiques en axe stratégique du Cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable (CREDD 2019-2023) « *Axe stratégique 4 : Protection de l'environnement et développement de la résilience au changement climatique* ».

Le Mali a signé et ratifié la plupart des accords et conventions internationaux et régionaux relatifs au changement climatique et à l'environnement, dont les Accords de Paris sur les changements climatiques et les Conventions de Rio portant sur la désertification, la biodiversité et le changement climatique. Outre ces conventions/accords, le secteur est régi par plusieurs documents de politique et stratégie dont les plus importants ont fait l'objet de révision en 2019 traduisant l'intérêt des autorités pour ce secteur. Il s'agit en l'occurrence de : la Politique nationale de protection de l'environnement (PNPE) adoptée en 1998 (révisée en 2019) et le Plan national d'action environnementale (PNAE), et la Politique nationale d'assainissement adoptée en 2009 (révisée en 2019), la Politique Nationale sur les Changements Climatiques (PNCC), et la Stratégie Nationale de Réduction des Risques de Catastrophes (SNRRC).

Le pays a révisé, en février 2022, sa Contribution déterminée au niveau national (CDN) qui fixe les ambitions de baisse des émissions de gaz à effet de serre à 39% pour les changements d'affectations des terres et la foresterie, 31% pour l'énergie, 31% pour les déchets, et 25% pour l'agriculture, d'ici 2030. Ainsi, le Mali a renforcé son engagement en faveur du climat en considérant un nouveau secteur (celui des déchets qui présente d'énormes défis environnementaux pour le pays) et a revu à la hausse son objectif de réduction de GES pour les terres et la foresterie de 21% initialement à 39%. En revanche, le Mali a baissé son objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour l'Agriculture de 29% contre 25% initialement.

En 2022, dans le cadre du suivi et de la mise en œuvre de cette CDN révisée, les principaux résultats atteints sont : (i) le renforcement des capacités de nombreux acteurs pour l'appropriation et la mise en œuvre de la CDN révisée et les ODD ; (ii) la tenue de deux réunions du comité de suivi de la mise en œuvre de la CDN ; (iii) la diffusion du plan stratégique d'engagement du secteur privé pour la mise en œuvre de la CDN révisée ; (iv) la préparation de la phase 2 du projet d'appui à la mise en œuvre de la CDN dans le cadre de la Promesse Climatique du PNUD ; et (v) le lancement de l'élaboration des outils de mise en œuvre de la CDN révisée (plan d'investissement et feuille de route).

Le rapport de la revue 2022 du CREDD montre des performances mitigées des indicateurs relatifs à la mise en œuvre de cet axe en 2022 comparativement à 2021. Des progrès ont été réalisés par rapport à : **(i)** la superficie des terres forestières du pays (km²) est passée de 377 412 km² en 2021 à 625775,9 km² en 2022 ; **(ii)** le pourcentage de programmes de développement économique, social et culturel intégrant la dimension environnementale et les changements climatiques est passé de 36,98% en 2021 à 60% en 2022, traduisant la volonté des autorités maliennes à prendre en compte les questions environnementales dans les différentes politiques et stratégies de développement.

Les défis auxquels le Mali est confronté dans ce secteur sont entre autres : l'insécurité qui continue d'impacter significativement l'ensemble des activités dans les régions du nord et du centre entraînant la réorientation, la suspension ou l'arrêt de certains projets ; la lenteur dans la mise en œuvre des programmes et projets dus à la lourdeur du processus de passation des marchés et à la mobilisation des financements du BSI ; la méconnaissance des textes législatifs par la population et lourdeur de la procédure internationale d'indemnisation des personnes affectées par le projet de drainage des eaux pluviales ; l'insuffisance de ressources pour le financement du climat et de la croissance verte ; la faible implication du secteur privé et de la société civile dans la sensibilisation à la préservation de l'environnement et la mise en œuvre des politiques environnementales.

Concernant le défi lié à la problématique du financement du climat et de la croissance verte, la CDN estime les besoins de financement du pays pour répondre aux changements climatiques à 15,3 milliards de dollars US sur la période 2020-2030 (dont 48,8% pour l'adaptation, 28,3% pour l'atténuation, 19,5% pour les pertes et dommages et 3,4% pour les autres besoins). Les flux financiers pour le climat et la croissance verte sont particulièrement faibles pour le secteur privé, s'élevant à 33,3 millions de dollars US

en moyenne sur 2019-2020 (soit 8,9% du financement climatique total) et représentant 10 fois moins que le financement du secteur public (342,9 millions de dollars américains, soit 91,1%).

Plusieurs activités sont prévues en 2023 dans le cadre de la mise en œuvre du CREDD (2019-2023), dont : **(i)** améliorer la mobilisation de ressources auprès des mécanismes de financement (le Fonds Vert pour le Climat, le Fonds pour l'Environnement Mondial, le Fonds Climat Mali et le Fonds d'Adaptation) ; **(ii)** suivre les dossiers d'accréditation de l'AEDD auprès du Fonds d'Adaptation, de Mali-folkecenter, BDM, BNDA, BMS, ANICT auprès du Fonds Vert pour le Climat ; **(iii)** suivre le processus d'adoption de la loi portant code de l'environnement en République du Mali et des indicateurs environnementaux ; **(iv)** élaborer six textes législatifs, réglementaires et normatifs relatifs à la gestion des ressources forestières, fauniques et des aires protégées ; **(v)** relire quatre textes législatifs, réglementaires et normatifs relatifs à la gestion des ressources forestières, fauniques et des aires protégées ; et **(vi)** diffuser cinquante textes législatifs et réglementaires en matière de gestion des ressources forestières, fauniques et des aires protégées.

En outre, le Ministère de l'environnement, de l'assainissement et du développement durable a lancé, le 30 mars 2023, la phase II du Projet d'appui à la mise en œuvre de la CDN (dont le budget prévisionnel est estimé à 416 millions de FCFA) qui vise à renforcer les capacités institutionnelles et les mécanismes de coordination gouvernementale et à mettre en place des politiques stratégiques dans un cadre de règlement inclusif pour soutenir le processus de mise en œuvre des CDN.

(D) Public Sector Management and Institutions

Score du cluster: 3.958

12. Property Rights and Rule-based Governance

Score du critère: 3.25

12.a. Legal basis for secure property and contract rights

Type de score	Valeur
Score de brouillon	3.5
Score révisé	3.5
Score de deuxième brouillon	3.5
Score final	3.5

Notes du pays:

Le Président de transition a procédé, le 22 juillet 2023, à la promulgation de la nouvelle constitution (à la suite du référendum constitutionnel du 18 juin 2023), consacrant ainsi l'avènement de la « 4ème République du Mali » et surtout mettant fin au problème juridique lié à la coexistence de deux textes fondamentaux de nature constitutionnelle, à savoir : (i) la Charte de la transition, et (ii) la Constitution du 25 février 1992. Cette nouvelle constitution garantit explicitement le droit de propriété (**Article 13** : Le droit de propriété est garanti. Nul ne peut être exproprié que pour cause d'utilité publique et contre une juste et préalable indemnisation), la liberté de création artistique (**Article 16** : La liberté de création artistique et culturelle est reconnue et garantie. Elle s'exerce dans les conditions fixées par la loi) et la liberté d'entreprise (**Article 21** : La liberté d'entreprise est garantie dans le cadre des lois et règlements en vigueur).

L'indice de droit de propriété international classe le Mali à la 111ème place en 2023 sur 125 pays considérés avec un score global de 3,6/10, contre 4,2/10 en 2021 correspondant à la 113ème place sur 129 pays considérés. Cette dégradation est essentiellement due à (i) la forte détérioration de l'indicateur relatif aux Droits de Propriété Physique (PPR) passé de 5,8/10 en 2021 (soit la 97ème place sur 129) à 4,2/10 en 2023 (soit la 94ème place sur 125) et à (ii) la légère baisse de l'indicateur relatif à l'Environnement juridique et politique (LP) passé de 2,8/10 en 2021 (soit la 119ème place sur 129) à 2,6/10 en 2023 (soit la 116ème place sur 125). Toutefois, ce dernier indicateur ne tient pas compte de l'adoption d'une nouvelle constitution qui devrait contribuer à rehausser la cohérence du cadre juridique.

En outre, l'indicateur relatif au respect des droits de propriété intellectuelle s'est légèrement amélioré en passant de 3,9/10 en 2021 (soit la 111ème place sur 129) à 4,1/10 en 2023 (soit la 109ème place sur 125). Dans ce domaine, le Mali a ratifié l'Accord de Bangui qui régit la propriété intellectuelle dans le pays, mis en place le Centre Malien de Promotion de la Propriété Industrielle (CEMAPI) qui a été restructuré en 2012 et élaboré une stratégie nationale de développement de la propriété intellectuelle (SNDPI) en 2014 pour promouvoir la création d'un cadre favorable à la protection et à la promotion de la propriété intellectuelle. Selon le rapport de la revue 2022 du CREDD, le CEMAPI s'est engagé depuis 2020 dans une dynamique de labellisation des produits locaux, notamment en ce qui concerne l'échalote de Bandiagara, le bogolan fini du Mali, le sel gemme de Taoudénit. Ainsi, les cahiers de charges respectifs du « Bogolan du Mali » et du « Sel gemme de Taoudénit » ont été élaborés et validés lors de la 4ème session du CIGMAC, tenue le 14 avril 2022. Ils attendent que les décisions interministérielles portant homologation de ces cahiers de charges et de leur reconnaissance nationale en indication géographique soient signées.

12.b. Predictability, transparency, and impartiality of laws affecting economic activity

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.0
Score révisé	4.0
Score de deuxième brouillon	4.0
Score final	4.0

Notes du pays:

L'adoption du budget-programme en janvier 2018 et des documents de programmation budgétaire y afférents, en l'occurrence le Document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP) et le Document de programmation pluriannuelle des dépenses et projet annuel de performance (DPPD/PAP), ont permis d'améliorer la prévisibilité et la transparence du budget et de la politique budgétaire. Ces documents permettent d'avoir un aperçu sur les orientations de la politique budgétaire à moyen terme en lien avec les priorités du Gouvernement et les objectifs de développement inscrits dans le CREDD (2019-2023). En particulier, les priorités en matière de réformes fiscales sont inscrites dans le DPBEP et la loi de finances.

D'une manière générale, les lois régissant l'activité économique sont adoptées au terme d'un processus largement inclusif avec l'implication de toutes les parties prenantes pertinentes. A titre d'illustration, la première version du nouveau Code minier avait prévu de remplacer toutes les anciennes conventions détenues par les mines existantes par une nouvelle convention basée sur ce nouveau code minier. Au regard des engagements internationaux du Mali et compte tenu de la réticence des auteurs miniers, le Conseil national de transition a élevé cette disposition du nouveau Code minier après des rencontres avec l'ensemble des parties prenantes, y compris les organisations de la société civile actives dans ce domaine. Le nouveau Code des impôts en cours d'adoption devrait passer par un processus similaire. Son adoption devrait considérablement contribuer à améliorer la prévisibilité, la transparence et l'impartialité des lois affectant l'activité économique d'autant plus le Gouvernement est résolument engagé à rationaliser les exonérations fiscales qui peuvent souvent servir les intérêts des opérateurs économiques proches du pouvoir. L'adoption en cours du nouveau Plan de réforme de la gestion des finances publiques (2023-2027) et Plan Stratégique et Opérationnel (PSO 2023-2026) de la Cellule technique des réformes du climat des affaires devrait également contribuer à améliorer la situation. Le PSO 2023-2026 bénéficie du soutien de la Banque à travers le Projet d'Appui à la Compétitivité de l'Economie Malienne (PACEM).

12.c. Difficulty in obtaining business licenses

Type de score	Valeur
Score de brouillon	3.5
Score révisé	3.5
Score de deuxième brouillon	3.5
Score final	3.5

Notes du pays:

Le Mali a élaboré un nouveau Plan Stratégique et Opérationnel (PSO 2023-2026) par la Cellule technique des réformes du climat des affaires dont l'objectif est d'améliorer la pratique réelle des affaires à travers la modernisation et la simplification des procédures administratives et la promotion d'un environnement

transparent et attractif pour le développement du secteur privé au Mali. Il s'articule autour des trois axes stratégiques suivant : (i) Simplification et modernisation des procédures pour l'obtention des licences administratives ; (ii) Amélioration de la pratique réelle des affaires ; (iii) Renforcement du cadre institutionnel du climat des affaires et mise en œuvre des réformes structurelles.

Les premières activités de ce plan visent à améliorer les procédures de création d'entreprises. Pour ce faire, le Plan préconise : (i) Poursuivre le développement du module de création d'entreprise en ligne ; (ii) Mettre à disposition des statuts de société types au sein du Guichet unique ou en ligne sur son site internet ; (iii) Poursuivre l'extension de l'application NINA au Tribunal du commerce ; (iv) Opérationnaliser le projet d'informatisation du Registre de Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) ; (v) Diffuser l'avis de constitution d'entreprise sur le site de l'API ; (vi) Instaurer la permanence notariale au Guichet Unique ; et (vii) Mise en place du régime de l'entrepreneur pour la formalisation des entreprises informelles à travers la mise en œuvre du statut de l'Entrepreneur, créé en vertu de l'Acte Uniforme sur le Droit Commercial Général (AUDCG) réformé, combiné à une politique volontariste d'incitations fiscales. La Banque soutient la mise en œuvre du PSO 2023-2026 à travers le Projet d'Appui à la Compétitivité de l'Economie Malienne (PACEM), notamment l'opérationnalisation du Guichet Electronique du Commerce Extérieur et des Transports (GUECET). Toutefois, il n'y a pas d'avancées significatives en matière de création d'entreprises (le nombre de jours nécessaires demeurent à 3 jours depuis plus de dix ans).

Concernant la promotion des investissements privés en 2022, on note (i) l'opérationnalisation des antennes régionales du guichet unique de Kayes, Sikasso et Ségou ; (ii) la baisse du nombre d'entreprises créées à 17 134 contre 22 449 entreprises ; et (iii) la baisse des intentions d'investissements de 172 milliards de FCFA en 2021 à 156 milliards de FCFA en 2022. Toutefois, le montant des investissements prévisionnels à travers les agréments au Code des investissements délivrés s'élève à plus de 156 milliards de FCFA en 2022 contre 92 milliards de FCFA en 2021.

12.d. Crime and violence as an impediment to economic activity

Type de score	Valeur
Score de brouillon	2.0
Score révisé	2.0
Score de deuxième brouillon	2.0
Score final	2.0

Notes du pays:

La situation sécuritaire se détériore dans un contexte de désengagement des forces internationales (la force Barkane et l'EUTM en 2022, et la MINUSMA en 2023). Elle est marquée par : (i) l'intensification des attaques armées (les attaques contre les civils ont augmenté de 278% depuis 2021, faisant au moins 1 632 victimes) (voir ACSS, 2023) ; (ii) l'extension de la crise sécuritaire à toutes les régions du Mali (les attaques terroristes ont touché 6 150 Km² au 1er semestre 2023 contre 5 200 Km² au 2ème semestre 2022) et dans les pays voisins (la zone dite des « trois frontières » entre le Mali, le Burkina Faso, et le Niger est l'épicentre de la crise sécuritaire au Sahel) ; (iii) la diminution du taux de retour de

l'administration dans les régions du Nord et du Centre de 65% en 2021 à 60% en 2022 (CT/CSLP, 2023) ; et (iv) la suspension de la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation (APR) signé en 2015.

Cette détérioration de la situation sécuritaire a occasionné le ralentissement de l'activité économique et le retrait de l'administration dans certaines localités avec des conséquences socio-économiques graves. L'activité économique, qui est essentiellement basée sur l'agriculture, l'élevage ainsi que la culture et le tourisme, est considérablement entravée par les violences communautaires et le climat d'insécurité (les populations n'ont pas librement accès aux terres agricoles et sont déposséder de leurs troupeaux, les installations des projets de développement sont couramment vandalisées, les équipements des entreprises sont détruits). L'offre de services sociaux de base s'est détériorée en raison de l'absence de l'Etat dans certaines localités et de la destruction des infrastructures existantes par les groupes armés (on compte dans les zones de conflit plus de 1500 écoles fermées et plus d'une centaine de centres de santé partiellement fonctionnels ou non fonctionnels). Les pertes en recettes fiscales et douanières liées à cette absence de l'Etat sont très importantes.

Les perspectives en matière de sécurité sont très incertaines et imprévisibles. Tout d'abord, le départ de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) réclamé par les autorités maliennes crée un vide sécuritaire qu'il serait difficile de combler à court terme. Ensuite ce départ et la rétrocession des emprises de la MINUSMA aux forces armées maliennes ont exacerbé les tensions avec les ex-rebelles de la Coordination des mouvements de l'Azawad (CMA) qui a décidé unilatéralement de se retirer de la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation (APR) en revendiquant des attaques contre les positions des forces armées maliennes à Bamba, Gao, Bourem et Léré ainsi que l'attaque contre le bateau Tombouctou (la CMA s'est emparée des camps de Bourem et de Léré selon certaines sources démenties par les autorités maliennes). Enfin, l'armée dispose d'une réelle capacité de riposte en cas d'attaque grâce aux investissements visant à renforcer les capacités humaines, matérielles, et financières des forces armées maliennes. En outre, le Mali a renforcé sa coopération militaire avec la Russie (des informations concordantes font état d'une coopération étroite entre l'armée malienne et la force paramilitaire privé russe dénommée « Wagner »).

13. Quality of Budgetary and Financial Management

Score du critère: 4.125

13.a. Comprehensive and credible budget

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.5
Score révisé	4.5
Score de deuxième brouillon	4.5
Score final	4.5

Notes du pays:

Depuis l'adoption du budget programme en 2018, la loi de finances est adossée à des documents de programmation pluriannuelle de l'économie, des recettes et des dépenses, permettant ainsi d'améliorer la transparence de la politique budgétaire à moyen terme et de juger de sa crédibilité. La loi de finances comprend des annexes budgétaires assez détaillées, notamment sur la stratégie d'endettement public à moyen terme, la situation des subventions, les dépenses fiscales, les risques budgétaires, un rapport genre, et une classification économique et administrative des dépenses. Elle s'appuie sur un cadrage macroéconomique cohérent avec des prévisions généralement optimistes mais qui restent réalistes en absence de chocs exogènes. A titre d'illustration, la dernière évaluation TADAT relève une nette amélioration des prévisions des recettes fiscales qui passent du score « B » en 2019 au meilleur score « A » en 2023. En outre, un budget citoyen est élaboré et publié chaque année en vue de permettre aux acteurs de la société civile, aux étudiants et aux communautés de mieux comprendre les informations sur la gestion des finances publiques et de se mobiliser pour une participation accrue dans des activités de veille citoyenne.

La loi de finances tient compte à la fois des priorités du pays en matière de développement économique, inscrites dans le Cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable (CREDD 2019-2023), et celles du Gouvernement, inscrites dans le plan d'actions du Gouvernement établi sur une période de deux à trois ans. Ces deux priorités ne sont pas souvent alignées, cela donne lieu à un déphasage entre les allocations budgétaires effectives et les allocations budgétaires prévues dans le CREDD. En effet, les priorités du Gouvernement dépendent du contexte économique, social, politique et sécuritaire, tandis que le CREDD traduit la vision du pays en matière de développement à moyen terme. A titre d'illustration, les allocations budgétaires en 2022 ont été effectuées en faveur des axes 2 « *Restauration de la paix, de la sécurité et renforcement du vivre ensemble* » et 5 « *Développement du capital humain* » du CREDD, avec respectivement 32,1% des dépenses totales (contre une prévision de 16,3% dans le CREDD) et 28,1% des dépenses totales (contre une prévision de 24,5% dans le CREDD). Cette hausse s'explique par la priorité accordée au Gouvernement de Transition à la sécurisation du territoire et au retour de l'administration dans les zones de conflit, d'une part, et à l'apaisement du climat social en répondant favorablement aux revendications syndicales, d'autre part. En revanche, les ressources allouées aux questions économiques (Axe 3 : « *Croissance inclusive et transformation structurelle de l'économie* ») ont considérablement diminué en 2022 pour représenter seulement 13,6% des dépenses totales (contre une prévision de 31,0% dans le CREDD).

De manière générale, le Mali dispose d'une documentation budgétaire assez complète qui est publiée chaque année tout comme les rapports d'exécution budgétaire trimestriels, avec toutefois des retards par rapport aux bonnes pratiques internationales. Cette documentation est révisée en cas de collectif budgétaire afin de tenir compte des évolutions majeures survenues au cours de l'exécution du Budget. Depuis 2020, une loi de finances rectificative est adoptée chaque année permettant de renforcer la crédibilité du budget. En 2023, la révision vise à tenir compte (i) du ralentissement de l'activité économique et de la hausse des prix dus aux perturbations intervenues dans le fonctionnement de l'économie à la fois sur le plan international et national ; (ii) de nouvelle annonce d'appui budgétaire et de l'encaissement de recettes exceptionnelles ; et (iii) des dépenses supplémentaires en matière de charges salariales, de sécurisation du territoire et de soutien à l'économie.

La documentation budgétaire transmise au Parlement est de bonne qualité, mais ne couvrirait pas certains domaines importants pour la bonne compréhension du budget, tels que les évaluations des répercussions budgétaires des mesures nouvelles, les risques budgétaires, et les informations sur les encours financiers. Cependant, depuis janvier 2018, le Mali a basculé sur le budget programme, ce qui devrait atténuer cette insuffisance. Les transferts aux collectivités territoriales décentralisées sont fondés sur des critères objectifs établis par l'Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales (ANICT). Les informations sur les transferts budgétaires aux unités extrabudgétaires (principalement les EPA qui assurent la production de services publics fondamentaux et les caisses de retraite) sont détaillées dans les documents budgétaires et sont donc communiqués aux bénéficiaires bien avant que ceux-ci ont adopté leur budget. Les résultats comptables des transferts budgétaires sont inclus dans les comptes de gestion des comptes directs du Trésor (Payeur Général du Trésor et Trésoreries de région) qui reçoivent les supports de paiement de ces dépenses toutefois tous les EPA ne transmettent pas leurs comptes de gestion dans les délais. Bien établie et de bonne qualité au niveau global, la programmation budgétaire stratégique sectorielle par des cadres de dépenses à moyen termes (CDMT) est bien ancrée au Mali. Des perspectives macroéconomiques et macro budgétaires sur trois ans éclairent et encadrent la préparation du budget. Elles sont assorties de variantes, réalisées toutefois sans recours à des modèles économétriques de simulation, qui permettent d'analyser l'influence de l'environnement macroéconomique sur la programmation budgétaire pluriannuelle et d'évaluer les impacts budgétaires de la politique fiscale. Ces analyses stratégiques pluriannuelles ne sont pas appuyées systématiquement de CDMT et comparés au budget prévisionnel pluriannuel. Elles sont traduites de façon opérationnelle en plafonds de dépenses ministériels pour les trois ans qui suivent, mais qui ne sont contraignants que pour l'année N+1. Le programme d'investissement triennal est annexé aux projets de Loi de Finances et les projets d'investissements font l'objet d'un suivi mais celui-ci n'est pas exhaustif. L'analyse du budget par le parlement est encadrée par une procédure efficace qui lui permet de mener une analyse des politiques publiques et des éléments détaillés des dépenses et des recettes. Afin de conférer au contrôle parlementaire toute sa légitimité, la Commission des finances vient de confier à un Cabinet de consultants externe l'élaboration d'un Code d'éthique. L'Assemblée nationale a plus de deux mois pour analyser le projet de Loi de Finances et le budget a toujours été voté avant le début de l'exercice suivant.

Le Plan de réforme de la gestion des finances publiques du Mali (PREM 2017-2021) est arrivé à expiration. Le nouveau PREM 2022-2026 tarde toujours à être adopté, ce qui affecte la poursuite des activités et la mise en œuvre des réformes. Cependant, l'opérationnalisation du budget-programmes se poursuit.

Le contrôle des dépenses a priori est bien suivi et appliqué, conformément à la législation pendant l'exécution du budget, mais le Gouvernement a une faible capacité à réduire les dépenses et à se conformer aux critères de convergence de l'UEMOA, notamment ceux liés aux questions budgétaires dont le déficit budgétaire, la pression fiscale, le ratio de la masse salariale aux recettes fiscales. Selon la Loi de finances rectificative 2023, **(i)** le déficit budgétaire est projeté à 4,9% du PIB en 2023 (contre 5,6% en 2021, pour une norme régionale fixée à 3%), **(ii)** le taux de pression fiscale est projeté à 14,6% du PIB en 2023 (contre 15,1% en 2021, pour une norme régionale fixée à 20%), **(iii)** la masse salariale est estimée à 52,6% des recettes fiscales en 2023 (contre 46,5% en 2021, pour une norme régionale de 35%). Selon la dernière revue du FMI de mai 2023, le déficit budgétaire de l'État reflète une augmentation rapide des dépenses de sécurité, des salaires de la fonction publique et de la facture des intérêts (ces dépenses, ensemble, représentent 80% des recettes fiscales), ce qui évince les dépenses favorables à la croissance, notamment celles liées au dispositif de protection sociale et aux investissements en capital. Ainsi, il existe un lien entre le budget et les priorités du gouvernement (réduction de la pauvreté) étant donné que c'est un critère important (selon la grille d'évaluation) pour savoir si le budget est crédible et complet.

13.b. Effective financial management systems

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.0
Score révisé	4.0
Score de deuxième brouillon	4.0
Score final	4.0

Notes du pays:

En l'absence d'un nouveau Plan de réforme de la gestion des finances publiques au Mali (PREM) 2022-2026 attendu depuis fin 2021, les réformes structurelles visant à améliorer le système de gestion des finances publiques se sont poursuivies en 2022 et en 2023.

Dans le cadre de l'exécution du budget d'État en mode programme pour la cinquième année consécutive, des mesures ont été prises pour renforcer l'exécution budgétaire et éviter les risques fiduciaires suivant la lettre circulaire n°00548/MEF-SG du 23 février 2022 qui précise entre autres, (i) le rôle des Responsables de Programmes (RPROG) et des gestionnaires de crédits budgétaires, (ii) les modalités d'exécution du budget en Autorisation d'Engagement (AE) et Crédits de Paiement (CP) et (iii) la gestion budgétaire des Établissements Publics (EP).

Au titre de la dématérialisation des procédures de passation de marchés publics pour l'ensemble des structures concernées, cent-vingt et un (121) Établissements Publics (EP) sont connectés au Système Intégré de Gestion des Marchés Publics (SIGMAP) à la date du 31 décembre 2022 sur les cent trente-cinq (135) EP identifiés. Cela constitue un taux de couverture de 89,63%. Le délai de passation des marchés est ressorti à 79 jours à fin décembre 2022 contre 89 jours en 2021. Quant au pourcentage des marchés passés par appels d'offres ouverts durant la période sous revue, il est ressorti à 82,86% contre 90% en 2021 alors que ceux passés par appels d'offres restreints et par entente directe se sont établis à des taux de 5,36% et 11,78% contre respectivement 5% et 7% en 2021.

De plus, des avancées ont été réalisées en 2022 pour l'interconnexion des systèmes d'information budgétaire et comptable. Plusieurs établissements publics ont été connectés au réseau du MEF à partir d'une connexion Internet en un tunnel VPN (Réseau Virtuel Privé) sécurisé et le déploiement du Système Intégré de Gestion de Dépenses SIGD-PRED 6 dans ces établissements est prévu en 2023 après une phase pilote réussie en 2022. Les services du Ministère de l'économie et des finances à Bamako, Ségou et Sikasso ont été interconnectés et l'interconnexion des services de la région de Mopti est en cours. Par ailleurs, le déploiement de l'application AICE 2 sur le terrain est effectif dans seize (16) postes comptables supérieurs du Trésor sur les dix-sept (17). À ce jour, toutes les situations statistiques et comptables des postes comptables supérieurs sont produites à partir d'AICE 2. Aussi, l'ACCT produit les situations consolidées à partir du module centralisateur d'AICE2. En outre, le développement de l'application relative aux systèmes de paiement de la BCEAO (SICA et STAR-UEMOA) a été achevé, les tests ont été concluants, il reste la mise en production.

Concernant l'interconnexion de certaines structures de recettes (DGI, DGD et DNTCP) avec les administrations pourvoyeuses d'informations sur la matière fiscale en vue d'effectuer les recoupements nécessaires à la maîtrise de la matière imposable, les travaux d'interfaçage de SIGTAS de la DGI avec le système d'information de l'INPS ont repris et les liens techniques ont été développés par la DGI. Des dispositions sont en cours pour trouver des solutions aux aspects techniques qui entravent la mise en œuvre du Projet. Enfin, le routeur de données mis en place dans le cadre de l'interconnexion des différents services fiscaux et financiers continue d'assurer de façon sécurisée, les échanges de flux de données entre les différents systèmes d'information.

Pour le passage de la comptabilité de l'État à une Comptabilité en Droits Constatés et Patrimoniaire (CDCP) conformément aux bonnes pratiques internationales, les travaux réalisés par le Comité technique, mis en place à cet effet, ont fait du Mali l'un des tous premiers États d'Afrique de l'Ouest à produire des états financiers en mode CDCP, avec l'élaboration du 1er Bilan d'Ouverture (BO) pour l'exercice 2018. À la suite de cette première avancée, les travaux relatifs à la production des états financiers des exercices 2019, 2020 et 2021 ont été entrepris en coordination avec les Directions Générales ou Nationales (DGD, DGI, DGB, CARFIP, DGDP, DGABE, DNCF, DFM/MEF) et ministères sectoriels impliqués afin de rattraper le retard dans la production des lois de règlement 2018 à 2020. Les faiblesses relevées par l'analyse des états financiers de 2018 sont en train d'être corrigées, afin d'améliorer leur transparence et leur fiabilité. Ainsi, les différents résultats obtenus ont permis d'enrichir les emplois du compte de patrimoine de 1 195 milliards de FCFA à 3 156 milliards de FCFA, soit une augmentation de 1 961 milliards de FCFA.

Au total, l'exécution globale du budget de l'État en termes de crédits engagés (hors financement extérieur du BSI) se chiffre à **2 375,607 milliards FCFA au 31 décembre 2022 sur une prévision annuelle de 2 480,028 milliards FCFA**, soit un taux d'exécution de **95,79% contre 93,56% en 2021**.

S'agissant de l'exécution globale du budget de l'État sur la base des mandats admis au Trésor, elle se chiffre à **2 329,184 milliards FCFA au 31 décembre 2022** sur une prévision annuelle de **2 428,365 milliards FCFA**, soit un **taux d'exécution de 96% contre 88% en 2021**. Les paiements effectués au titre des mandats admis s'établissent à **2 089,266 milliards FCFA**, soit un **taux de paiement de 90% au 31 décembre 2022 contre 89% à fin 2021**.

Toutefois, certaines difficultés entravent l'efficacité du système de gestion des finances publiques, notamment : (i) le retard accusé dans le processus de déploiement du SIGAP afin de permettre au SIGIP non seulement de répertorier l'ensemble des projets / programmes y compris ceux financés par certains PTF à travers les agences de développement mais aussi d'avoir une vue d'ensemble des conventions de financements signées ; (ii) la non-effectivité de l'interfaçage entre les systèmes métiers du Ministère de l'Économie et des Finances ; et (iii) le retard accusé dans la mise en œuvre des réformes institutionnelles afin de soutenir le processus de basculement vers la budgétisation par programme (la consolidation des acquis en matière de procédures d'exécution, de suivi et de contrôle budgétaire).

Trésorerie. La centralisation des fonds est assurée par l'unicité du compte central des organismes budgétaires à la BCEAO, mais le déploiement du Compte Unique du Trésor (CUT) n'est pas encore effectif et de nombreux comptes bancaires de l'administration centrale sont encore logés dans des banques commerciales. La centralisation des informations sur la collecte des recettes bénéficie du réseau intégré des receveurs et comptables publiques et d'une application informatique comptable efficace (AICE). Les rapprochements comptables des recouvrements de recettes au niveau des comptables assignataires se font au moins trimestriellement, mais ils ne couvrent pas l'ensemble des recettes. La

trésorerie de l'administration budgétaire centrale est centralisée quotidiennement dans des comptes à la BCEAO, les dépenses courantes étant payés sur un compte central unique. Mais tous les comptes ne sont pas fongibles, notamment celui accueillant les financements extérieurs des projets dont les soldes sont importants, ce qui rend la consolidation des soldes incomplète. Un plan de trésorerie annuel est élaboré et révisé trimestriellement, mais les prévisions de trésorerie restent encore imprécises faute d'outils encore pleinement performants (notamment les interfaçages des systèmes d'information existants). La trésorerie est bien suivie et le contrôle interne des dépenses salariales est bien assuré. En revanche, le recouvrement des recettes présente des défaillances, en dépit de son importance stratégique et des marges de progrès possible, et un stock d'arriérés de dépenses important hérité du passé récent. Les droits et obligations des contribuables sont clairs et leur connaissance est d'accès facile et les arriérés sont bien gérés. Cependant, l'usage des méthodes de lutte contre la fraude et les irrégularités ne sont pas encore suffisamment structurées et systématiques, en tout premier lieu à cause de la faiblesse de l'évaluation des risques. La notation pour cette composante 'trésorerie' du risque fiduciaire est substantielle.

Comptabilité et établissement des rapports. Le dispositif de comptabilité s'appuie sur un réseau dense et structuré de comptables publics et des applications informatiques efficaces et les rapports en cours d'année permettent de suivre dans de bonnes conditions l'exécution du budget. Les rapprochements comptables réalisés par les comptables assignataires sont quotidiens et systématiques ; ils sont faits annuellement par les comptables généraux centralisateurs, notamment l'ACCT. Les comptes d'attente et d'avance ont des montants élevés en raison d'opérations antérieures non apurées, tandis que les nouvelles opérations sont apurées régulièrement. L'exécution du budget est suivie trimestriellement à toutes les étapes des dépenses et recettes et à un niveau de désagrégation fin, mais les rapports, bien que complets et détaillés, sont produits tardivement par rapport aux normes internationales. Les lois de règlement comportent peu d'information sur les actifs, avec des normes obsolètes et elles sont produites très tardivement. Le champ de l'État exclu les établissements publics qui ne bénéficient pas de subventions de l'État, conformément à la Loi No 02-050 du 22 juillet 2002, mais plus de 80% des établissements publics nationaux au Mali ne disposent que des subventions de l'Etat. Les dépenses non comptabilisées dans les états financiers de l'État correspondent principalement aux dépenses effectuées par les établissements publics et les organismes de sécurité sociale, à partir de leurs ressources propres. Les établissements publics à caractère administratif (EPA) sont régis par la Loi 90-110/AN-RM du 18 octobre 1990 portant les principes fondamentaux de leur création, de leur organisation et de leur fonctionnement, qui spécifie que les EPA doivent être gérés selon les principes de la comptabilité publique, ainsi que par la loi n°96-015 portant statut général des Établissements Publics à caractère Scientifique, Technologique ou Culturel. Les dépenses sur ressources propres des EPA sont centralisées au mois le mois par la Division chargée du Suivi des Organismes personnalisés de la DNTCP, mais elles ne sont pas intégrées dans les rapports budgétaires. Cependant, les dépenses en personnel, d'électricité et téléphone, de recherche, de même que les subventions payées directement par les comptables directs du trésor et les dépenses en Investissement sont inscrites au budget de l'Etat et sont intégrées dans les rapports budgétaires. La notation pour cette composante 'comptabilité et établissement des rapports' du risque fiduciaire est substantielle.

13.c. Timely and accurate fiscal reporting

Type de score	Valeur
Score de brouillon	3.5
Score révisé	3.5

Score de deuxième brouillon	3.5
Score final	3.5

Notes du pays:

La publication des situations périodiques d'exécution du budget de l'Etat, qui est une exigence du code de transparence dans la gestion des finances publiques, approuvée par la loi n°2013-031 du 23 juillet 2013 et de la loi n°2013-028 du 11 juillet 2013 relative aux lois de finances modifiées, est faite régulièrement, mais souvent avec un retard. En effet, la plupart des documents budgétaires sont disponibles en ligne sur les sites de la Direction générale du Budget (DGB) et du Ministère de l'économie et des finances, mais la publication de ces documents accuse souvent un retard comparativement aux meilleures pratiques internationales, à l'exception des documents relatifs aux lois de finances (initial et rectificative) qui sont publiées après leur adoption.

Le rapport provisoire d'exécution du PREM au 31 décembre 2022 note une amélioration de la dynamique d'accès aux informations financières en 2022 à travers l'animation du site web de la DGB. Il estime que le budget est devenu plus exhaustif, en termes d'informations sur les plans quantitatif et qualitatif pour le Conseil national de transition (CNT), la société civile et le citoyen de façon générale. A travers le site du Ministère de l'économie et des finances, la DGB a poursuivi la publication de différents rapports (DPBEP, projet de loi de finances, loi de finances, arrêtés d'ouvertures de crédits, situation des mandats, rapports d'exécution, etc.) auxquels s'ajoute le Budget citoyen publié sous divers formats à l'endroit du grand public.

Le Gouvernement malien a publié un seul rapport sur l'exécution du budget de l'Etat en 2022 (celui du premier trimestre 2022) afin de ne pas rendre public les difficultés budgétaires induites par les sanctions de la CEDEAO et de l'UEMOA. Il est toutefois disposé à se conformer à cette exigence du Code de transparence dans la gestion des finances publiques en 2023 avec la publication dans un délai raisonnable (moins de trois mois) des rapports sur l'exécution du budget de l'Etat au titre du premier et du second trimestres 2023. Le ministère de l'Economie et des finances a procédé, le mardi 05 septembre 2023, à la publication de la situation d'exécution du budget de l'Etat au titre du second trimestre 2023 qui révèle ce qui suit. Au 30 juin 2023, les recettes recouvrées s'élèvent à 996,797 milliards de FCFA (soit un taux de réalisation de 47,95% de l'objectif annuel initial) contre 883,049 milliards de FCFA en 30 juin 2022. Ces recettes proviennent essentiellement des impôts (55,74%) et de la douane (35,69%) contre 10,16% pour les domaines et 1,61% pour le Trésor public ; les produits des dons sur les projets financés par les bailleurs ne représentent que 0,93% du montant recouvré avec le plus faible taux de réalisation (7,73%). En ce qui concerne les dépenses, elles ont été exécutées à hauteur de 1 182,17 milliards de FCFA (soit un taux d'exécution de 42,60%) contre 771,687 milliards de FCFA à la même période 2022. Ces ressources étaient essentiellement destinées aux dépenses en personnel (42,50%), d'acquisition de biens et services (27,85%) et de transferts et subventions (15,49%) contre seulement 7,56% pour les dépenses en capital. Le déficit résultant s'élève à 185,362 milliards de FCFA contre un excédent de 111,362 milliards de FCFA en 2022.

En plus des progrès enregistrés dans la publication régulière des documents administratifs à caractère financier sur les différents sites internet dédiés, la DGB a poursuivi l'exécution des dix-neuf (19) recommandations formulées à l'issue de l'enquête sur le budget ouvert de l'International Budget Partnership (IBP) réalisée en 2019 afin d'améliorer le score du Mali pour les prochaines enquêtes (Rapport provisoire d'exécution du PREM au 31 décembre 2022).

Vérification interne. La vérification interne a été mise en place dans la plupart des institutions centrales, mais ne répond pas encore aux normes professionnelles internationales. En effet, il s'agit d'une vérification principalement orientée vers le contrôle de régularité et le contrôle financier, plutôt que sur l'approche systémique et la conformité aux règlements. Le fonctionnement des contrôles internes au sein des ministères sectoriels est en dehors du champ de contrôle de l'Inspection des Finances. Le contrôle interne est fondé sur des principes généraux robustes du système de séparation des tâches et des responsabilités d'ordonnateur et de comptable ainsi que sur celui de la responsabilité personnelle et pécuniaire de ce dernier placé sous le contrôle juridictionnel de la SCCS. Il bénéficie de systèmes informatiques performants (PRED5 et AICE) et interfacés. La fonction d'ordonnateur n'est pas assurée par les ministres sectoriels, mais par des DFM (Direction des Finances et du Matériel) placés sous l'autorité du ministre des Finances. La fonction de contrôle de la DDCF est affaiblie par la charge importante qui lui est rattachée de contrôle systématique du service fait et des passations de service. La couverture du contrôle à posteriori est très faible (moins de 10% du budget), la fonction d'audit interne est peu développée et aucun schéma d'ensemble n'a été élaboré. Elle commence tout juste à se développer au niveau des inspections ministérielles et interministérielles, avec la diffusion progressive des méthodes d'audit basé sur les risques, mais les activités de celles-ci, qui couvrent une part réduite de l'administration centrale, restent centrées sur la détection des irrégularités à visée disciplinaire. L'évaluation des risques est peu intégrée dans l'environnement de contrôle (notamment à la DGI) et dans les corps de contrôle qui demeure essentiellement fondé sur le contrôle acte par acte (ou « transactionnel ») a priori et a posteriori. Des cartographies de risques ne sont généralement pas élaborées. Le contrôle interne des actifs est faiblement réalisé et aucun bilan annuel n'est établi. Les inspections interministérielles (CGSP et IGF) sont actives, mais elles ne couvrent qu'une part réduite du contrôle interne de l'administration centrale et restent focalisées sur la lutte contre les irrégularités à visée disciplinaire et principalement à caractère budgétaire et comptable. Les rapports d'audit et de vérification des contrôles du CGSP sont adressés à la Primature et à la Présidence, tandis ceux de l'IF sont transmis au ministre des Finances. Ces rapports ne sont donc pas présentés aux entités auditées selon le PEFA. La notation pour cette composante 'vérification interne' du risque fiduciaire est substantielle.

Contrôle externe. Le Mali ne dispose pas encore d'une Cour des Comptes mais d'une section des Comptes (SCCS) au sein de la Cour Suprême. Le cadre juridique et institutionnel de l'Institution supérieure de contrôle n'est donc pas encore adapté aux textes du traité initial de l'UEMOA du 10 janvier 1994, du traité modifié de l'UEMOA du 29 janvier 2003 et de la Directive N°01/2009/CM/UEMOA portant Code de Transparence dans la Gestion des Finances Publiques. Les règles de fonctionnement de la Cour Suprême et la procédure suivie devant la Cour sont fixées par la Loi N° 2016-046 du 23 septembre 2016. La SCCS agit en qualité d'institution supérieure de contrôle selon la loi constitutionnelle n°61-56/AN-RM du 15 Mai 1961, la constitution du 25 Février 1992, la loi 96-071 du 16 Décembre 1996, la loi 93-113 du 20 novembre 1990 et la loi 10-023 du 17 Juin 2010. Cependant, dans la réalité, elle n'a pas le statut d'Institution Supérieure de Contrôle (ISC) au Mali. Cette attribution a été donnée au Contrôle Général des Services Publics (CGSP). Le rôle traditionnel de la SCCS consiste essentiellement à juger les comptes des comptables publics, et à leur délivrer un quitus, ainsi qu'à donner la déclaration générale de conformité à l'administration financière pour permettre l'examen par l'Assemblée Nationale des projets de Lois de Règlement. La SCCS s'est également vu confier des nouvelles missions particulières par des textes autonomes. En application de la Loi N°95-034 du 12 avril 1995 abrogée par la loi 2012-007 du 7 février 2012, portant Code des Collectivités territoriales en République du Mali, la SCCS vérifie aussi l'exécution du budget communal des collectivités territoriales à la demande du Conseil de l'organe délibérant en cas de rejet par celui-ci, du compte administratif du Maire. De même, en application de la Loi N°0005-045 047 du 07 juillet-18 août 2005, portant sur la Charte des Partis Politiques, la SCCS vérifie les comptes des partis politiques. Ainsi, le système de vérification externe est exercé par la SCCS et le contrôle parlementaire, par l'Assemblée nationale. Il convient, cependant, de relever que ce système n'est pas suffisant pour permettre l'amélioration de l'ensemble du système de GFP. En effet, comme indiqué ci-avant, la section des comptes n'a pas été instituée en Cour des comptes, ce qui lui donne moins de

pouvoir et d'indépendance. Elle produit tardivement des rapports très succincts et globaux sur les projets de lois de règlements - PLR qui lui sont soumis par le gouvernement dont les recommandations sont peu suivies. Son activité juridictionnelle et de contrôle est réduite. L'Assemblée nationale reçoit le projet de loi de règlement en même temps que la SCCS mais ne l'analyse pas tant que le rapport sur l'exécution de la loi des finances ne lui a pas été transmis par la section des comptes. L'Assemblée nationale n'a pas d'obligation légale d'examiner des rapports d'audit autres que le rapport annuel sur l'exécution de la Loi de Finances. L'examen des rapports de vérification par le parlement nécessite généralement plus de 12 mois. De ce qui précède, la notation pour cette composante 'contrôle externe' du risque fiduciaire est élevée.

Réformes. En matière de contrôle de l'action publique, des réformes majeures sont lancées, dont **(i)** la transformation de la Section des Comptes de la Cour suprême (SCCS) en Cour des Comptes (effective avec la promulgation en juillet 2023 de la nouvelle Constitution qui renforcera le cadre institutionnel et juridique du contrôle externe de la gestion publique) conformément aux Directives de l'UEMOA, **(ii)** la confirmation, par la nouvelle Constitution, du rôle du Bureau du Vérificateur général (BVG) comme structure additionnelle de contrôle externe, **(iii)** l'adoption attendue de la stratégie nationale de lutte contre la corruption et son plan d'actions 2023-2027, **(iv)** l'adoption de la loi portant création de l'Agence de gestion des biens gelés, saisis ou confisqués, **(v)** la création d'une Agence de recouvrement et de gestion des avoirs criminels, **(vi)** la mise en place de comptes spéciaux, suivis par le Trésor public, pour le recouvrement des fonds collectés dans le cadre de la lutte contre la corruption et la réception de biens de valeur, et **(vii)** une loi pour protéger les lanceurs d'alerte en matière de lutte contre la corruption est en cours d'élaboration.

13.d. Clear and balanced assignment of expenditures and revenues to each level of government

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.5
Score révisé	4.5
Score de deuxième brouillon	4.5
Score final	4.5

Notes du pays:

La décentralisation au Mali constitue un choix stratégique et la priorité consistait à mener à terme le processus de transfert de compétences et de ressources engagé depuis 2012 en visant l'atteinte de la cible définie dans l'article 14 de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali (transfert de 30% des recettes budgétaires de l'Etat aux collectivités territoriales avant 2018).

La nouvelle constitution du Mali, promulguée par le Président de transition le 22 juillet 2023, renforce le rôle des collectivités territoriales dans la gestion des affaires publiques au niveau local, conformément aux

engagements du pays dans le cadre de l'Accord pour la paix et la réconciliation (APR). Elle dispose, dans ses articles 174 et 176, que « l'organisation du territoire de la République repose sur les principes de déconcentration et de décentralisation » et que « les Collectivités territoriales constituent le cadre territorial de participation des populations à la gestion de leurs propres affaires ». De plus, un nouveau découpage administratif a été adopté le 20 février 2023 pour assurer le développement et la démocratisation du pays à la base, en associant les populations à la gestion de leurs propres affaires à travers des comités et des conseils de développement. Désormais, le Mali compte 01 district (Bamako), 19 régions, 156 cercles, 466 arrondissements, 819 communes et 12 712 villages. L'opérationnalisation de ces circonscriptions administratives est en cours (certaines nouvelles régions comme celle de Bougouni sont déjà opérationnelles).

Des efforts sont fournis pour améliorer la gestion des ressources transférées aux collectivités à travers l'instauration de la comptabilité à partie double et d'autres outils de gestion. Ainsi, la comptabilité à partie double est utilisée dans toutes les Recettes-perceptions à travers l'application COLLOC. Cela permet de réduire considérablement les délais de production des comptes de gestion en fin d'exercice et d'améliorer la qualité des documents produits par les Receveurs-percepteurs.

Dans la perspective d'assurer une gestion informatique efficace de toute la chaîne de la dépense au niveau des CT, le logiciel « Ressources des Collectivités Décentralisées ReCoDe » a été déployé dans six cent quarante-cinq (645) CT. Par ailleurs, les travaux relatifs à l'interfaçage du logiciel ReCoDe avec l'application COLLOC ont démarré dans les communes de Yélékébougou et Tienfala dans la région de Koulikoro et à Baroueli dans la région de Ségou avec l'appui du Projet décentralisation et bonne gouvernance financé par le PADDRE III.

En vue de renforcer les capacités des ressources humaines des collectivités territoriales, des sessions de formation ont été organisées notamment sur la maîtrise d'ouvrage des investissements, la gestion des ressources naturelles, leurs responsabilités en matière de gestion des contrats et marchés et l'intégration du monitoring du genre dans la planification.

Des efforts sont également déployés pour améliorer la Mobilisation des ressources propres des CT et autres domaines de Gouvernance aux niveaux déconcentré/décentralisé.

Dans le cadre du suivi et de l'accompagnement des CT pour la mise en place des structures de coopération Inter-Collectivités et de coopération décentralisée, des missions de suivi se sont poursuivies en vue de s'assurer de leur fonctionnalité. Aussi, la DGCT a contribué à la mise en place de l'Inter-Collectivités du Sourou à travers la formulation d'un programme de développement intégré dans la région

de Mopti. Les projets structurants programmés visent à apporter une réponse aux défis liés notamment à l'insécurité, à la gestion des ressources en eau, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, au chômage, à la pauvreté, au changement climatique, à la croissance démographique et à la dégradation de l'écosystème.

Au titre de l'opérationnalisation de la réforme induite par la loi n°2018-062 du 05 novembre 2018 portant modification de la loi n°2011-036 du 15 juillet 2011, relative aux ressources fiscales des communes, des cercles et des régions, lesquelles apportent des innovations majeures dans la gestion budgétaire, comptable ainsi qu'au recouvrement des taxes et redevances propres aux CT, la DNTCP a, au cours de l'année 2022, réalisé une étude sur la mise en place d'un système moderne de recouvrement des taxes spécifiques des Collectivités territoriales par les moyens électroniques. Le rapport de l'étude a été finalisé et fera l'objet de dissémination auprès des acteurs en charge de la mobilisation des ressources des CT, courant 2023.

En perspectives, les activités ci-après devront être réalisées afin de conforter les effets attendus au niveau de la gouvernance locale :

- ü la réforme de la fiscalité locale en vue de sa simplification et de sa rentabilité ;
- ü le suivi efficace et le contrôle régulier des ressources transférées aux CT ;
- ü la poursuite de l'informatisation du processus de préparation, d'exécution et de comptabilisation des dépenses des CT ;
- ü la poursuite du renforcement des capacités des acteurs.

Cependant, l'engagement politique du gouvernement de transférer 30% des recettes budgétaires de l'Etat aux collectivités territoriales (objectif fixé par le Plan des transferts de compétences et de ressources, adopté en octobre 2016) ne se s'est pas encore matérialisé en 2022 et ne devrait pas se matérialiser en 2023, étant donné que, selon la Direction générale du budget, les crédits transférés aux collectivités territoriales devraient baisser en 2023 à 20,78% des recettes budgétaires contre 25,17% en 2022 et 26,04% en 2021. La baisse de la prévision pour 2023 par rapport au budget rectifié de 2022 s'explique essentiellement par la fin des allocations au titre du Fonds pour le développement durable à cause du blocage de la mise en œuvre de l'APR.

Le PREM (2017-2021) est arrivé à expiration, et l'adoption du nouveau PREM (2022-2026) tarde à être faite, ce qui retarde la mise en œuvre des activités prévues. Son adoption attendue devrait contribuer à pallier certaines insuffisances du système de transferts aux collectivités notamment en matière de reporting. En effet, ce nouveau PREM a comme orientations et priorités en matière de gestion financière des entités infranationales et des autres entités du secteur public : (i) favoriser la complémentarité des actions des collectivités territoriales mais aussi des autres entités du secteur public avec celles de l'administration centrale afin de concrétiser les objectifs de politiques nationales dans le respect des règles de bonne gouvernance, de transparence ; et (ii) suivre régulièrement les risques budgétaires liés au secteur public et en faire un reporting régulier là-dessus. Il vise les trois objectifs intermédiaires ci-après :

· **Les transferts de compétences et de ressources prévues par le cadre législatif et réglementaire de la décentralisation sont effectifs et des mécanismes stables et maîtrisés par tous les acteurs sont établis pour les dotations de l'Etat aux Collectivités territoriales.** Pour parvenir à cet effet intermédiaire, il est attendu deux extrants à savoir : (i) le transfert des ressources et des compétences aux Collectivités territoriales est effectif, (ii) un mécanisme stable et opérationnel pour le transfert des ressources de l'Etat aux collectivités est disponible.

· **Un cadre de fiscalité locale adapté assure aux Collectivités territoriales des financements pérennes et modulés en fonction des ressources locales.** Pour parvenir à cet effet intermédiaire, il est attendu deux extrants à savoir : (i) les systèmes et procédures de gestion s'adaptent progressivement au nouveau régime financier des CT issu de la Directive communautaire de 2011, (ii) une mobilisation conséquente de ressources propres est assurée dans l'ensemble des Collectivités territoriales dans le cadre d'une nouvelle politique de fiscalité locale

Les risques budgétaires liés au secteur public sont régulièrement suivis et font l'objet d'un reporting régulier. Pour parvenir à cet effet intermédiaire, il est attendu quatre extrants à savoir : (i) la gouvernance des entreprises publiques est renforcée, (ii) un suivi efficace et un contrôle régulier des ressources transférées aux CTs sont assurés, (iii) le rapport sur la gestion des risques est produit annuellement par l'administration, (iv) un suivi efficace et un contrôle régulier des ressources propres des unités de prestation primaires (CSCOM, CSREF, Ecoles) est assuré.

14. Efficiency of Revenue Mobilization

Score du critère: 4.75

14.a. Tax policy

Type de score	Valeur
Score de brouillon	5.0
Score révisé	5.0

Score de deuxième brouillon	5.0
Score final	5.0

Notes du pays:

La fiscalité intérieure du Mali est régie par deux lois du 29 décembre 2006 portant adoption (i) d'un nouveau Code général des impôts (loi n°06-067/AN) et d'un Livre de procédures fiscales (loi n°06-068/AN). Le Code est complété des principaux textes fiscaux non codifiés, notamment les dispositions relatives à la fiscalité locale, la fiscalité minière et pétrolière, les incitations aux investissements ainsi que les conventions fiscales de non double imposition en vigueur. Quelques changements majeurs sont enregistrés dans ce domaine au cours des deux dernières années (2022 et 2023) en vue d'accroître significativement les ressources internes du pays.

Concernant le Code général des impôts, un nouveau projet de loi est élaboré et en cours d'adoption. Mais avant, dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive n°01/2020/CM/UEMOA du 26 juin 2020 de l'UEMOA relative à la mise en place d'un cadre fiscal communautaire harmonisé et favorable aux politiques économiques et sectorielles, le Gouvernement a adopté, en Conseil des ministres du mercredi 05 juillet 2023, deux projets de loi portant (i) modification de la Loi n°06-67 du 29 décembre 2006 portant Code général des Impôts ; et (ii) modification de la Loi n°06-68 du 29 décembre 2006 portant Livre de procédures fiscales. L'adoption de ces projets de loi permettra de soutenir l'économie nationale à travers : (i) le transfert des pertes sur les créances douteuses ou litigieuses non recouvrées au terme du cinquième exercice comptable à compter de leur inscription en créances douteuses dans les livres des établissements de crédit ; (ii) l'actualisation des tarifs de certains impôts perçus au profit du budget national au titre de la rémunération des services rendus par l'administration en charge de la conservation foncière et au titre des émoluments des conservateurs et greffiers ; et (iii) la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales et l'amélioration de la transparence par la mise en place de certaines normes, notamment celles qui exigent la transparence en ce qui concerne l'identification des bénéficiaires effectifs des entités et constructions juridiques. De plus, le Direction générale des impôts est en train de mettre en œuvre son nouveau Plan Stratégique sur la période 2023-2025 qui s'articule autour de cinq axes stratégiques : (i) Contribuer au développement par un élargissement de l'assiette fiscale ; (ii) Favoriser un environnement propice au civisme fiscal ; (iii) Renforcer le professionnalisme des agents comme étant un préalable à la performance ; (iv) Poursuivre l'application des règles de bonne gouvernance ; et (v) Communication. La mise en œuvre de ce plan devrait permettre à la DGI contribuer à « *l'augmentation du taux de pression fiscale, jusqu'à atteindre 20 % conformément aux critères de convergence de l'UEMOA* » et la poursuite de la « *vision de réformes fiscales dans le but ferme d'une volonté de rendre sa fiscalité plus efficace économiquement et plus équitable socialement* ». Ce plan intègre la stratégie post TADAT.

Outre la modification en cours du Code général des impôts, le président de transition a procédé, le 28 août 2023, à la promulgation d'un nouveau Code minier et d'une Loi sur le contenu local dans le secteur minier, conformément aux recommandations de la mission d'audit des 15 mines d'or en activité au Mali. L'objectif de ces textes est d'améliorer la contribution de l'activité minière dans l'économie malienne, notamment celle de l'or qui représente 10% du PIB, entre 450 et 460 milliards de FCFA de droits de

douane et d'impôts, et entre 20 et 30 milliards de FCFA de dividende. Selon le Ministre de l'économie et des finances, l'application de ce nouveau code devrait accroître l'impact du secteur minier sur l'économie (de 200 à 300 milliards de FCFA) et sur le budget de l'Etat (au moins 500 milliards de FCFA par an). Parmi les innovations de ce code, on note entre autres : (i) l'optimisation du taux de redevance minière dans le cadre d'un dispositif modulaire selon les substances minérales extraites et le niveau de valorisation ; (ii) l'introduction du concept de substances stratégiques ; (iii) la suppression totale des exonérations en phase d'exploitation ; (iv) l'inclusivité dans l'approbation des conventions d'établissement et des titres miniers (augmentation de la participation de l'Etat à 30%, contre 20% précédemment, plus 5% réservés au secteur privé) ; (v) la mise en place de deux conventions distinctes pour les phases de recherche et d'exploitation ; (vi) la limitation de la durée des conventions d'établissement en phase d'exploitation ; (vii) l'amélioration de la base de calcul de la Taxe ad valorem (TAV), et (viii) la prise en compte des schémas de traitement par péage dans la législation minière. Quant au texte sur le contenu local, il vise à augmenter l'approvisionnement de biens et services des sociétés minières par les opérateurs locaux, à favoriser les entreprises nationales, la participation des nationaux au capital des sociétés, à augmenter l'embauche du personnel venant de la population locale, à restreindre l'emploi des étrangers, les retombées des investissements miniers dans les secteurs non miniers, augmenter la production et la transformation locales ainsi que les capacités des entreprises nationales en tant qu'opérateurs minier. Ces mesures permettront aussi de favoriser les transferts de compétences et de développer des activités sur toute la chaîne de l'activité minière (le chiffre d'affaires généré par les sociétés minières est estimé à environ 2 000 par an et leurs achats à l'étranger représentent plus de 600 milliards de FCFA contre 250 milliards pour les achats locaux).

Les acteurs du secteur minier estiment que ce nouveau code minier n'est pas fiscalement favorable aux investisseurs et qu'il ne cherche qu'à accroître les revenus de l'Etat au détriment des compagnies. Certaines sociétés se disent ouvertes au processus de relecture du Code, à travers un dialogue constructif avec le Gouvernement pour un partage équitable des bénéfices économiques entre les parties prenantes sans préjudice à l'attractivité du secteur minier malien.

Le Code des investissements est en cours de relecture. Il n'a pas fait l'objet de modification majeure depuis 2021.

En ce qui concerne la fiscalité de porte, elle repose sur le nouveau Code des douanes adopté en 2022 à travers loi N° 2022-013 du 23 juin 2022 portant Code des douanes qui abroge le précédent code en vigueur depuis juillet 2001 (Loi n°01-075 du 18 juillet 2001). Ce nouveau code protège les unités industrielles locales à travers diverses innovations comme : (i) la mise en cohérence avec le code communautaire (notamment les mesures de simplification des procédures et de facilitation des échanges ratifiées par le Mali au plan sous régional « UEMOA et CEDEAO » et au plan international à travers l'Organisation mondiale des Douanes et l'Organisation mondiale du commerce, ainsi que les dispositions pertinentes du Code des Douanes de l'UEMOA), (ii) l'intégration des mesures de simplification et de facilitation des échanges, (iii) la mise en cohérence de la notion de marchandises fortement taxées à l'importation, avec la catégorisation des produits dans le tarif qui retient le taux du droit de douane comme référence au lieu de l'ensemble des droits et taxes exigibles, (iv) le renforcement des pouvoirs des agents des Douanes (dont l'extension des domaines où l'Administration des Douanes est autorisée à communiquer les informations qu'elle détient sans que la violation du secret professionnel ne soit retenue

contre elle notamment aux autres administrations publiques concernées par les lois et règlements que la Douane est chargée d'appliquer), (v) la proposition de deux nouveaux régimes économiques pour encourager les exportations, et (vi) la prise en charge des dispositions de l'accord de Bangui sur la propriété intellectuelle et celle des engagements du Gouvernement dans le cadre de la ratification des différentes conventions relatives à l'environnement.

Ces réformes devraient contribuer à augmenter les recettes fiscales estimées à 14,6% du PIB en 2023 et 15,5% en 2024, contre 13,5% en 2022.

La structure des impôts et taxes met en évidence la prédominance des impôts indirects, notamment les taxes sur la valeur ajoutée (TVA). En 2022, les impôts directs, composés essentiellement de l'impôt sur les bénéfices et l'impôt sur les traitements et salaires, représentaient 37,4% des recettes fiscales en 2022 contre 62,6% pour les impôts indirects. Ces derniers comprennent essentiellement les TVA (57% des impôts indirects), les droits d'importation (21% des impôts indirects), et d'autres droits et taxes (30%).

14.b. Tax administration

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.5
Score révisé	4.5
Score de deuxième brouillon	4.5
Score final	4.5

Notes du pays:

Le rapport sur la deuxième évaluation TADAT du Mali a été rendu public en juin 2023 après la première évaluation réalisée en novembre 2019. Cette deuxième évaluation note de nombreux progrès réalisés par rapport à 2019, notamment (i) la richesse, la variété et l'accessibilité des informations et des services offerts ; (ii) la poursuite du déploiement du système de gestion des taxes ainsi que la mise en place des offres de téléservice et de la plateforme de paiement électronique ; (iii) la poursuite de la simplification des procédures de règlement des contentieux ; (iv) l'identification, la classification et l'évaluation des risques liés à la conformité fiscale ; (v) le mécanisme d'assurance de l'intégrité du personnel ; (vi) la mise en œuvre des recommandations de la mission d'audit externe indépendante ; et (vi) la publication systématique sur le site web de la DGI du plan stratégique et des rapports annuel d'activités et des résultats.

Le rapport TADAT 2023 met en exergue les points forts de l'administration fiscale malienne qui sont relatifs à la généralisation des téléprocédures aux grands et moyens contribuables, la large gamme d'informations facile d'accès en ligne pour promouvoir le civisme fiscal, le processus transparent, progressif et à deux niveaux de traitement des contentieux, l'offre de services à distance variés et Centre spécialisé d'assistance aux contribuables, et l'enregistrement instantané des paiements dans les comptes des contribuables.

Ce rapport souligne également des faiblesses majeures persistantes risquent de compromettre la capacité de l'administration fiscale à produire de meilleurs résultats et de poursuivre sa modernisation. Il s'agit notamment : du manque de fiabilité du registre des contribuables et de la faiblesse des initiatives visant à détecter les contribuables potentiels ; de l'absence d'un mécanisme de gestion des risques opérationnels et ceux liés aux ressources humaines ; du faible taux de respect des délais de dépôt des déclarations ; de la non-maîtrise des restes à recouvrer ; de l'absence d'un système de collecte et de croisement à grande échelle et automatisé des données ; et des longs délais de traitement des réclamations contentieuses et des remboursements de TVA. Il appuie les résultats de l'étude diagnostic de la gouvernance réalisée en 2021 par le FMI. Cette étude met l'accent sur l'efficacité limitée des structures de contrôle, les multiples exonérations fiscales accordées en dehors du cadre budgétaire et gérées manuellement nuisent à la traçabilité et ouvrent la porte à la corruption, la complexité et le caractère discriminatoire des règles de calcul de certains impôts, l'absence de voies de recours efficaces qui crée un déséquilibre entre les droits des utilisateurs et les pouvoirs des administrateurs, la non-inclusivité du processus de rédaction et d'adoption des lois fiscales et douanières et l'utilisation limitée des outils informatiques pour mettre en place un système automatisé de gestion des risques.

Le nouveau plan stratégique de la Direction générale des impôts sur la période 2023-2025 tient compte des résultats de l'évaluation TADAT à travers l'intégration de la stratégie post-TADAT élaborée à l'issue de l'évaluation.

Le rapport de mise en œuvre du PREM au 31 décembre 2022 donne un aperçu de la performance des structures de recouvrement en 2022 et des mesures adoptées pour atteindre ce résultat. Ci-dessous les mesures et performances relatives à la Direction générale des impôts et à la Direction générale des douanes, les principales structures de recouvrement des recettes fiscales.

Mesures relatives à la Direction générale des impôts (DGI) :

Au titre de la poursuite de l'élargissement de l'assiette fiscale, des dispositions sont en cours pour assurer la mise en œuvre des recommandations pertinentes des études réalisées en vue de l'élargissement de l'assiette fiscale dans les secteurs agricole, informel et des nouvelles économies et pour lesquels les contributions actuelles aux recettes fiscales restent limitées. **La Banque a soutenu ces réformes à travers la réalisation d'une étude intitulée « Imposition des opérations de transferts de fonds via le téléphone mobile : Radioscopie des effets potentiels ».**

Le Président de la Transition a signé le décret fixant les modalités d'institution d'un système sécurisé de facture normalisée (**Décret n°2022-0733/PT-RM du 25 novembre 2022**) qui est une facture comportant un ensemble de mentions obligatoires, sécurisée par un stick et répondant à certaines caractéristiques et permettant des transactions retracées entre opérateurs économiques et les clients par un système de facturation. Ce système permet de lutter efficacement contre la fraude fiscale et d'augmenter les recettes

fiscales, notamment celles de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

Dans le cadre de la modernisation des systèmes d'informations, les actions visant à améliorer de la qualité de ses services de digitalisation se sont poursuivies. À la suite du lancement officiel des télépaiements des impôts et taxes, le 6 décembre 2021, la DGI a présenté une nouvelle fonctionnalité de E-Impôt, destinée aux contribuables inscrits à la plateforme et plus particulièrement les assujettis à l'Impôt sur les Sociétés (IS) et à l'Impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux (I/BIC) domiciliés à la Direction des Grandes Entreprises (DGE) et dans les Centres des Impôts des Moyennes Entreprises (CIME). Cette nouvelle fonctionnalité permet aux contribuables de i) saisir en ligne leur bilan et compte de résultats ; et ii) envoyer par voie électronique la liasse de leurs états financiers, en pièce jointe, à leur déclaration IS et I/BIC.

Avec l'accompagnement de l'Ordre National des Experts Comptables et Comptables Agréés du Mali (ONECCA) à partir de 2023, la nouvelle fonctionnalité pour la déclaration des liasses fiscales des revenus de 2022 sera mise en production par la DGI.

Au total, les ressources collectées par la DGI à fin décembre 2022 se sont ainsi établies à 991,529 milliards FCFA pour un objectif annuel de 986,940 milliards FCFA, soit un taux de réalisation de 100,46% contre une réalisation de 988,891 milliards de FCFA et un taux de réalisation de 100,18% à la même période en 2021. Cette performance s'explique essentiellement par le dépassement de l'objectif de recettes assigné dans le cadre du recouvrement des impôts indirects en 2022, dont le niveau global de réalisation est ressorti à 364,977 milliards de FCFA sur une prévision annuelle de 352,381 milliards de FCFA, soit une hausse de 12,596 milliards de FCFA et un taux de réalisation de 103,57%.

Plusieurs facteurs expliquent cette situation notamment :

ü la **bonne tenue de la TVA**, en effet sur une prévision annuelle de 189,742 milliards de FCFA, les réalisations en matière de TVA au titre de l'exercice 2022 sont ressorties à 206,730 milliards, soit un taux de réalisation de 106,85% et un dépassement de 16,988 milliards de FCFA ;

ü le recouvrement sur les restes à recouvrer : des efforts importants ont été déployés pour le recouvrement des restes à recouvrer notamment, le renforcement en moyens matériels et financiers des structures en charge du recouvrement, l'opérationnalisation de la Cellule d'Appui au Recouvrement et la mise en place de trois (3) brigades spéciales chargées du recouvrement des restes à recouvrer ; et

ü l'appui du Cabinet du MEF pour le recouvrement des restes à recouvrer sur les sociétés d'État, notamment l'EDM et la CMDT.

Mesures relatives à la Direction générale des douanes (DGD) :

Au titre de la modernisation de l'administration des douanes, les actions visant à améliorer les recettes, à simplifier et faciliter les procédures douanières, à sécuriser les échanges commerciaux en luttant contre la fraude et la criminalité transfrontalière, à instaurer et optimiser la vérification documentaire préalable des marchandises importées et leur scanning à l'arrivée et à adopter les outils modernes de gestion des ressources humaines basée sur la compétence, se sont poursuivies.

À la suite de la promulgation de la Loi n°2022-013 portant Code des Douanes, par le Président de la Transition, la DGD a mis en place une équipe chargée de procéder à la relecture des textes d'application dudit Code (Décrets, Arrêtés, Instructions et Notes de service). Ce nouveau Code des Douanes intègre les dernières innovations intervenues dans le commerce international contenues dans l'Accord sur la Facilitation des Échanges de l'OMC et les dispositions de la Convention de Kyoto Révisée que notre pays a ratifiées.

Sur le plan organique, la restructuration de la Direction Générale des Douanes a été actée par le Décret n°2022-0517/PT-RM du 1er septembre 2022 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Direction Générale des Douanes. Le but de cette réorganisation interne est d'améliorer l'efficacité du service en vue de répondre aux nouvelles attentes des importateurs et des exportateurs.

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan national de lutte contre la fraude, trois (03) brigades avancées de lutte contre la fraude (bases de Nara, Sokolo et Banamba) ont été déployées en 2022 avec l'appui de l'armée. Grâce à ces interventions, le maillage du territoire national s'est amélioré avec comme résultat une limitation de la fraude sur les versants guinéens, mauritaniens et ivoiriens. Ainsi, les marchandises sont mieux orientées vers les bureaux de dédouanement.

Au titre de la modernisation des systèmes d'informations, les travaux ont porté sur la réappropriation de la fonction d'évaluation en Douane dont l'objectif global est la maîtrise par la Douane de l'évaluation des marchandises. À cet égard, le module informatique « ASYVAL » a été développé dans le SYDONIA WORLD. Cette réforme a démarré en janvier 2022 après une phase expérimentale qui a été jugée concluante. Les résultats obtenus sont encourageants car sur les seize (16) produits sensibles paramétrés, la DGD a collecté 7,5 milliards de F CFA au 30 juin 2022 malgré l'embargo. Un autre aspect de la modernisation concerne le SIGMAT (Système Interconnecté de Gestion des Marchandises en Transit) qui est un projet mis en place en vue de promouvoir la coopération économique entre les Etats membres de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). La DGD bénéficie d'un soutien de la Banque mondiale et de GIZ dans ce domaine. **Elle a sollicité et obtenu l'accord de principe de la BAD pour la prise en charge de la gestion électronique des cargaisons dans le cadre de la mise en œuvre du Projet PR8 afin de mettre le Mali au même niveau que la Côte d'Ivoire dans ce domaine.**

Par ailleurs, des dispositions sont en cours pour opérationnaliser, à partir de l'année 2023, le Centre d'Expertise Technique (CET) qui consiste à internaliser la fonction contrôle documentaire pré-dédouanement afin d'améliorer la sélectivité automatique des contrôles. Il s'agira de mettre en place un mécanisme d'analyse documentaire préalable à l'importation des marchandises en vue d'évaluer les risques de fraude sur l'importation analysée. Cette réforme a un double avantage dans la mesure où, elle bénéficie d'abord aux importateurs qui gagnent du temps et qui bénéficient d'une simplification de leurs opérations, ensuite, elle permettra à la DGD d'orienter les contrôles sur des marchandises présentant des risques de fraude élevés et de simplifier les contrôles sur les autres importations.

A la date du 31 décembre 2022, les recettes réalisées au cordon douanier se sont établies à 611,316 milliards FCFA sur une prévision annuelle rectifiée de 611,290 milliards FCFA, soit un taux de réalisation de 100% contre une réalisation de 657,886 milliards de FCFA et un taux de réalisation de 100,26 % à la même période en 2021.

Ce résultat a été fortement impacté négativement par les facteurs conjoncturels suivants :

- ü la crise sécuritaire qui sévit depuis 2012, avec des attaques et destructions de bureaux de douane ;
- ü l'embargo avec la fermeture des frontières du 09 janvier au 31 juillet 2022 ; - la crise entre la Russie et l'Ukraine ;
- ü les grèves des transporteurs et des chauffeurs conducteurs routiers observées en décembre 2022 ;
- ü les pertes de recettes relatives aux différentes subventions enregistrées au cordon douanier dans le cadre de l'approvisionnement correct du pays en produits de première nécessité afin de garantir le pouvoir d'achat des consommateurs ainsi que la subvention accordée aux sociétés huilières, gazières et pétrolières.

En matière de lutte contre la corruption, l'indice de perception de la corruption de Transparency international montre une augmentation de la corruption dans le pays depuis 2020 avec un score passant de 30/100 en 2020 (soit le 129ème pays sur 180 classés) à 28/100 en 2022 (soit le 137ème pays sur 180). Les réformes majeures lancées dans ce domaine devrait commencer à produire leurs effets en 2023, dont : la création de la Cour des comptes (effective avec l'adoption de la nouvelle Constitution) en lieu et place de la Section des comptes de la Cour suprême ; l'opérationnalisation du Pôle national de lutte contre la corruption et la délinquance économique et financière ainsi que celle de l'Agence de recouvrement et de gestion des avoirs saisis ou confisqués ; la mise en place de comptes spéciaux, suivis par le Trésor public, pour le recouvrement des fonds récoltés dans le cadre de cette lutte et la réception des biens de valeur ; la relecture du Code de procédure pénale afin de supprimer notamment « l'opportunité de poursuites du Procureur de la République permettant à celui-ci de classer sans suite les procès-verbaux d'enquête préliminaire » ; l'élaboration en cours d'une stratégie exhaustive de lutte contre

la corruption et d'une loi pour protéger les lanceurs d'alerte en matière de corruption. De plus le Gouvernement a lancé plusieurs audits, dont celui des mines d'or en activité au Mali, et engagé des actions judiciaires dans le cadre de plusieurs dossiers connus du grand public comme les dossiers relatifs à la Loi d'orientation et de programmation militaire d'un montant de 1 230 milliards de FCFA, la Loi de programmation de sécurité intérieure, et l'achat de l'avion présidentiel (les arrestations et les remboursements de montants détournés auprès de trésor se sont multipliés depuis le début de l'année 2023). Lors de la 1ère édition de la semaine de la justice, lancée 23 janvier 2023, le Ministre de la justice a rappelé que ses services ont traité 386 affaires d'atteintes aux biens publics sur la période 2018-2022 pour un préjudice estimé à environ 309,281 milliards de FCFA. Ces mesures seront toutefois vaines sans une nette amélioration de l'appropriation des agents publics de la déclaration des biens (le taux de personnes assujetties déclarant effectivement leurs biens a considérablement baissé pour s'établir à 0,75% en 2022 contre 22,65% en 2019), le respect des règles d'éthiques et de déontologie ainsi que la synergie d'actions entre les différentes structures de contrôle.

15. Quality of Public Administration

Score du critère: 3.833

15.a. Policy coordination and responsiveness

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.0
Score révisé	4.0
Score de deuxième brouillon	4.0
Score final	4.0

Notes du pays:

Depuis le début des années 2000, les politiques publiques au Mali sont guidées par des documents de stratégie de développement à moyen terme (généralement pour une durée de 05 ans) qui fédèrent l'ensemble des politiques et stratégies publiques, tant au niveau national que sectoriel. L'élaboration d'un tel document, qui s'appuie à son tour sur la vision à long terme du pays, permet une meilleure coordination des politiques publiques puisqu'il offre aux parties prenantes un cadre de référence dans lequel elles devraient inscrire l'ensemble de leurs interventions dans le pays conformément aux engagements internationaux (la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, le Programme d'action d'Accra et le Partenariat de Busan pour une coopération efficace au développement).

Le Cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable (CREDD 2019-2023) est l'unique cadre de référence pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des différentes politiques et stratégies de développement depuis 2019. Il s'articule autour de cinq axes stratégiques cohérents avec les défis de développement du Mali : Axe 1 : « Consolidation de la démocratie et amélioration de la gouvernance » ; Axe 2 : « Restauration de la paix, de la sécurité et renforcement du vivre ensemble » ;

Axe 3 : « Croissance inclusive et transformation structurelle de l'économie » ; Axe 4 : « Protection de l'environnement et renforcement de la résilience au changement climatique » ; et Axe 5 : « Développement du capital humain ».

Les Autorités de la Transition est en train d'élaborer un nouveau Document Stratégique de Développement pour le Mali, qui succédera au CREDD 2019-2023 arrivant à terme en décembre 2023 et qui s'appuiera sur une nouvelle vision de développement du pays à long terme.

L'équipe de la Vision 2063, composée uniquement d'experts nationaux de tous les secteurs, a été mise en place pour donner suite à une recommandation forte des Assises nationales de la refondation (ANR) demandant au Gouvernement d'élaborer un programme de développement pour les trente prochaines années avec un objectif de croissance économique de plus de 10% et tenant compte des nouvelles orientations des autorités de Transition basées sur la souveraineté sur tous les plans. La vision 2063 vise à concrétiser ces orientations sur le plan économique à travers des plans d'actions décennaux (2033, 2043, 2053 et 2063). Elle sera associée à un support cartographique sur les ressources du Mali (Cartes prospectives) et une cartographie thématique sous forme d'atlas économique. Un plan de communication sera également élaboré pour une meilleure appropriation de la nouvelle vision.

Les travaux de l'élaboration de la Vision 2063 combinée avec la nouvelle stratégie de développement ont commencé en début d'année. Des concertations de haut niveau se sont tenues avec tous les départements ministériels en vue (i) d'élaborer un rapport de diagnostic stratégique tenant compte de l'ensemble des préoccupations du pays, et (ii) d'établir une liste de projets structurants. La version provisoire dudit rapport est disponible. Elle dresse un inventaire des politiques et stratégies de développement aux niveaux national et sectoriel, en l'occurrence le Cadre stratégique de la refondation de l'Etat (CSRE 2022-2031), et intègre les résultats du Recensement général des unités économiques (RGUE), du Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) ainsi que des études sectorielles réalisées par les différents départements. Concernant la liste des projets structurants, l'équipe a sélectionné 84 projets sur plus de 340 propositions. Ces projets et les résultats des concertations seront présentés aux partenaires afin de leur permettre de se positionner en fonction de leurs domaines d'intervention. Le soutien et l'accompagnement des partenaires seraient nécessaires pour la réalisation des études de faisabilité des projets structurants ainsi que leur mise en œuvre.

Le premier plan décennal de la Vision 2063 sera consacré à la transformation structurelle de l'économie à travers la transformation et la valorisation des ressources du pays afin de créer plus de valeur ajoutée. Il vise à assurer la souveraineté économique avec un focus sur les secteurs du Développement rural, de l'énergie et des transports dans le but d'améliorer le maillage entre les zones de production et les infrastructures. Il tient compte des questions liées à la valorisation et au développement du capital humain, à l'amélioration de la gouvernance économique à travers la refondation de l'Etat, à la décentralisation et à l'aménagement du territoire (retour de l'Etat et de l'administration dans les zones de conflit, etc.), et au développement industriel pour atteindre l'objectif de transformation structurelle de l'économie.

Par ailleurs, le CREDD (2019-2023) s'appuie sur un mécanisme de suivi et évaluation relativement clair avec deux niveaux de gouvernance : un Comité national d'orientation stratégique présidé par le Premier Ministre et un Comité de pilotage, présidé par le Ministre de l'Economie et des Finances s'assurent de la prise en compte des recommandations de la revue du CREDD dans les arbitrages budgétaires. Son rôle de coordination des politiques a été renforcé par l'adoption du budget programme en janvier 2018 qui permet d'articuler les allocations budgétaires autour des orientations stratégiques du CREDD. Le bilan

des programmes est réalisé secteur par secteur par des revues sectorielles, sous la coordination des Cellules de Planification et de Statistiques (CPS) à la fois sur le plan budgétaire, opérationnel et stratégique. De plus, des revues régionales sont organisées par les Comités régionaux d'orientation, de coordination et de suivi des actions de développement pour faire le point sur la déclinaison régionale de la mise en œuvre du CREDD. Les résultats de ces revues sectorielles et régionales sont ensuite analysés dans le rapport de suivi-évaluation du CREDD qui est présenté à l'occasion de la revue annuelle du CREDD à laquelle les PTF sont conviés. La session technique de la revue 2022 du CREDD et des ODD s'est tenue les 31 août et 01er septembre 2023.

Toutefois, les allocations budgétaires ne respectent pas souvent les proportions prévues dans le document de stratégie de développement à moyen terme à cause des ressources budgétaires limitées conduisant à des arbitrages en fonction des priorités conjoncturelles du pays. A titre d'illustration, les allocations budgétaires en 2022 ont été effectuées en faveur des axes 2 « *Restauration de la paix, de la sécurité et renforcement du vivre ensemble* » et 5 « *Développement du capital humain* » du CREDD, avec respectivement 32,1% des dépenses totales (contre une prévision de 16,3% dans le CREDD) et 28,1% des dépenses totales (contre une prévision de 24,5% dans le CREDD). Cette hausse s'explique par la priorité accordée au Gouvernement de Transition à la sécurisation du territoire et au retour de l'administration dans les zones de conflit, d'une part, et à l'apaisement du climat social en répondant favorablement aux revendications syndicales, d'autre part. En revanche, les ressources allouées aux questions économiques (Axe 3 : « *Croissance inclusive et transformation structurelle de l'économie* ») ont considérablement diminué en 2022 pour représenter seulement 13,6% des dépenses totales (contre une prévision de 31,0% dans le CREDD). Le non-respect des allocations budgétaires initialement prévues peut entraver l'atteinte des objectifs initiaux.

15.b. Service delivery and operational efficiency

Type de score	Valeur
Score de brouillon	3.5
Score révisé	3.5
Score de deuxième brouillon	3.5
Score final	3.5

Notes du pays:

Selon le rapport 2022 de mise en œuvre du CREDD 2019-2023, les efforts de modernisation de l'administration publique se sont poursuivis.

Dans ce cadre, le Ministère de la Refondation de l'État a pu mener à bien la réalisation, conformément aux recommandations des Assises Nationales de la Refondation de l'État de certaines activités majeures dont : (i) l'étude sur la rationalisation des structures administratives et Institutions de l'Etat ; (ii) la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption ; (iii) l'étude sur la dépolitisation de l'Administration ; (iv) l'étude sur la création et le format d'opérationnalisation des Bureaux des Ressources humaines et (v) la mise en

place du Système Intégré de Gestion des Ressources Humaines (SIGRH).

Dans le cadre de la création des conditions d'implantation de la GAR dans l'Administration publique, deux (2) sessions de renforcement de capacités des cadres des Directions des Finances et du Matériel (DFM) et des Cellules de Planification et de Statistique (CPS) en suivi-évaluation et gestion des projets/programmes ont été réalisées. Par ailleurs, il a été réalisé un séminaire de haut niveau sur la gestion des ressources humaines (GRH) de l'État et des Collectivités territoriales.

L'enquête de satisfaction des usagers des services publics n'est pas réalisée depuis 2020 où le taux de satisfaction des usagers des services publics était de 25% en 2020, contre un taux de 44%, lors de l'enquête de 2010. Cette régression peut être attribuée en grande partie aux conséquences de la crise sécuritaire, déclenchée au Mali depuis 2012, notamment l'absence des services de l'Etat au niveau de certaines localités et les difficultés budgétaires liées à l'effort de guerre et à la conjoncture économique internationale, qui affectent la capacité de l'Etat à financer les secteurs sociaux de base. D'autres enquêtes d'opinions indiquent un redressement de la tendance à cause de la confiance renouvelée des populations dans les actions menées par les autorités de transition. En particulier, les résultats de la 14ème édition de l'enquête d'opinion intitulée « Mali Mètre », menée par la Fondation Friedrich Ebert Stiftung en mai 2023 auprès de 2 295 personnes de 18 ans ou plus sur toute l'étendue du territoire nationale, montrent que : plus de 4 maliens sur 5 (soit 82%) estiment que la situation générale du pays s'est améliorée au cours des douze derniers ; près de 95% des maliens sont satisfaits de la gestion de la Transition ; plus de la moitié des maliens (56%) ne sont pas favorables à la mise en place d'un Gouvernement d'union nationale alors que seuls 38% réclament le respect du chronogramme électoral convenu avec la CEDEAO. Selon le rapport, les principaux défis du pays pour les personnes enquêtées sont relatifs à la lutte contre l'insécurité (70%), l'insécurité alimentaire (57%), la cherté de la vie (44%), le chômage des jeunes (38%) et la pauvreté (26%). Sur ces questions l'apport des PTF est attendu dans le cadre de la lutte contre l'insécurité (78%), l'insécurité alimentaire (49%), et le chômage des jeunes (39%). Ces scores se justifient par le fait que les autorités accordent une importance capitale à l'opinion des populations (la promotion des langues nationales et la demande de départ de la MINUSMA sont des initiatives portées initialement par des leaders d'opinions) et œuvre au renforcement de la stabilité social (un Pacte de stabilité sociale et de croissance a été signé, le 25 août 2023, par les principaux syndicats du pays, 17 centrales et organisations syndicales au total).

Pour les prochaines années, les perspectives seront focalisées sur l'adoption et la mise en œuvre de la Stratégie nationale de lutte contre la Corruption, de la Stratégie nationale de dépolitisation de l'Administration, du Programme National d'Education aux Valeurs (PNEV) et la rationalisation des structures administratives et Institutions de l'État. Aussi, il sera procédé à la finalisation de la mise en place du processus SIGRH et son opérationnalisation, à la finalisation de l'élaboration de la Stratégie nationale de dématérialisation des actes et procédures des services publics et son introduction dans le circuit d'adoption. Enfin, le Plan Opérationnel du PDI 2017-2021 sera évalué en vue de l'élaboration du second plan opérationnel 2024-2028. De même le processus d'évaluation du plan d'actions 2015-2018 de la PN-GAR et l'élaboration du nouveau plan d'actions seront finalisés.

De plus, un **nouveau découpage administratif a été adopté en février 2023** en vue d'assurer le développement et la démocratisation du pays à la base, en associant les populations à la gestion de leurs propres affaires à travers des comités et des conseils de développement. Désormais, le Mali compte la collectivité de Bamako, 19 régions, 156 cercles, 466 arrondissements, 819 communes et 12 712 villages. L'opérationnalisation de ces circonscriptions administratives est en cours (certaine nouvelle région comme celle de Bougouni sont déjà opérationnelles). Ce découpage s'inscrit en droite ligne avec les articles 174 et 176 de la nouvelle constitution, promulguée par le Président de la Transition le 22 juillet 2023, qui

disposent que « *l'organisation du territoire de la République repose sur les principes de déconcentration et de décentralisation* » et que « *les Collectivités territoriales constituent le cadre territorial de participation des populations à la gestion de leurs propres affaires* ».

Toutefois, on note une baisse des ressources allouées aux collectivités territoriales. Au titre de la décentralisation budgétaire, il a été mis à la disposition des CT un montant de 437,973 milliards de FCFA en 2022 contre 459,814 milliards de FCFA en 2021, soit une baisse de 4,75%. Cette baisse ramène les crédits transférés aux Collectivités territoriales à 25,99% des recettes budgétaires en 2022 contre 26,04% en 2021, soit un taux inférieur à l'objectif de 30% fixé par le Plan des transferts de compétences et de ressources, adopté en octobre 2016. Pour l'exercice 2023, les crédits transférés aux Collectivités territoriales s'élèvent à 411,983 milliards de FCFA dans le budget d'État de 2023 contre 437,973 milliards de FCFA dans celui de 2022. Ce montant correspond à 20,78% des recettes budgétaires contre les 25,99% enregistrés en 2022. La baisse de la prévision pour 2023 par rapport au budget rectifié de 2022 s'explique essentiellement par la fin des allocations au titre du Fonds pour le Développement Durable à cause du blocage de la mise en œuvre de l'APR.

15.c. Merit and ethics

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.0
Score révisé	4.0
Score de deuxième brouillon	4.0
Score final	4.0

Notes du pays:

Dans le prolongement de la Politique nationale de transparence, le Mali a adopté en 2019 un code d'éthique et de la déontologie de l'Agent de l'Administration publique qui regroupe un ensemble de principes et valeurs à l'attention de l'agent public, afin de rendre d'une part, l'administration malienne moderne et transparente, et d'autre part, de contribuer à promotion de la bonne gouvernance. L'objectif de ce code est de permettre à l'agent public de se renforcer des valeurs d'intégrité, de transparence et d'impartialité, dans l'optique de l'amélioration du service public par les principes universels de la bonne gouvernance. Il traite des problématiques relatives aux conflits d'intérêt, à l'interdiction aux représentants de l'Etat (corps préfectoral) de prendre part à certaines manifestations publiques à caractère de propagande électorale ou réunions à caractère politique, aux cadeaux sollicités ou offerts par des usagers, et à la nécessité de réviser les codes sectoriels en vigueur en guise d'harmonisation. Plusieurs codes sectoriels ont été adoptés/révisés depuis celle du Code national.

En ce qui concerne le mérite, le statut général des fonctionnaires, adopté en 2002, stipule que les avancements sont fondés sur le mérite à travers un système de notation et la valeur professionnelle. L'avancement d'échelon annuel est proportionnel à la notation (de 0 à 4 échelons selon la note). L'avancement de grade s'effectue sur la base d'un tableau d'avancement établi d'après la notation,

l'échelon atteint dans le grade et, accessoirement, l'ancienneté. Enfin l'avancement de catégorie reste, dans tous les cas, mais selon des modalités adaptées à chaque catégorie, subordonné à une formation professionnelle appropriée. En outre, le statut prévoit la création d'un tableau des « fonctionnaires d'élite » qui constitue un stimulant complémentaire pour les meilleurs.

Cet indicateur n'a pas connu d'évolution importante. On peut tout de même noter la volonté manifeste des autorités de Transition à améliorer la gestion des ressources humaines et à renforcer la lutte contre la corruption, ce qui implique la valorisation du mérite et de l'éthique. Tout d'abord, les grilles salariales des agents de l'Etat ont été harmonisées pour plus d'équité entre les fonctionnaires et un Pacte de stabilité sociale et de croissance a été récemment signé avec les acteurs sociaux. Ensuite, le projet de Système intégré de gestion des ressources humaines des fonctions publiques de l'Etat et des collectivités territoriales (SIGRH) a été lancé en mai 2022 en vue de doter le Mali d'un système permettant une gestion transparente et efficiente des ressources humaines à travers l'intégration des données du recensement administratif à vocation d'état civil (RAVEC). Ce projet, entièrement financé sur le budget national, se déroulera en quatre phases entre 2022 et juillet 2023 : (i) le développement du système intégré des ressources humaines ; (ii) le recensement et l'enrôlement des agents ; (iii) l'intégration des données biométriques ; et (iv) la production de cartes d'agents. Selon le Ministre de refondation de l'Etat, près de 400 enseignants fictifs reçoivent annuellement, de façon indues, 1,037 milliards de FCFA. Enfin, une étude sur la création et le format d'opérationnalisation des Bureaux des Ressources humaines a été réalisée par le Ministère de la refondation de l'Etat et un Programme National d'Education aux Valeurs (PNEV) a été élaboré.

15.d. Pay adequacy and management of the wage bill

Aucune donnée de score disponible pour ce sous-critère.

16. Transparency, Accountability, and Corruption in the Public Sector

Score du critère: 3.833

16.a. Accountability of the executive to oversight institutions

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.0
Score révisé	4.0
Score de deuxième brouillon	4.0
Score final	4.0

Notes du pays:

Le contrôle administratif interne est assuré par le Contrôle Général des Services Publics (CGSP), l'Inspection des Finances (IF), la Direction Nationale du Contrôle Financier (DNCF), et la Division Contrôle de la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DNTCP). Ces structures ont augmenté les missions de supervision en 2022 par rapport à 2021.

Le Contrôle Général des Services Publics (CGSP) a réalisé trente-quatre (34) missions au cours de l'année 2022 dont dix-sept (17) missions d'audit de conformité, deux (02) missions d'audit de performance, cinq (05) missions d'investigation et dix (10) missions de suivi de recommandations, sur une prévision annuelle de quarante-cinq (45) missions, soit un taux d'exécution de 75,55%.

L'Inspection des Finances (IF) a effectué soixante-quinze (75) missions au cours de l'année 2022 dont sept (07) missions d'audit et soixante-huit (68) missions de contrôle et de vérification financière et de gestion, avec quarante (40) en direction des représentations diplomatiques, consulaires et entrepôts du Mali à l'étranger, sur une prévision globale de cinquante-trois (53) missions, soit un taux de réalisation de 141,51%.

Pour la **Direction Nationale du Contrôle Financier (DNCF)**, l'exercice des nouvelles missions issues de la transposition des Directives relatives au cadre harmonisé des finances publiques au sein de l'UEMOA se poursuit normalement.

La **Division Contrôle de la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DNTCP)** a, au titre de son programme de vérification, mené plusieurs missions. Du 1er janvier au 31 décembre 2022, conformément au plan de travail 2022 de la Division Contrôle, vingt (20) missions de vérification de gestion financière et comptable ont été conduites, et ont concerné dix-sept (17) postes comptables supérieurs du Trésor, une (01) Recette Perception et deux (2) postes comptables auprès des Entrepôts Maliens à Dakar et à Abidjan. Aussi, la Division a procédé à la vérification et à l'arrêt de caisses au titre de l'exercice 2021 de quatre cent quatre-vingts et un (481) régies, postes et agences comptables établis dans le District de Bamako et à Kati, se répartissant comme suit :

ü 181 régies d'avances ordinaires ;

ü 34 régies spéciales d'avances ;

ü 105 régies de recettes ;

ü 161 postes et agences comptables.

À l'issue de ces missions, les insuffisances et dysfonctionnements relevés par les équipes ont fait l'objet de recommandations, qui ont été transmises aux postes vérifiés, pour mise en œuvre diligente.

La tenue régulière de ces différentes missions a permis d'assurer un meilleur suivi des régies de recettes et d'avances et d'améliorer la sécurité des deniers publics et la qualité des comptes au niveau des postes comptables concernés

Le contrôle administratif externe est exercé par le Bureau du Vérificateur général (BVG). La situation des missions effectuées au cours de l'année 2022 se présente comme suit.

ü vingt-trois (23) missions de vérification financière et de conformités sur 22 programmées et cinq (05) missions sont en cours;

ü deux (02) missions de vérification de performance sur cinq (05) missions programmées et deux (02) missions sont en cours ;

ü cinq (05) missions de suivi des recommandations sur huit (08) programmées et trois (03) missions sont en cours ;

ü deux (02) missions d'évaluation de politiques publiques réalisées sur une (01) programmée.

Le BVG a réalisé au total trente-six (36) missions sur trente-six (36) programmées en 2022, soit un taux de réalisation de 100.

Le Contrôle juridictionnel relève de la Section des Comptes de la Cour Suprême (SC-CS). Au titre de l'année 2022, la SC-CS a réalisé le jugement de sept cent vingt-deux (722) comptes dont cent quarante-deux (142) pour les comptables supérieurs du Trésor des exercices budgétaires de 2009 à 2020, cinq cent cinquante-huit (558) pour les comptables publics des Collectivités territoriales de cercle et de commune et vingt-deux (22) pour les comptables publics des Établissements Publics Nationaux (EPN) des exercices budgétaires de 2010 à 2020, sur une prévision annuelle de trois cent quatre-vingt-seize (396), soit un taux de réalisation de 182,32%.

Dans le cadre de la tenue des missions de contrôle de la gestion des comptables publics et des audits ciblés, la SC-CS a réalisé :

ü deux (02) missions de vérification de la gestion des exercices de 2018 à 2021 des communes rurales de Safo et Diédougou Torodo sur saisine du Préfet de Kati ;

ü une (01) mission de contrôle de la gestion des comptables des exercices de 2019 à 2021 de la commune de Baya ;

ü onze (11) missions de contrôle des investissements des Collectivités territoriales (CT) financées par le FNACT (ces missions ont concerné 124 investissements de 70 CT dans les Cercles de Kati, Kita, Kénieba, Bougouni, Dioila, Koulikoro, Kangaba et le District de Bamako.

S'agissant du jugement des infractions financières et budgétaires relevées à l'occasion des missions de contrôle du BVG, la chambre de discipline financière et budgétaire de la SC-CS a rendu un arrêt sanctionnant à l'amende un Président de Conseil Régional.

Au regard du retard accusé dans l'adoption du statut des juges des comptes qui doit permettre le recrutement d'auditeurs et de conseillers référendaires et par conséquent l'accélération du jugement des

comptes des comptables publics, des auditeurs et des archivistes ont été recrutés pour appuyer les vingt-deux (22) conseillers de la Section des Comptes.

Le Contrôle parlementaire : Vu toute l'importance que la loi de règlement revêt dans le cadre de l'examen et de la justification de la gestion des administrations sur l'emploi des deniers publics, la loi de règlement doit être accompagnée ; des comptes et des états financiers de l'Etat et de la comptabilité budgétaire et de la comptabilité générale de l'État ; d'annexes explicatives développant par programme, dotation, budget annexe et comptes spéciaux du Trésor, le montant définitif des crédits ouverts, des dépenses et le cas échéant, des recettes constatées ; des rapports annuels de performance par programme, rendant compte de leur gestion et de leurs résultats.

Par ailleurs, la loi de finances précise que : « La loi de règlement est accompagnée du rapport de la juridiction des comptes sur l'exécution de la loi de finances et de la déclaration générale de conformité entre les comptes de ordonnateurs et ceux des comptables publics ».

Conformément aux dispositions législatives, le Conseil National de Transition a adopté trois lois de règlement au cours de l'année 2022, pour manifester sa détermination, a placé le contrôle de l'exécution du budget au cœur du travail parlementaire.

Ainsi, les lois de règlement 2016 et 2017 ont été adoptées en séance plénière le 30 juin 2022 à travers les Rapports n°2022-05 pour 2016 et le Rapport n°2022-06 pour 2017 de la Commission des Finances, de l'Économie, du Plan, de la Promotion du Secteur Privé, des industries et des Mines (CFEPPSPIM) du Conseil National de Transition (CNT).

La loi de règlement 2018 a été adoptée le 8 décembre 2022 à la suite de la présentation du Rapport n°2022-011 de la Commission en charge des finances.

Afin de conférer au contrôle parlementaire toute sa légitimité, la Commission des finances vient de confier à un Cabinet de consultants externe l'élaboration d'un Code d'éthique. Une fois ce Code adopté, le contrôle parlementaire revêtira toute sa lettre de noblesse, dans l'optique de la performance recherchée par le Plan de réforme de la gestion des finances publiques du Mali (PREM).

En ce qui concerne le contrôle citoyen, il est exercé par les organisations de la société civile dont les capacités sont régulièrement renforcées. Au titre de l'année 2022, le Conseil National de la Société Civile (CNSC), à travers ses Comités de Veille Citoyenne (CVC), a procédé à la collecte de données sur la mise en œuvre des programmes de développement ayant des impacts sur la vie des citoyens dans plusieurs domaines (Éducation, Santé, Infrastructures du secteur productif et sécurité alimentaire, volet gouvernance, paix et sécurité, eau/hygiène/assainissement, protection sociale, prévention de la vulnérabilité et l'exclusion sociale, participation de la société civile).

Au titre de la sensibilisation et de l'information des citoyens pour un suivi efficace et un contrôle de l'utilisation des finances locales, des émissions radios, rediffusés pendant 01 mois sur le contenu du rapport du BVG, le paiement des impôts et taxes, la participation des populations au développement communal ont été réalisées par les CVC au niveau de cinquante-huit (58) communes des régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou et le District de Bamako.

En matière d'interpellations, plusieurs campagnes d'interpellations des élus et des Administrations ont été réalisées. À ce titre :

ü le CVC de la commune urbaine de Kayes a interpellé les élus locaux sur le non-paiement des factures d'eau et d'électricité de l'école de SEGALA. Le même CVC a dénoncé la corruption de la justice et la délinquance financière par rapport aux dossiers de détournement de fonds publics. À cet égard, les démissions du Président du Conseil de Cercle, du Président du Conseil Régional et du Maire de la Commune Urbaine de Kayes ont été demandées ;

ü le CVC de la commune de Kangaba a attiré l'attention des décideurs par rapport aux conséquences négatives de l'exploitation de l'or dans la Commune (la déperdition scolaire, la consommation abusive d'alcool et de drogue par les jeunes, la prolifération inquiétante d'armes à feu, le travail des enfants mineurs, la prostitution, etc.) ;

ü le CVC de la commune de Kalifabougou a dénoncé les braquages récurrents sur la piste qui mène aux marchés avec les forains qui sont dépouillés de leurs biens ;

ü le CVC de la commune de Oulodo a interpellé la mairie sur le retard dans l'établissement des actes de naissance ; - le CVC de la commune de Sirakorola a interpellé la mairie sur le problème d'approvisionnement du périmètre maraîcher de Sirakorola ;

ü les CVC des communes de Kolokani, Nossombougou, Oulodo et Tioribougou dans le cercle de Kolokani et ceux de Koulikoro ; Méguétan, Sirakorola et Tienfala ont procédé à la collecte de données pour l'analyse de la contribution de leur commune dans les budgets de 2019 à 2021 ;

ü les CVC des communes de Kolokani, Nossombougou, Oulodo et Tioribougou dans le cercle de Kolokani et ceux de Koulikoro ; Méguétan, Sirakorola et Tienfala sont en train de mener des actions de plaidoyer pour la prise en compte de la nutrition et du Wash dans les PDESC et budgets ;

ü dans 21 communes des cercles de Kati, Kangaba, Kolokani et Koulikoro, les plénières des Femmes et des jeunes procèdent au suivi des infrastructures publiques et mènent des actions d'interpellation dans les domaines où les citoyens n'ont pas satisfaction dans la fourniture des services publics ;

ü Le conseil communal vient d'interpeller les responsables de Koulikoro sur les coupures d'électricité dans le CSRéf ;

ü Le CRSC de Koulikoro a mené des missions de suivi citoyen de l'enrôlement de la population pour la délivrance de la Carte d'identité biométrique.

À l'issue de ces différentes interpellations, les mesures prises ont permis de régler beaucoup de ces situations anormales et nuisibles au respect des biens publics et au droit des personnes.

Enfin, pour favoriser l'accessibilité de l'information aux citoyens, le CNSC a mis en ligne sur son site internet (www.cnscmali.org), plusieurs documents financiers de l'État et des CT. Les budgets communaux

et les comptes administratifs des Communes sont aussi régulièrement mis à la disposition du public pour information.

En 2023, une attention particulière en matière de gestion des finances publiques sera accordée :

- à la poursuite des mesures visant à renforcer le dispositif de contrôle interne et externe ;
- à l'accélération du rythme de jugement des comptes des comptables publics ;
- au renforcement du contrôle de l'action gouvernementale par le Parlement et la société civile.

Les réformes majeures lancées dans le domaine de la lutte contre la corruption devrait commencer à produire leurs effets en 2023, dont : **la création de la Cour des comptes (effective avec l'adoption de la nouvelle Constitution) qui devrait renforcer le contrôle juridictionnel avec plus de moyens humains, financiers et matériels à la disposition de cette nouvelle institution** ; l'opérationnalisation du Pôle national de lutte contre la corruption et la délinquance économique et financière ainsi que celle de l'Agence de recouvrement et de gestion des avoirs saisis ou confisqués ; la mise en place de comptes spéciaux, suivis par le Trésor public, pour le recouvrement des fonds récoltés dans le cadre de cette lutte et la réception des biens de valeur ; la relecture du Code de procédure pénale afin de supprimer notamment « l'opportunité de poursuites du Procureur de la République permettant à celui-ci de classer sans suite les procès-verbaux d'enquête préliminaire » ; l'élaboration en cours d'une stratégie exhaustive de lutte contre la corruption et d'une loi pour protéger les lanceurs d'alerte en matière de corruption ; et **l'érection en cours de l'Inspection des finances en Inspection générale des finances avec davantage de moyens humains et financiers (La Banque soutient certaines de ces réformes à travers le Projet d'appui aux structures de Gouvernance)**. De plus le Gouvernement a lancé plusieurs audits, dont celui des mines d'or en activité au Mali, et engagé des actions judiciaires dans le cadre de plusieurs dossiers connus du grand public comme les dossiers relatifs à la Loi d'orientation et de programmation militaire d'un montant de 1 230 milliards de FCFA, la Loi de programmation de sécurité intérieure, et l'achat de l'avion présidentiel (les arrestations et les remboursements de montants détournés auprès de trésor se sont multipliés depuis le début de l'année 2023). Lors de la 1ère édition de la semaine de la justice, lancée 23 janvier 2023, le ministre de la Justice a rappelé que ses services ont traité 386 affaires d'atteintes aux biens publics sur la période 2018-2022 pour un préjudice estimé à environ 309,281 milliards de FCFA. Ces mesures seront toutefois veines sans une nette amélioration de l'appropriation des agents publics de la déclaration des biens (le taux de personnes assujetties déclarant effectivement leurs biens a considérablement baissé pour s'établir à 0,75% en 2022 contre 22,65% en 2019), le respect des règles d'éthiques et de déontologie ainsi que la synergie d'actions entre les différentes structures de contrôle.

16.b. Access of civil society to information on public affairs

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.5
Score révisé	4.5

Score de deuxième brouillon	4.5
Score final	4.5

Notes du pays:

Le Mali a adopté la loi portant code transparence des finances publiques en 2013 assortie de son décret d'application n°2014-0607/P-RM du 13 août 2014 portant modalités d'accès aux informations et documents administratifs relatifs à la gestion des finances publiques et de leur publication. Les efforts engagés en faveur de la transparence budgétaire et comptable se sont consolidés à travers l'amélioration de la qualité de l'information budgétaire fournie à l'Assemblée Nationale et la publication régulière des documents administratifs à caractère financier sur les différents sites internet dédiés à cet effet, notamment ceux du Ministère de l'économie et des finance, du Conseil national de la société civile, du trésor, de la Direction générale du Budget (DGB) et de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics et des Délégations de Service Public (ARMDS). En particulier, les budgets citoyens et les comptes administratifs des Communes ainsi que certains rapports de contrôle ou d'informations sont régulièrement mis à la disposition du public. Ce partage d'informations permet aux acteurs de la société civile, aux étudiants et aux communautés de mieux comprendre les informations sur la gestion des finances publiques et de se mobiliser pour une participation accrue aux activités de veille citoyenne.

En plus des progrès enregistrés dans la publication régulière des documents administratifs à caractère financier sur les différents sites internet dédiés, la DGB a poursuivi l'exécution des dix-neuf (19) recommandations formulées à l'issue de l'enquête sur le budget ouvert de l'International Budget Partnership (IBP) réalisée en 2019 afin d'améliorer le score du Mali pour les prochaines enquêtes. Celles-ci portent notamment, sur : (i) la publication et la mise en ligne à bonne date de certains documents budgétaires ; (ii) le renforcement de la participation citoyenne au processus budgétaire à travers notamment, une forte implication des communautés vulnérables et sous-représentées ; (iii) le renforcement du contrôle budgétaire effectué par l'Assemblée Nationale au cours des phases planification et exécution du budget d'Etat ; et (iv) l'évaluation des processus d'audit par une autorité indépendante. Cette enquête a classé le Mali à la 3ème place au sein de l'UEMOA en matière de transparence, avec un score de 38/100, derrière le Bénin (49/100) et le Sénégal (46/100). Ce classement s'explique par la publication régulière en ligne et à temps des documents budgétaires sur le site du ministère de l'Économie et des Finances (MEF) accessible au public, notamment le Projet de budget de l'exécutif, le Budget approuvé, le Budget des citoyens ainsi que les Rapports en cours d'année. Toutefois, l'enquête a relevé la faible participation du public impliqué uniquement à la phase d'élaboration justifiant le très faible score du Mali dans ce domaine (4/100).

Dans le cadre de la consolidation des actions de veille citoyenne, le Conseil National de la Société Civile (CNSC), à travers ses Comités de Veille Citoyenne (CVC), a procédé en 2022 à la collecte de données sur la mise en œuvre des programmes de développement ayant des impacts sur la vie des citoyens dans plusieurs domaines (Éducation, Santé, Infrastructures du secteur productif et sécurité alimentaire, volet gouvernance, paix et sécurité, eau/hygiène/assainissement, protection sociale, prévention de la vulnérabilité et l'exclusion sociale, participation de la société civile).

Au titre de la sensibilisation et de l'information des citoyens pour un suivi efficace et un contrôle de l'utilisation des finances locales, des émissions radios, rediffusés pendant 01 mois sur le contenu du rapport du BVG, le paiement des impôts et taxes, la participation des populations au développement communal ont été réalisées par les CVC au niveau de cinquante-huit (58) communes des régions de

Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou et le District de Bamako.

En matière d'interpellations, plusieurs campagnes d'interpellations des élus et des Administrations ont été réalisées. À ce titre :

ü le CVC de la commune urbaine de Kayes a interpellé les élus locaux sur le non-paiement des factures d'eau et d'électricité de l'école de SEGALA. Le même CVC a dénoncé la corruption de la justice et la délinquance financière par rapport aux dossiers de détournement de fonds publics. À cet égard, les démissions du Président du Conseil de Cercle, du Président du Conseil Régional et du Maire de la Commune Urbaine de Kayes ont été demandées ;

ü le CVC de la commune de Kangaba a attiré l'attention des décideurs par rapport aux conséquences négatives de l'exploitation de l'or dans la Commune (la déperdition scolaire, la consommation abusive d'alcool et de drogue par les jeunes, la prolifération inquiétante d'armes à feu, le travail des enfants mineurs, la prostitution, etc.) ;

ü le CVC de la commune de Kalifabougou a dénoncé les braquages récurrents sur la piste qui mène aux marchés avec les forains qui sont dépouillés de leurs biens ;

ü le CVC de la commune de Ouolodo a interpellé la mairie sur le retard dans l'établissement des actes de naissance ; - le CVC de la commune de Sirakorola a interpellé la mairie sur le problème d'approvisionnement du périmètre maraîcher de Sirakorola ;

ü les CVC des communes de Kolokani, Nossombougou, Oulodo et Tioribougou dans le cercle de Kolokani et ceux de Koulikoro ; Méguétan, Sirakorola et Tienfala ont procédé à la collecte de données pour l'analyse de la contribution de leur commune dans les budgets de 2019 à 2021 ;

ü les CVC des communes de Kolokani, Nossombougou, Oulodo et Tioribougou dans le cercle de Kolokani et ceux de Koulikoro ; Méguétan, Sirakorola et Tienfala sont en train de mener des actions de plaidoyer pour la prise en compte de la nutrition et du Wash dans les PDESC et budgets ;

ü dans 21 communes des cercles de Kati, Kangaba, Kolokani et Koulikoro, les plénières des Femmes et des jeunes procèdent au suivi des infrastructures publiques et mènent des actions d'interpellation dans les domaines où les citoyens n'ont pas satisfaction dans la fourniture des services publics ;

ü Le conseil communal vient d'interpeller les responsables de Koulikoro sur les coupures d'électricité dans le CSRéf ;

ü Le CRSC de Koulikoro a mené des missions de suivi citoyen de l'enrôlement de la population pour la délivrance de la Carte d'identité biométrique.

À l'issue de ces différentes interpellations, les mesures prises ont permis de régler beaucoup de ces situations anormales et nuisibles au respect des biens publics et au droit des personnes.

Enfin, pour favoriser l'accessibilité de l'information aux citoyens, le CNSC a mis en ligne sur son site internet (www.cnscmali.org), plusieurs documents financiers de l'État et des CT. Les budgets communaux et les comptes administratifs des Communes sont aussi régulièrement mis à la disposition du public pour information.

16.c. State captured by narrow vested interests

Type de score	Valeur
Score de brouillon	3.0
Score révisé	3.0
Score de deuxième brouillon	3.0
Score final	3.0

Notes du pays:

L'une des priorités absolues du Gouvernement est de renforcer la lutte contre la corruption et l'impunité sous toutes leurs formes en rendant imprescriptibles les infractions en matière de corruption et de délinquance financière et en renforçant l'institution judiciaire tant sur le plan des réformes que sur le plan du renforcement de ses capacités techniques et financières. Dans le cadre de la mise en œuvre du Cadre stratégique de la refondation de l'Etat (CSRE 2022-2031) et son Plan d'actions (2022-2026), en l'occurrence l'Axe stratégique n°1 du CSRE portant sur « *Gouvernance, Réformes politiques et institutionnelles* », le Gouvernement ambitionne de juger au moins 350 dossiers de corruption à l'horizon 2026 et d'élaborer une « *Stratégie de promotion de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption adoptée* ».

Les réformes majeures lancées dans le domaine de la lutte contre la corruption devrait commencer à produire leurs effets en 2023, dont : **la création de la Cour des comptes (effective avec l'adoption de la nouvelle Constitution) qui devrait renforcer le contrôle juridictionnel avec plus de moyens humains, financiers et matériels à la disposition de cette nouvelle institution** ; l'opérationnalisation du Pôle national de lutte contre la corruption et la délinquance économique et financière ainsi que celle de l'Agence de recouvrement et de gestion des avoirs saisis ou confisqués ; la mise en place de comptes spéciaux, suivis par le Trésor public, pour le recouvrement des fonds récoltés dans le cadre de cette lutte et la réception des biens de valeur ; la relecture du Code de procédure pénale afin de supprimer notamment « l'opportunité de poursuites du Procureur de la République permettant à celui-ci de classer sans suite les procès-verbaux d'enquête préliminaire » ; l'élaboration en cours d'une stratégie exhaustive de lutte contre la corruption et d'une loi pour protéger les lanceurs d'alerte en matière de corruption ; et **l'érection en cours de l'Inspection des finances en Inspection générale des finances avec davantage de moyens humains et financiers (La Banque soutient certaines de ces réformes à travers le Projet d'appui aux structures de Gouvernance)**. De plus le Gouvernement a lancé plusieurs audits, dont celui des mines d'or en activité au Mali, et engagé des actions judiciaires dans le cadre de plusieurs dossiers connus du grand public comme les dossiers relatifs à la Loi d'orientation et de programmation militaire d'un montant de 1 230 milliards de FCFA, la Loi de programmation de sécurité intérieure, et l'achat de l'avion présidentiel. Les arrestations et les remboursements de montants détournés auprès de trésor se sont multipliés depuis le début de l'année 2023. Ces arrestations

concernent notamment des hauts cadres de l'administration (dont des anciens ministres), des hauts cadres de l'armée et des responsables d'institutions de la République (comme l'ancien Président de l'Assemblée nationale et ses proches collaborateurs).

Lors de la 1ère édition de la semaine de la justice, lancée 23 janvier 2023, le ministre de la Justice a rappelé que ses services ont traité 386 affaires d'atteintes aux biens publics sur la période 2018-2022 pour un préjudice estimé à environ 309,281 milliards de FCFA. Ces mesures seront toutefois veines sans une nette amélioration de l'appropriation des agents publics de la déclaration des biens (le taux de personnes assujetties déclarant effectivement leurs biens a considérablement baissé pour s'établir à 0,75% en 2022 contre 22,65% en 2019), le respect des règles d'éthiques et de déontologie ainsi que la synergie d'actions entre les différentes structures de contrôle.

(E) Infrastructure and Regional Integration

Score du cluster: 3.25

17. Infrastructure Development

Score du critère: 3.5

17.a. Sector strategy/policy

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.0
Score révisé	4.0
Score de deuxième brouillon	4.0
Score final	4.0

Notes du pays:

En raison du contexte socio-économique marqué par l'insécurité et les séquelles des sanctions de la CEDEAO et de la crise Russo-ukrainienne, les dépenses d'investissement au Mali ont connu une forte baisse au cours de la période 2021-2023, passant de 608,205 milliards de FCFA en 2022 à 584,721 milliards de FCFA en 2023, contre 882,907 milliards de FCFA en 2021. Cette évolution s'explique par la priorisation des dépenses de sécurité ainsi que des dépenses salariales au détriment des dépenses d'investissement et dans l'environnement.

Dans le secteur du transport, cette situation s'est traduite par une baisse de la longueur des routes entretenues de 2 951 km qui est passée de 13 825 km en 2021 à 10 874 km en 2022, soit une diminution de 21,35%. La longueur de routes nouvellement construites est également passée de 79,33 km en 2021 à 40,4 km en 2022, soit une diminution de 38,93 km. En 2023, le gouvernement a inscrit quatre (4) projets phares de routes au titre du Budget Spécial d'Investissement : (i) Réhabilitation de la route Bamako-Kati-Kolokani-Didieni ; (ii) Construction et bitumage de la route Dioïla-Massigui-Koualé-Kébila ; (iii) Construction et bitumage de la route Sadiola-Soumala ; (iv) Construction et Bitumage de la route Kayes-Sandaré. Par ailleurs, la reprise effective du trafic ferroviaire entre Kayes et Bamako, annoncée le 9 juin 2023 par le gouvernement de la transition devrait offrir à des milliers de personnes un moyen de transport économique et sécurisé. A cet effet, l'état a investi plus de 6 milliards de FCFA pour des travaux de rénovation des infrastructures et matériels.

Dans le secteur de l'énergie, le taux d'accès à l'électricité, qui est l'indice de satisfaction des besoins énergétiques, affiche au niveau national de 57,4% en 2022 contre 53,6% en 2021, soit une augmentation de 3,8 points de pourcentage. Ce qui s'explique par l'augmentation du nombre d'abonnés Basse tension de l'EDM-SA, qui est passé de 746 112 en 2021 à 825 974 en 2022, soit une hausse de 10,7%. Cette tendance est en nette progression depuis 2018, grâce notamment aux différents projets et programmes en cours. Au niveau urbain, le taux d'accès à l'électricité qui est aujourd'hui de 98% n'a pas varié depuis 2020. Quant au niveau rural, il est en nette progression et affiche en 2022, 26,9% contre 24,7% en 2021, soit une augmentation de 2,2 points de pourcentage. Toutefois, la société publique de production d'électricité EDM-sa est confrontée à une sous-capacité de production, entraînant une hausse du délestage qui touche durement les populations. Pour sortir de cette crise énergétique, le gouvernement malien se tourne de plus en plus vers les énergies renouvelles. En effet, dans le cadre de cette transition énergétique, les réalisations suivantes sont à retenir pour 2022 : (i) installation et opérationnalisation de 2 presses à Jatropa dans les cercles de Kita et de Barouéli ; (ii) construction de 04 biodigesteurs à dôme fixe ; (iii) réalisation de 63 centrales solaires et de 520 systèmes solaires décentralisés ; (iv) distribution de 15 661 lampes solaires ; (v) construction du barrage de la centrale hydroélectrique de Gouina. Par ailleurs, sous l'impulsion de la Banque mondiale, les premiers documents de politique et de stratégies qui ont été adoptés entre 2006 et 2009 ont fait l'objet de mises à jour, dont la dernière en 2022 dans le cadre du Projet d'amélioration du Secteur de l'Electricité au Mali (PASEM). Les documents en cours d'approbation sont la politique énergétique nationale, la stratégie nationale de développement des Energies Renouvelables, la Stratégie nationale d'Accès à l'électricité (2022- 2040), la stratégie nationale de développement des bioénergies et son plan d'action 2023-2037.

En ce qui concerne l'accès à l'eau, le taux d'accès s'est légèrement amélioré en passant de 70,9% en 2021 à 71,9% en 2021, soit une augmentation de 1 point de pourcentage. Le nombre de villages/sites dépourvus de points d'eau potable (abstraction faite des hameaux) a été réduit de 558 en 2021 à 531 au 31 décembre 2022, soit la dotation de 27 nouveaux villages. Dans le domaine de la SOMAGEP, les efforts ont porté sur la poursuite de la mise en œuvre du projet structurant d'alimentation en eau potable de la Ville de Bamako, à partir de la localité de Kabala, le renforcement des Centres Extérieurs de la SOMAGEP-SA et de l'initiative des 100 000 branchements sociaux dans le cadre du Programme d'Urgences Sociales d'Accès à l'Eau Potable. Les résultats acquis à ce niveau, ont contribué au rehaussement des capacités annuelles de production d'eau potable à 180,934 millions m³ en 2022, en augmentation de 6,97% par rapport à 2021. Dans le périmètre hors SOMAGEP, les acquis ont porté sur la mise en service effective de 1 636 nouveaux Equivalents Points d'Eau Modernes (EPEM) en 2022 contre 1 353 EPEM en 2021, soit une hausse d'environ 22,5%. En outre, 139 EPEM ont été réhabilités en 2022 contre 131 en 2021, soit une augmentation de 6%.

Par ailleurs, notons que les partenaires au développement restent engagés dans le secteur des infrastructures ce qui permet de combler en partie le déficit de financement engendré par la baisse des

investissements publics enregistrée ces dernières années. En particulier, les secteurs des transports et de l'énergie constituent des secteurs prioritaires du DSP (2021-2025), représentant respectivement 33,8% et 11,2% du portefeuille actif de la Banque.

La Banque poursuivra son engagement dans ces secteurs sur la période 2023-2025 à travers les projets phares ci-après :

- Dans le domaine des transports, la Banque financera le Programme de développement et de connectivité des routes communautaires (Bougouni-Manankoro-Frontière de la Côte d'Ivoire), et accordera un prêt additionnel pour le Projet de route Transsaharienne Phase 2.

Dans le domaine de l'énergie, la BAD contribuera au financement (i) du Projet de la boucle de transport d'énergie en 225 kV Nord de Bamako (PBNB), (ii) du Projet double circuit transmission 225 kV d'Interconnexion Mauritanie-Mali (Kayes-Yélimané), et (iii) du Projet ligne de transport d'énergie en 225 kV Manantali II – Bamako.

17.b. Legal and regulatory frameworks for infrastructure

Type de score	Valeur
Score de brouillon	3.5
Score révisé	3.5
Score de deuxième brouillon	3.5
Score final	3.5

Notes du pays:

Les cadres juridique et réglementaire n'ont pas connu d'évolution majeure exceptée l'érection, en février 2022, de la Direction nationale des transports terrestres, maritimes et fluviaux (DNTTMF) en Direction générale des Transports (DGT) dans le cadre de l'amélioration de la gestion du secteur des transports au Mali. Cette initiative, qui permet d'améliorer l'efficacité du service et d'accroître sa fonctionnalité, concrétise 18 années de combat acharné des professionnels du secteur des transports (Il faut noter que cette amélioration de la mission la Direction nationale des transports sera consécutive à une majoration considérable de la ressource humaine. Selon les statistiques actuelles, les agents de la DNTTMF sont au nombre de 168, mais en tenant compte des directions régionales, des subdivisions et des entrepôts dans les ports, l'effectif atteint 511 agents dont 319 fonctionnaires et 192 contractuels).

La Direction nationale des transports terrestres, maritimes et fluviaux connaissait des dysfonctionnements », a spécifiquement indiqué le gouvernement, avant de préciser que ces dysfonctionnements sont dus principalement à « la concentration au plan national des activités de production et de délivrance des permis de conduire, des certificats d'immatriculation et des autorisations de transport ; la prédominance de l'activité de production informatisée des documents de transport sur la conservation, la sécurisation et

l'archivage des documents ; la non-prise en compte dans les attributions des divisions des questions de communication et d'information ; la relégation au second rang des transports ferroviaires, fluviaux ; la non-prise en compte du maillon urbain dans le respect de la réglementation de l'accès à la profession et dans la régulation du trafic urbain ».

17.c. Public resource management and accountability in the infrastructure sector

Type de score	Valeur
Score de brouillon	3.0
Score révisé	3.0
Score de deuxième brouillon	3.0
Score final	3.0

Notes du pays:

Depuis 2018, le Mali est passé d'un budget basé sur les moyens à un budget en mode programme axé sur les résultats. A cet effet, le Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle (DPBEP 2023- 2025), qui traduit la politique budgétaire de l'Etat sur les trois prochaines années a été élaboré conformément aux prescriptions de la loi n°2013-028 du 11 juillet 2013 modifiée, relative aux lois de finances, et a fait l'objet d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) devant le Conseil National de Transition (CNT) le 23 juin 2022. Les efforts engagés en faveur de la transparence de l'information budgétaire et comptable se sont consolidés à travers l'amélioration de la qualité de l'information budgétaire fournie au Conseil National de Transition (CNT) et la publication régulière des documents administratifs à caractère financier sur les différents sites internet dédiés. De plus, les travaux des concertations pour la sélection des nouveaux Programmes et Projets (P/P) à inscrire au Programme Triennal d'Investissement (PTI) 2023-2025 et au Budget Spécial d'Investissement (BSI) 2023, ont permis de retenir quarante-sept (47) P/P sur les cent trois (103) P/P, comme éligibles au financement BSI, soit un taux de sélection de 45,63 %. À noter que les ressources financières prévues pour couvrir les dépenses du BSI 2023, soit 390,300 milliards de FCFA, proviennent respectivement de l'Intérieur pour 225,300 milliards de FCFA (57,72%) et de l'Extérieur pour 165,000 milliards de FCFA (42,28%).

Dans le cadre de la réalisation des évaluations PEFA, les travaux ont porté sur la rédaction des rapports finaux de l'évaluation du système de gestion des finances publiques des cinq (05) communes programmées dans le Plan de Travail Budgétaire Annuel (PTBA) 2022 du Projet de Déploiement des Ressources de l'État pour l'Amélioration des Services (PDREAS), selon la méthodologie PEFA. Lesdits rapports ont été couronnés du Label « PEFA check par le Secrétariat PEFA » (satisfaction au contrôle qualité) le 30 septembre 2022. Par ailleurs, le dernier rapport PEFA qui date de 2021 attribue un score moyen au Mali en matière de Gestion de la passation des marchés publics (C+) et de suivi de la passation des marchés (C), soit la même notation qu'en 2019. Il en résulte que le délai de passation des marchés est ressorti à 79 jours à fin décembre 2022 contre 89 jours en 2021. Quant au pourcentage des marchés passés par appels d'offres ouverts durant la période sous revue, il est ressorti à 82,86% contre 90% en 2021 alors que ceux passés par appels d'offres restreints et par entente directe se sont établis à des taux de 5,36% et 11,78% en 2022 contre respectivement 5% et 7% en 2021.

Le renforcement du système de passation des marchés publics s'est poursuivi en 2022. Au titre de la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics, cent-vingt et un (121) Établissements Publics (EP) sont connectés au Système Intégré de Gestion des Marchés Publics (SIGMAP) à la date du 31 décembre 2022 sur les cent trente-cinq (135) EP identifiés. Cela constitue un taux de couverture de 89,63%. En ce qui concerne l'évaluation du système national de passation des marchés publics suivant les indicateurs de l'OCDE (évaluation MAPS), le projet de décision portant création du Comité de pilotage chargé de l'orientation, de la validation des travaux du Comité technique et de la prise de décision de l'évaluation du système de passation des marchés publics du Mali a été transmis au ministre de l'Économie et des Finances, pour signature. Le démarrage des travaux dudit comité est prévu courant 1^{er} semestre 2023

18. Regional Integration

Score du critère: 3

18.a. Movement of persons and labor and right of establishment

Type de score	Valeur
Score de brouillon	3.0
Score révisé	3.0
Score de deuxième brouillon	3.0
Score final	3.0

Notes du pays:

D'un point de vue historique et culturel, le Mali a toujours été un pays de migration, qu'elle soit interne ou externe. C'est la raison pour laquelle le Mali a, d'une part, mis en place un Ministère dédié aux maliens de l'extérieur et au renforcement de l'intégration africaine, et d'autre part, signé et ratifié tous les accords relatifs à la libre circulation des personnes et de la main-d'œuvre dans le cadre de la CEDEAO et de l'UEMOA. La position géographique du Mali (caractérisée par son enclavement et le partage de frontières avec sept pays), en tant que point de convergence des voies commerciales, culturelles, et des flux migratoires en Afrique de l'Ouest, a renforcé son engagement envers l'intégration sous régionale et continentale. En effet, le Mali prévoit explicitement, dans l'article 180 de sa nouvelle constitution de 2023, de conclure, avec tout État africain, des accords d'association ou d'intégration comprenant l'abandon partiel ou total de sa souveraineté en vue de réaliser l'unité africaine. En droite ligne de cet esprit, le Mali a intégré, en septembre 2023, l'Alliance des États du Sahel, aux côtés du Burkina Faso et du Niger, dans le but de s'entraider face à d'éventuelles menaces de rébellion armée ou d'agression extérieure. Cette décision fait suite au retrait du Mali du G5 sahel en mai 2022, pour protester contre le refus qui lui a été opposé d'assurer la présidence de cette organisation.

En outre le Mali a signé et ratifié tous les accords régionaux et continentaux visant à améliorer la libre circulation des biens et services ainsi qu'à faciliter l'implantation des entreprises maliennes dans d'autres

pays africains, à l'instar des textes de la CEDEAO et de l'UEMOA. En particulier, dans le secteur financier, le Mali abrite plusieurs Banques panafricaines et des Banques, comme la Banque de développement du Mali (BDM SA), affichent clairement leurs ambitions que conquérir les marchés régionaux (la BDM SA a des filiales en Côte d'Ivoire, au Sénégal, au Burkina Faso et en Guinée Bissau). De plus, entre 2020 et 2022, le nombre d'entreprises et de produits agréés par le schéma de libre-échange de la CEDEAO est passé respectivement de 4 à 9 et de 15 à 29.

Toutefois, à la suite des difficultés des autorités à respecter le délai de 18 mois initialement convenu, la CEDEAO a adopté, le 09 janvier 2022, les sanctions suivantes contre le Mali : (i) le rappel pour consultations par les Etats membres de la CEDEAO de leurs Ambassadeurs accrédités auprès de la République du Mali ; (ii) la fermeture des frontières terrestres et aériennes entre les pays de la CEDEAO et le Mali ; (iii) la suspension de toutes les transactions commerciales et financières entre les pays de la CEDEAO et le Mali (à l'exception des produits alimentaires de grande consommation, des produits pharmaceutiques, des matériels et équipements médicaux y compris ceux pour la lutte contre la Covid 19, des produits pétroliers, et de l'électricité) ; (iv) le gel des avoirs de la République du Mali dans les Banques centrales de la CEDEAO ; (v) le gel des avoirs de l'Etat malien et des entreprises publiques et parapubliques dans les banques commerciales des pays de la CEDEAO ; (vi) la suspension de toute assistance et transaction financières en faveur du Mali par les Institutions de financement de la CEDEAO, particulièrement la BIDC et la BOAD. Ces sanctions ont été levées le 03 juillet 2022, soit environ six mois après leur adoption. Malgré la levée des sanctions de la CEDEAO en juillet 2022, l'annonce récente du gouvernement malien, à la date du 25 septembre 2023, concernant le report de l'élection présidentielle, laisse le pays exposé à d'éventuelles nouvelles sanctions de la CEDEAO.

En outre, le 11 juillet 2022, une autre source de tensions diplomatiques est survenue avec la Côte d'Ivoire en raison de l'arrestation, par le gouvernement de transition, de 49 soldats ivoiriens avec « leurs armements et munitions de guerre » qu'il considère comme des mercenaires dont l'objectif était de « briser la dynamique de la refondation et de la sécurisation du Mali ». Après d'âpres négociations entre les autorités maliennes et ivoiriennes sous la médiation du Togo, les soldats ivoiriens ont été libérés en fin d'année 2022, ouvrant la voie au renforcement des relations entre les pays. En effet, après près de 20 ans d'arrêt, les travaux de la Grande commission mixte Mali-Côte d'Ivoire ont repris, le 22 mars 2023, avec pour objectif d'explorer les pistes de renforcement de la coopération entre les deux pays en mettant effectivement en œuvre les mécanismes garantissant la libre circulation des personnes et des biens ainsi que le droit d'établissement. Les échanges commerciaux entre les deux pays s'élevaient à 913,4 milliards de F CFA en 2022 (contre 493,8 milliards en 2021), faisant de la Côte d'Ivoire l'un des principaux partenaires commerciaux du Mali dans le monde.

En dehors des sanctions diplomatiques de la CEDEAO en 2022 portant fermeture des frontières terrestres et aériennes et de la riposte du Mali de fermer à son tour ses frontières terrestres et aériennes la même année, le Mali n'a pris aucune mesure susceptible de limiter ou d'interdire la circulation des personnes et de la main-d'œuvre sur son territoire ainsi que le droit d'établissement. Les ressortissants de la CEDEAO sont exempts de système de cartes de séjour et peuvent circuler et s'établir librement au Mali. Le Code du travail consacre le principe de l'égalité de traitement et élimine toutes formes de discrimination entre les nationaux et les ressortissants étrangers.

Cependant, la libre circulation des biens et des personnes est entravée dans la pratique par des obstacles liés mesures non tarifaires que la multiplicité des postes de contrôle (barrages de police, de gendarmerie ou de douane) exacerbe en occasionnant des tracasseries administratives. Il en résulte *in fine* une augmentation des coûts transactionnels.

L'Indice d'ouverture des visas en Afrique 2022 a classé le Mali au 29ème rang sur 54 pays, avec un score de 0,408, soit le même score qu'en 2020. Au total, l'indice d'ouverture sur les visas en Afrique montre qu'en 2022, les citoyens maliens ont la possibilité d'entrer (i) dans 20 pays africains sans visa, sur un total de 54 pays, (ii) dans 2 pays avec visa à l'arrivée, (iii) dans 31 pays avec l'obligation de détenir un visa au préalable. Par ailleurs, d'après le même rapport, le Mali fait partie des quatre pays africains signataires du protocole sur la libre circulation des personnes en Afrique.

18.b. Regional financial integration

Type de score	Valeur
Score de brouillon	3.0
Score révisé	3.0
Score de deuxième brouillon	3.0
Score final	3.0

Notes du pays:

Le Mali est membre de l'UEMOA et de la CEDEAO et a ratifié la quasi-totalité des accords en matière de l'intégration financière.

Selon l'Indice d'intégration régionale en Afrique (IIRA) 2020, le Mali est en retard dans la dimension « intégration macroéconomique », avec une faible performance de 0,38.

Le Mali a maintenu, au cours de l'année 2022, ses initiatives visant à harmoniser sa politique économique et financière avec celle des autres pays de l'UEMOA. Le Mali a poursuivi les efforts d'harmonisation de sa politique économique et financière avec celles des autres pays de l'UEMOA, avec la réforme portant sur l'opérationnalisation du Système interconnecté de gestion des marchandises en transit (SIGMAT) pour la sécurisation des recettes du pays.

Selon le rapport PREM 2022, le comité mis en place sous l'égide du département de l'Économie et des Finances, continue d'assurer le suivi régulier de la mise en œuvre du plan d'actions visant à intégrer les innovations induites par la transposition des directives de l'UEMOA relatives au cadre harmonisé des finances publiques. A cet effet, la Directive portant régime financier des Collectivités territoriales, à savoir l'arrêté interministériel fixant les pièces justificatives des recettes et des dépenses des collectivités territoriales est en cours d'approbation, venant ainsi compléter d'autres dispositions déjà prises dans le même cadre. En outre, le développement de l'application relative aux systèmes de paiement de la BCEAO (SICA et STAR-UEMOA) a été achevé, les tests ont été concluants, et il ne reste plus qu'à passer à la mise en production.

Bien que l'objectif de la politique budgétaire pour l'exercice 2022 s'inscrivait dans une perspective de retour vers les critères de convergence de l'UEMOA, le rapport CREDD (2022) montre que le Mali n'a respecté qu'un (1) seul critère de convergence (1er rang) sur les cinq (5), à savoir l'encours de la dette

publique sur le PIB nominal (%). S'agissant des critères du second rang, aucun des indicateurs n'a été respecté, le ratio masse salariale sur recettes fiscales (%) est ressorti en moyenne à 55,2% et le taux de pression fiscale à 14,4% sur la période 2020-2022.

Les sanctions économiques et financières de la CEDEAO et de l'UEMOA contre le Mali durant tout le premier semestre de l'année 2022 ont mis le pays dans une situation financière difficile. Ces sanctions se sont traduites par **(i)** des restrictions de liquidité opérées par la BCEAO contre les banques maliennes en 2022, **(ii)** une suspension des émissions de titres publics du Trésor public du Mali sur le marché financier de l'UMOA en 2022 (le Trésor public n'a pu atteindre que 71,9% de ses objectifs de mobilisation de ressources sur ce marché en 2022, soit 785,7 milliards de FCFA en 2022, contre 1092,9 milliards recherchés, soulevant des préoccupations par rapport à la prise en charge du besoin de financement en 2022), **(iii)** un défaut de paiement du pays qui a accumulé des arriérés au titre du service de la dette publique de l'ordre de 3% du PIB, dont environ 0,5% vis-à-vis des créanciers extérieurs.

En outre, le Conseil régional de l'épargne publique et des marchés financiers (CREPMF) a agréé Global Capital en qualité de société de gestion et d'intermédiation (SGI) opérationnelle sur le marché financier régional de l'UMOA, soit la troisième société du genre au Mali, après SGI Mali sa et CIFA bourse. Pour rappel, aucune entreprise malienne n'est encore cotée à la bourse régionale des valeurs mobilières (BRVM), à l'exception de BOA-Mali.

Au titre de l'exercice 2023, selon la loi de finances rectificative 2023, le Mali ne devrait pas respecter les critères de convergence portant sur **(i)** le déficit budgétaire (4,9% du PIB en 2023, contre une norme régionale de 3% au maximum), **(ii)** la masse salariale (52,6% des recettes fiscales en 2023, contre un plafond régional de 35%), et **(iii)** le taux de pression fiscale (14,6% en 2023, contre un plancher régional de 20%). De plus, le resserrement actuel de la liquidité sur le marché financier régional se traduit par des difficultés de mobilisation de ressources sur ce marché. En effet, au premier semestre 2023, le Trésor public du Mali a mobilisé 607,8 milliards de FCFA sur ce marché, sur le programme annuel initial de 1409 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 43,1% (contre 71,9% au second semestre 2022), soulèvent des préoccupations par rapport à la prise en charge du besoin de financement en 2023.